

RAPPORT ANNUUEL ORES ASSETS

2023

ORES



DÉNOMINATION ET FORME

ORES Assets. Société coopérative. Numéro BCE 0543.696.579.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 31 décembre 2013.

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 14 décembre 2023, publié aux annexes au Moniteur belge du 3 janvier 2024 sous le numéro 24305273.

RAPPORT
ANNUEL
ORES ASSETS
2023

ORES



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	5
1. Message du Président du Comité de direction	6
2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
Chiffres-clés 2023	16
1. Retour sur les événements marquants de 2023	18
2. Responsabilité sociétale et durabilité	20
3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique	24
4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	37
5. Ressources humaines, prévention et environnement	45
3 INDEX GRI	57
4 RAPPORT DE GESTION	71
1. Commentaires sur les comptes annuels	72
2. Comptes annuels	88
5 RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE	133
6 RAPPORT DES COMMISSAIRES	137
1. Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours	138
2. Pour les comptes au 31 décembre 2023	144
7 RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION	151
1. Présentation des organes de gestion	152
2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets	154
3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES	155
4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	157
5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES	160
8 RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION	167
9 LISTE DES ASSOCIÉS	171





1. INTRODUCTION

1. **Message du Président du Comité de direction** p.6
2. **Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »** p.8

1. Message du Président du Comité de direction

La vie de notre entreprise a été marquée par plusieurs jalons importants en 2023. Dans la foulée des crises sanitaires, énergétiques et économiques qui ont caractérisé les années précédentes, ORES s'est concentrée notamment sur l'établissement de son nouveau plan stratégique. Celui-ci réaffirme nos ambitions: nous voulons «investir ensemble dans une transition énergétique pour tous». Il s'agit d'assumer pleinement notre rôle d'entreprise de service public, au service de la transition énergétique, à la fois pour la Wallonie et pour tous nos clients.

Le temps est aujourd'hui celui de l'action. 2023, avec notamment les soucis de congestion rencontrés localement sur nos infrastructures, l'a démontré: pour réussir la transition énergétique, il est impératif de disposer de réseaux de distribution renforcés, modernisés, ainsi que d'outils de pointe s'appuyant entre autres sur l'intelligence artificielle, pour les piloter avec efficacité et les exploiter au maximum de leurs capacités. Dans les années qui viennent, des investissements très conséquents seront nécessaires, dans les réseaux eux-mêmes comme dans les outils de gestion des données. ORES entend aussi soutenir et promouvoir les évolutions qui permettront aux clients de s'inscrire concrètement dans cette transition. Ces défis ne pourront être relevés au niveau wallon sans une mise en commun des ressources et des expertises, avec une mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des forces vives, y compris les autorités politiques et régulatrices. C'est en ce sens que nous voulons agir, avec les consommateurs et toutes nos parties prenantes.

Autre événement majeur de 2023: la publication des méthodologies permettant notamment l'établissement des tarifs de distribution pour les années à venir. L'année 2024 est pour ORES la première année d'application d'un tarif péréquité sur l'ensemble de son territoire. Et ce tarif est le plus bas de Wallonie sur pratiquement tous les segments de clientèle, en électricité comme en gaz.

Pour les consommateurs, c'est évidemment une excellente nouvelle. Pour ORES, c'est la confirmation concrète d'un projet d'entreprise mené depuis dix ans avec rigueur et détermination. Par ailleurs, les tarifs de la période 2025-2029 ne sont pas encore approuvés au moment de la rédaction de ce rapport. Dans un contexte qui reste marqué par des difficultés réelles en termes d'accès aux ressources humaines, matérielles et financières, ORES a besoin de visibilité tarifaire et elle l'appelle de ses vœux. Les défis à relever sont énormes, ils impliquent des moyens inédits à ce jour et ceux-ci dépendent en grande partie des décisions du régulateur. Nous y sommes et y resterons attentifs.

Outre les éléments relatifs à nos résultats financiers, notre rapport annuel revient sur ces différents jalons, sur nos réalisations et nos avancées de 2023 et il évoque également certaines perspectives pour notre entreprise. Plus que jamais, notre ambition est d'être à la hauteur des enjeux de la transition énergétique, avec une approche adaptée aux nouvelles attentes des clients et en veillant à la qualité de la collaboration avec tous les acteurs concernés par ce défi hors du commun.

Bonne lecture!

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction



« Notre ambition est
d'être à la hauteur des
enjeux de la transition
énergétique »

2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »

Face au dérèglement climatique et à ses conséquences toujours plus concrètes, notre entreprise se positionne depuis plusieurs années comme un véritable moteur de la transition énergétique en Wallonie. Les réseaux de distribution sont au cœur du changement, leur nature évolue et ORES veut être au rendez-vous.

En 2022, notre entreprise avait mandaté la société de conseil Climact pour étudier les conséquences concrètes de la transition énergétique pour les réseaux. Les conclusions de cette étude sont sans appel : à l'horizon 2030, la production électrique renouvelable aura plus que doublé en Wallonie, plus de 500.000 véhicules électriques circuleront sur les routes wallonnes et à l'horizon 2050, la part du chauffage électrique se sera accrue de 44%. Dès lors, même si les changements de comportements des consommateurs et les nouvelles technologies exerceront un réel effet à la baisse, la demande globale en électricité va inexorablement continuer à progresser. Concrètement, toutes choses restant égales par ailleurs, les volumes d'électricité transitant par les réseaux d'ORES devraient augmenter de 64% d'ici 2050.

Face à ce défi, l'entreprise va mettre en œuvre un plan d'investissement massif et ambitieux, qui concerne à la fois le renforcement des réseaux et le développement des systèmes de captation et de gestion des données. Elle veut aussi faire de la relation client un réel levier de la transition, tout en poursuivant la modernisation de son organisation, de ses processus et de ses outils. C'est le sens du Plan Industriel annoncé à la fin 2023, qui prévoit quelque 6 milliards d'investissements au cours des 15 années à venir. De manière très concrète, ORES va accélérer les travaux sur ses réseaux : pose de

1.600 kilomètres de câbles par an contre un peu moins de 1.000 en moyenne ces dernières années, passage en 400 volts des réseaux jusqu'à atteindre 60% des clients basse tension, accélération du renouvellement ou de la pose de nouvelles cabines de distribution jusqu'à 550 unités par an, doublement de la capacité d'accueil des productions décentralisées, quadruplement de la capacité d'accueil des bornes de recharge pour véhicules électriques et enfin, installation d'un compteur communicant chez 90% des clients d'ici à 2030. Le trajet est à la fois d'une ampleur colossale et inédite mais également d'une complexité peu commune.

« ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités et accompagner ses clients et partenaires dans leur parcours de transition énergétique ».



Au service des clients

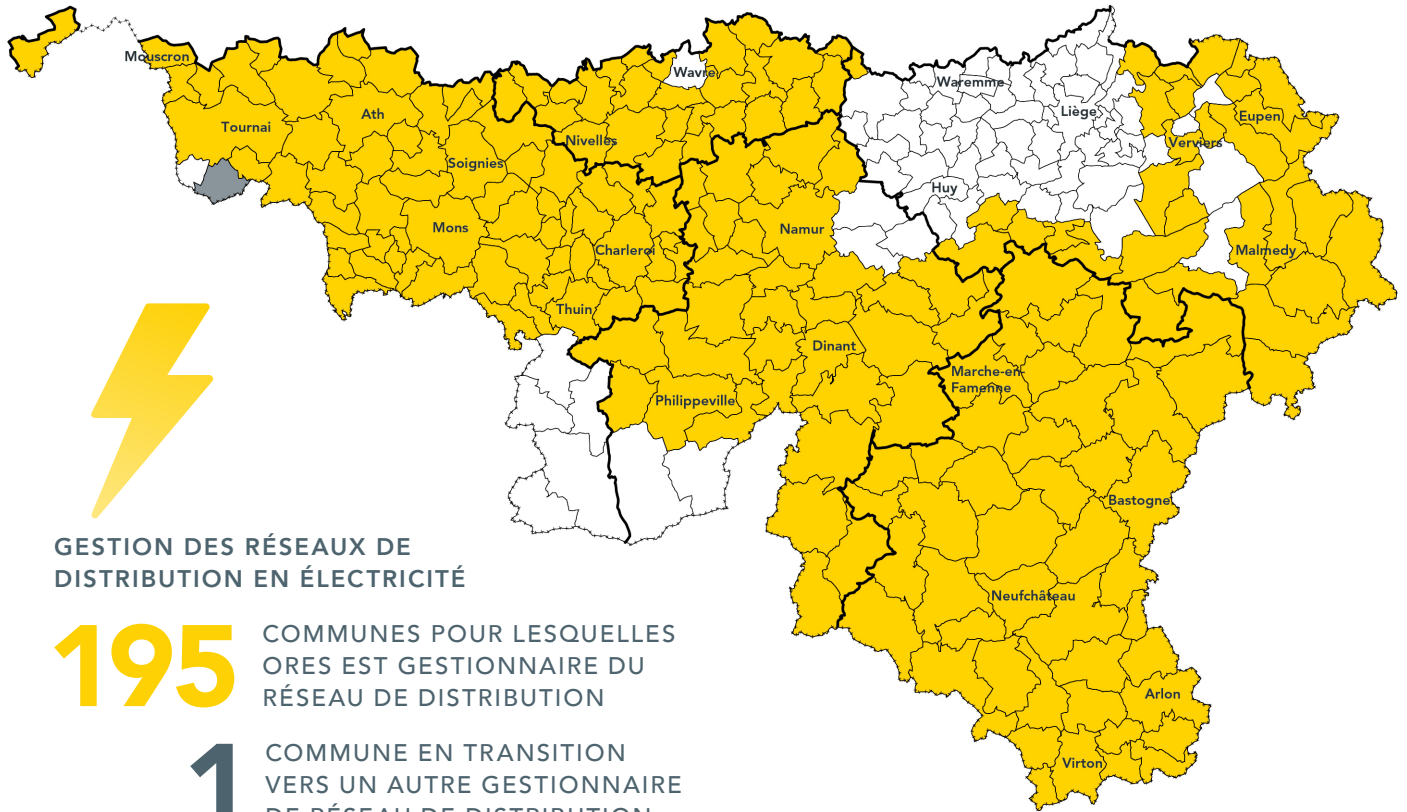
Les infrastructures gérées par notre entreprise couvrent aujourd'hui plus de 53.000 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.500 kilomètres pour les conduites de gaz. Nous assurons ainsi l'alimentation de quelque 1,5 million de clients – ménages, professionnels, entreprises ou encore autorités publiques, qui attendent un service à la hauteur de leurs besoins.

Pour mener à bien toutes ses missions – en ce compris les obligations de service public à caractère social qui concernent quelque 53.000 clients – ORES s'appuie sur les compétences et le savoir-faire de ses effectifs. À la fin de 2023, 2.665 femmes et hommes composaient le personnel actif de l'entreprise. Face aux évolutions et aux défis à venir, les équipes vont devoir encore être renforcées. Si pas moins de 250 membres du personnel ont été engagés depuis 2021, près de 500 recrutements sont programmés rien que sur l'année 2024.

Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de près de 75% des communes de Wallonie. À l'issue de la procédure officielle de renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période 2023-2043, notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des villes et communes où elle assurait préalablement ces missions.

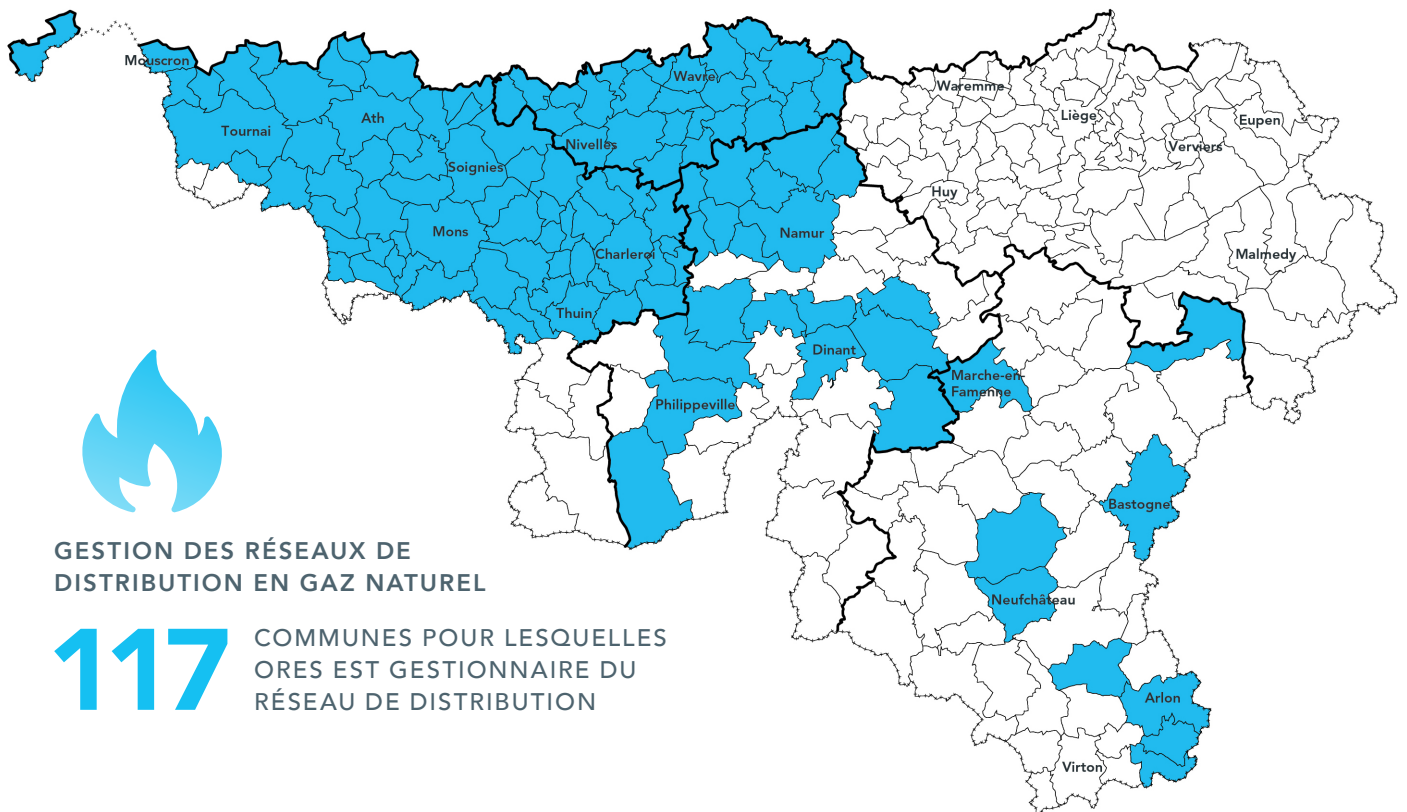
En ce qui concerne l'électricité, l'exercice 2023 a vu l'aboutissement du dossier de transfert vers l'AIESH des entités du nord de la commune de Couvin dont le réseau de distribution était historiquement géré par notre entreprise. Ce transfert a été approuvé par les Assemblées générales des deux intercommunales concernées avec effet au 1^{er} janvier 2024. Dès lors que le dossier de transfert relatif à la commune de Brunehaut aura été clôturé – vraisemblablement dans le courant 2024 – nos équipes assureront la gestion des réseaux de distribution électrique de 195 villes et communes wallonnes. En ce qui concerne le gaz, notre territoire d'activités s'étend sur 117 villes et communes. Les cartes ci-après présentent la situation qui prévaut au début 2024.



GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ÉLECTRICITÉ

195 COMMUNES POUR LESQUELLES ORES EST GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

1 COMMUNE EN TRANSITION VERS UN AUTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



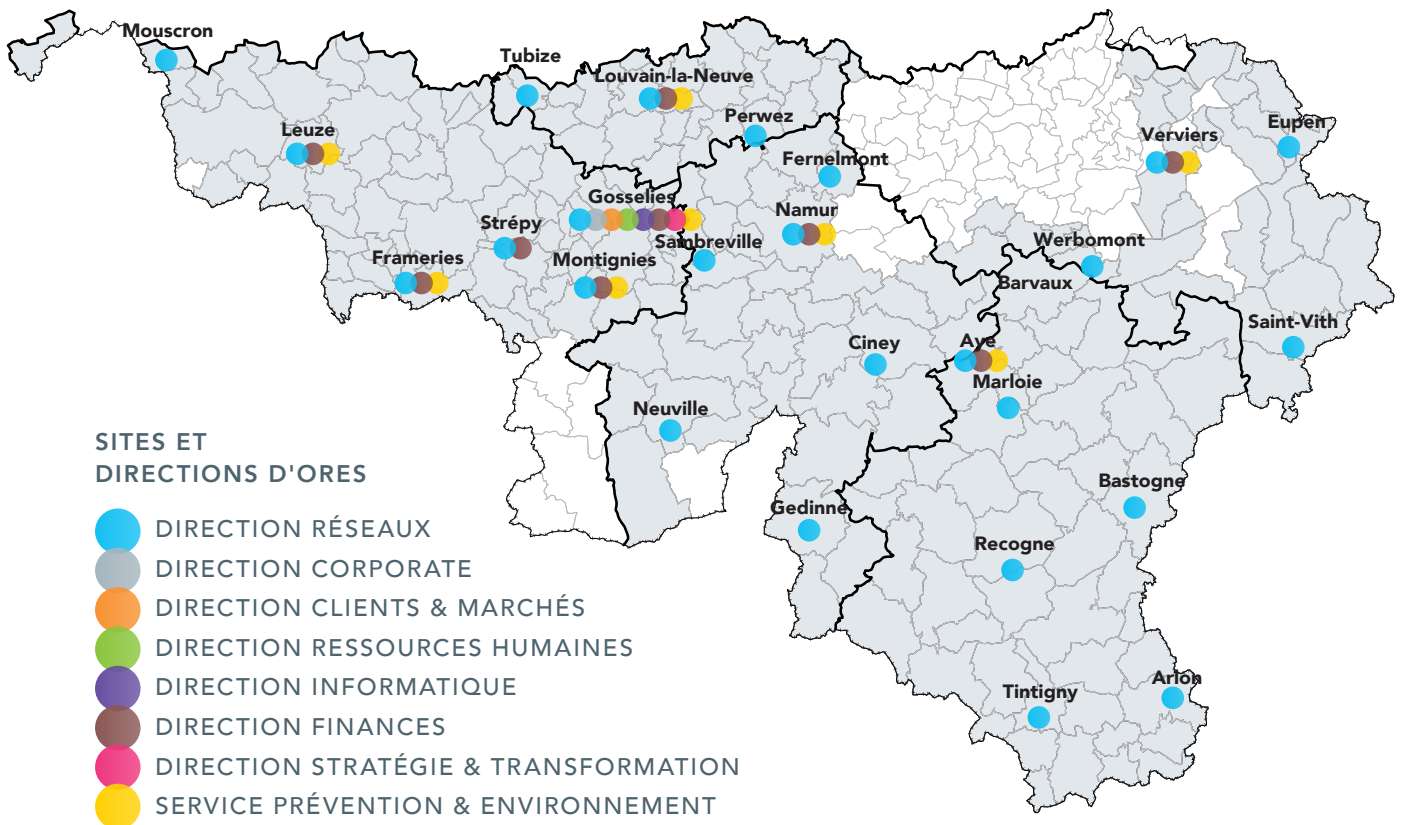
GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL

117 COMMUNES POUR LESQUELLES ORES EST GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



La carte ci-dessous présente l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2023, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations. Pour les villes et communes, les

clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique décentralisée est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.

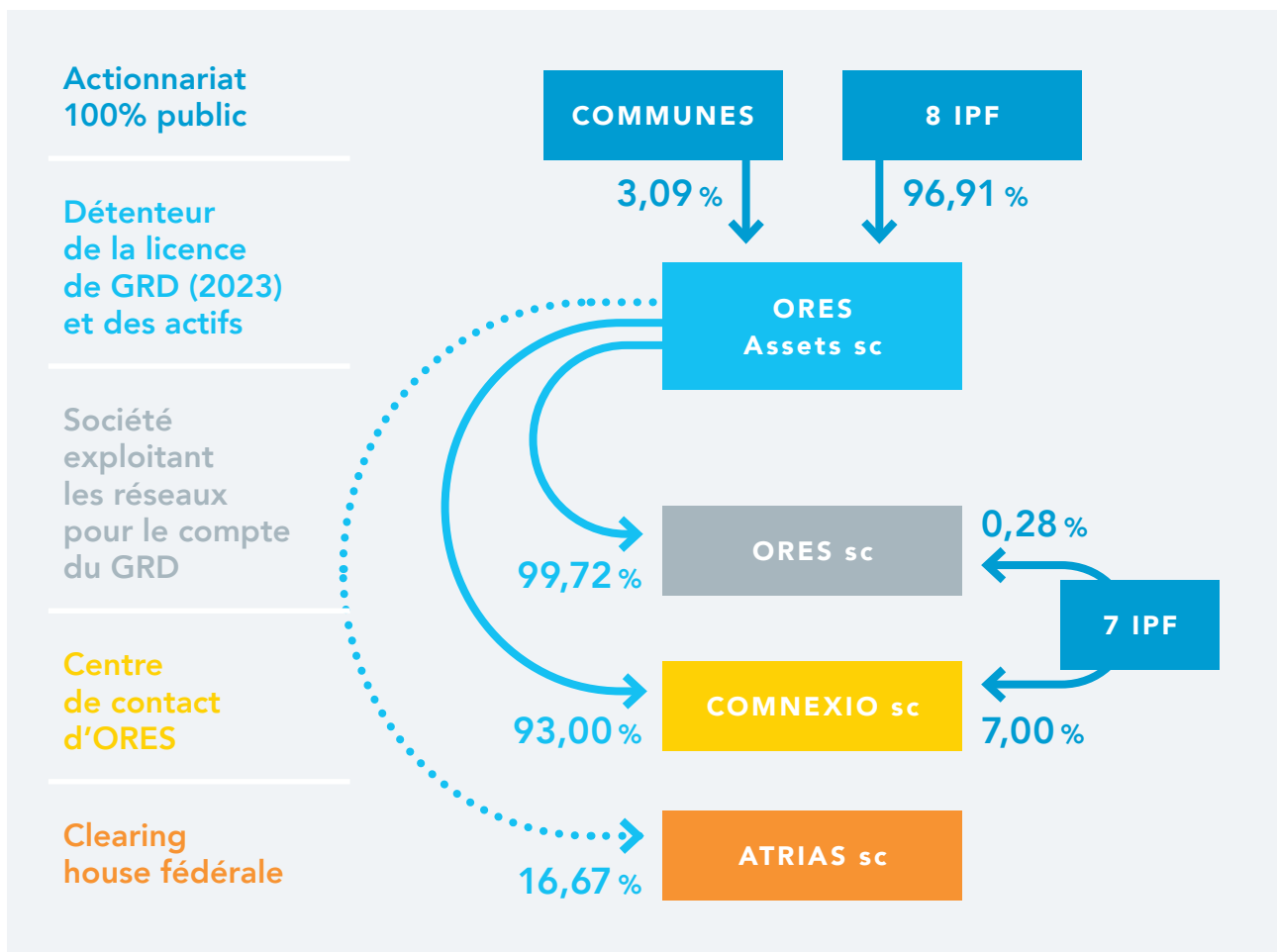


Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets. Il est composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles de 200 villes et communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

ORES Assets a deux filiales: d'une part, la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, et, d'autre part, la société Connexio sc qui est sa filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne. Elle détient aussi des participations à hauteur de 16,67% dans la société Atrias, qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché (voir chapitre *La relation client comme levier de la transition énergétique*, encadré *Problèmes d'échanges de données et blocages sur le marché*).

STRUCTURE ACTIONNARIALE DU GROUPE ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023





Un engagement à multiples facettes

De par la nature même de ses activités de gestionnaire de réseau de distribution, ORES est inscrite au cœur du tissu socio-économique des territoires où elle est active. En parallèle à ses missions, notre entreprise s'engage aussi depuis des années dans des partenariats locaux et des actions de solidarité liés aux domaines de l'énergie, l'environnement, la culture ou dans l'action socio-humanitaire. Parmi ces initiatives, l'engagement

le plus emblématique est indubitablement l'implication au bénéfice de Viva for Life. ORES a été partenaire de cette opération depuis son lancement en 2013. Le personnel s'est encore mobilisé en 2023 dans de nombreuses initiatives de collecte, avec un record de dons et un chèque d'une valeur de 42.523 euros remis au profit de l'opération à Bertrix à la fin décembre.



AVERTISSEMENT

ORES se prépare actuellement à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations qui découleront de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en droit belge. Ces obligations devraient s'appliquer à l'entreprise dès 2026 sur le reporting relatif à l'exercice 2025.

Indépendamment de ce qui précède, depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité en s'inspirant des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), l'un des standards majeurs reconnus au plan international. Nos initiatives et nos performances sur les plans économique, social, environnemental et de gouvernance sont évoquées dans le présent rapport en référence à la méthodologie GRI 2016. L'index GRI figure au chapitre 3 du présent document, à la suite de ce rapport d'activités et de développement durable.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INFORMATIONS NON-FINANCIÈRES

Chiffres-clés 2023 p.16

- 1. Retour sur les événements marquants de 2023** p.18
- 2. Responsabilité sociétale et durabilité** p.20
- 3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique** p.24
- 4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous** p.37
- 5. Ressources humaines, prévention et environnement** p.45

CHIFFRES-CLÉS 2023

ÉQUIPES AU TOP

2.665

collaborateurs et
collaboratrices actifs

- 33,5% Femmes
- 66,5% Hommes
- 33,2h de formation
en moyenne par personne en 2023

GESTION OPTIMALE

2 millions

de points de fourniture

1.409.407 ⚡
531.404 🔥

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION WALLON

22,7 millions

de MWh

d'énergie
distribuées
en 2023

- 10.595.740 MWh ⚡
- 12.121.547 MWh 🔥

>60.000

compteurs à prépaiement actifs

- 43.174 ⚡
- 16.886 🔥

>63.000 km
de réseaux

⚡ 53.198 km

🔥 10.168 km

470.749
luminaires

d'éclairage public communal
gérés par ORES avec
25.479 dépannages/an

53.600
clients protégés

⚡ 35.459 clients

🔥 18.135 clients

ACTEUR INCONTOURNABLE

>1,13 milliard €
chiffre d'affaires consolidé

INVESTISSEMENT MASSIF

385,2 millions €
d'investissements bruts

1. Retour sur les événements marquants de 2023



TOP EMPLOYER

JANVIER Dans un contexte de pénurie marquée au niveau des métiers techniques et de besoins de recrutement massifs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, ORES obtient pour la deuxième année consécutive le label de « Top Employer ».



MYORES

FÉVRIER L'espace « myORES » est mis en ligne sur ores.be à destination des clients équipés d'un compteur communicant qui peuvent y accéder à leurs données de consommation et d'injection. À terme, cet espace sera le point d'entrée pour toutes les interactions avec ORES (demande de travaux, suivi de dossier, etc.).



REVALORISATION DES MÉTIERS

MARS Après une période de mouvements sociaux ayant conduit au blocage de plusieurs sites de l'entreprise en février, la direction d'ORES trouve un accord avec les organisations syndicales sur un trajet de revalorisation des métiers techniques.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

AVRIL La période d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h, activée pour les communes volontaires en 2022 dans le contexte de la crise énergétique, prend fin. ORES propose aux communes concernées trois options de fonctionnement à mettre en place progressivement à partir du 1^{er} avril : éclairage conventionnel, extinction toutes les nuits, ou extinction limitée du lundi au vendredi.



SURTENSION DU RÉSEAU

MAI Le boom du photovoltaïque provoqué par l'arrêt du mécanisme de la compensation annoncé au 1^{er} janvier 2024 et les prix élevés de l'électricité entraînent des problèmes de surtension sur le réseau et des décrochages d'onduleurs chez les clients. ORES met en place un plan d'action spécifique pour inviter les clients à signaler les problèmes qu'ils rencontrent et, à terme, être en mesure d'intervenir en conséquence après analyse des difficultés.



ÉCHANGES SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

MAI Organisation de rencontres avec les installateurs photovoltaïques à travers toute la Wallonie. Objectif : informer au mieux ces professionnels sur les compteurs communicants, les problèmes de saturation rencontrés sur le réseau, les décrochages d'onduleurs ou encore la fin du mécanisme de compensation.



CONVERSION DU RÉSEAU GAZ

JUIN La conversion du réseau de distribution au gaz riche franchit une nouvelle étape. Au 1^{er} juin, après plusieurs mois de préparation et de travaux, l'ensemble des clients desservis dans 11 communes de la partie centrale du Brabant wallon sont convertis avec succès. La dernière phase du programme se clôturera en juin 2024 avec la conversion du réseau dans six communes de l'ouest de la province ainsi qu'à Enghien dans le Hainaut.



BILAN CARBONE

JUIN Avec la sortie du rapport annuel 2022, le premier bilan carbone d'ORES est rendu public, mettant en lumière la prévalence des émissions indirectes dans ce bilan. Sur la période 2019-2021, l'empreinte annuelle moyenne de l'entreprise se chiffre à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂, dont pas moins de 97% sont issues du « scope 3 », en amont et en aval de l'activité propre d'ORES.



GRANDE CONSULTATION

JUILLET En vue d'établir son nouveau plan stratégique, ORES consulte ses parties prenantes, à savoir les fournisseurs, les associations de défense des consommateurs, les organismes d'aide aux démunis, les associations de protection de l'environnement, les producteurs d'énergie renouvelable, les bourgmestres, les entreprises ou encore leurs fédérations. Leurs avis et réponses convergent vers une attente forte: ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités qui sont essentielles à la vie socio-économique.



FIBRE OPTIQUE

AOÛT Le 30 août, ORES et l'opérateur Go Fiber signent une convention en vue de l'utilisation du réseau de distribution électrique aérien pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Cette convention marque le début d'un partenariat stratégique essentiel pour le déploiement de la fibre, notamment en zone rurale.



1^{er} CHAMP AGRIVOLTAÏQUE

SEPTEMBRE ORES raccorde le premier champ agrivoltaïque de Wallonie à son réseau électrique à Wierde (Namur). Le concept d'agrivoltaïsme associe sur un même espace une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et une activité agricole.



TARIF UNIQUE

OCTOBRE La Commission wallonne pour l'Énergie publie les nouveaux tarifs de distribution pour l'année 2024. ORES devient le gestionnaire de réseau d'énergie le moins cher de Wallonie et propose pour la première fois un tarif unique sur l'ensemble de son territoire d'activité.



PLAN STRATÉGIQUE

DÉCEMBRE ORES présente et fait valider son nouveau plan stratégique en Assemblée générale. Le texte invite à un passage à l'action intégré et collectif sous le titre « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

2. Responsabilité sociétale et durabilité

L'action d'ORES en termes de responsabilité sociétale et de durabilité est basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. La politique RSE est désormais suivie à travers un tableau d'indicateurs spécifiques.



Six grandes lignes d'actions liées aux objectifs de développement durable

Après avoir redéfini ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise applique une politique de responsabilité sociétale articulée autour de six grandes lignes d'actions. Ces dernières regroupent ces principaux enjeux, mis en perspective avec les objectifs de

développement durable des Nations Unies. Les lignes d'actions sont déclinées en engagements, eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi. La politique est publiée sur le site internet de l'entreprise.





Les lignes d'actions de la politique RSE et les engagements qui y sont liés sont suivis à travers un tableau de bord constitué de 29 indicateurs opérationnalisés au début de 2023. Douze de ces indicateurs sont intégrés au «tableau de bord CD» suivi mensuellement par le Comité de direction de l'entreprise. Le tableau de bord RSE présenté ci-après – non figé et appelé à évoluer au fil des réflexions et développements en cours – est suivi par la Coordination RSE, organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise. La Coordination et ses membres qui représentent l'ensemble des Directions d'ORES veillent à la mise en œuvre des engagements. Ils recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de RSE et en soutiennent la dynamique de développement.

Les différentes activités, engagements et initiatives liés à ces indicateurs sont évoqués au fil des pages du présent rapport. Les enjeux désignés comme prioritaires pour ORES lors du dernier exercice de matérialité réalisé avec nos parties prenantes au début 2023, à savoir la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement, sont traités dans les chapitres qui suivent.

AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CHIFFRES FIN 2023 **

Nombre de clients avec production(s) décentralisée(s)*	231.705
Puissance installée des prod. renouvelables sur réseau ORES*	3.050 MVA
Nombre total de compteurs smart (E) posés*	212.332
Pourcentage de biométhane dans le réseau	3,70%
Pourcentage de véhicules hybrides ou électriques dans la flotte ORES	11,09%
Émissions de CO ₂ évitées grâce au LED en éclairage public	25.869 tonnes

ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE

Part des clients protégés fournis par ORES issus des clients protégés régionaux*	35%
Nombre total de plans de paiement octroyés (E)	8.664
Nombre total de plans de paiement admis (G)	3.320
Nombre de dossiers examinés en CLE relatifs à l'octroi d'une aide hivernale	2.830

ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC

Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (E)	1.002
Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (G)	116
Durée moyenne des interventions (E)*	1h15m20s
Durée moyenne des interventions (G)*	1h40m06s
Taux de smartisation des cabines électriques	13,04%
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (E)	12%
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (G)	15%
Nombre de plaintes fondées	7.957
Note de satisfaction clientèle moyenne cumulée*	8,05/10
Note de satisfaction clientèle centre de contact (Comnexio)	8,7/10

ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE

Taux d'absentéisme	7,22%
Taux de fréquence (acc. du travail)*	11,66
Taux de gravité (acc. du travail)*	0,19
Nbre de visites «Qualité chantier Entrepreneurs»	59
Ratio femmes/hommes dans les fonctions	33,51%
Moyenne du nbre de jours de formation par collaborateur*	5,87
Effectif nominal actif	2.665

ENTREtenir L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nombre de réunions "ORES Proximité"*	9
Taux de participation aux réunions avec autres parties prenantes*	77,47%

* Indicateurs RSE intégrés dans le tableau de bord du Comité de direction

** **Avertissement:** ces indicateurs correspondent aux données dûment validées au 31 décembre 2023. Ils ne tiennent pas compte d'éventuelles adaptations liées à des situations spécifiques. Cf. à ce sujet l'avertissement important figurant au chapitre 3 et les graphiques relatifs aux unités de production renouvelables.

3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique

L'enjeu de la durabilité et de la transition est au cœur de l'activité d'ORES. Sans réseaux à la fois fiables, stables, numérisés, flexibles et résilients, la transition énergétique n'est tout simplement pas possible. Notre entreprise veut mettre toute son énergie et son expertise au service de cet enjeu et contribuer activement à l'atteinte des objectifs européens et wallons dans ce domaine.



Développements sur le réseau électrique

Dans son nouveau plan stratégique, ORES a choisi d'investir encore plus massivement dans les infrastructures de réseaux et la gestion de données. Pour permettre à ses réseaux de distribuer un volume croissant d'énergie, plus variable que par le passé puisque d'origine renouvelable et donc moins prévisible, elle doit disposer d'infrastructures plus efficaces, plus intelligentes et plus intégrées. Près de 275 millions d'euros ont été investis en 2023 dans le réseau électrique. Outre les nécessaires renforcements de ces réseaux, la « smartisation » des infrastructures de distribution électrique, via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. À la fin de l'exercice, plus de 13% de notre parc total de 23.107 cabines de distribution étaient équipés de ce type de systèmes. Par ailleurs, le déploiement du comptage communicant, autre élément essentiel pour la transition énergétique, se poursuit chez les clients: près de 100.000 unités ont été posées en 2023 et à la fin de l'année, notre réseau comptait plus de 212.000 compteurs électriques « smarts ».





Un déploiement qui s'accélère

Le compteur communicant est un outil incontournable de la transition énergétique. Il permet à ORES de disposer d'informations très précises et constitue le socle de base des outils d'optimisation des investissements dans le réseau. Il contribue de la sorte aussi à maintenir des coûts de distribution supportables dans le contexte de la transition énergétique. Complémentairement, il offre au client l'opportunité de mieux suivre sa consommation, de prendre des mesures d'efficacité énergétique et, s'il dispose d'une installation photovoltaïque, d'autoconsommer plus efficacement. Le comptage communicant est en fait indispensable pour tout client qui veut devenir acteur de la transition et opter à l'avenir pour des modèles de tarification plus dynamiques, partici-

per à des formes de partage d'énergie ou encore souscrire à des produits de flexibilité commerciale. Le rythme de déploiement des compteurs communicants est désormais soutenu sur notre réseau: nos équipes en installent en moyenne plus de 8.000 tous les mois. D'ici la fin 2029, 90% des clients raccordés au réseau électrique basse tension d'ORES devraient être équipés de cet outil nécessaire à une gestion de l'énergie plus durable. Le compteur communicant existe aussi pour le gaz. Il est principalement installé chez les clients qui préparent leur énergie et veulent bénéficier d'un suivi plus fin de leur consommation ainsi que d'une recharge facilitée (voir chapitre 4 – paragraphe «*Le développement des compteurs à prépaiement*»).



Notre réseau électrique continue de se développer. Il s'est accru de près de 680 km en 2023, pour atteindre 53.198 km. Dans ce contexte, nos équipes ont installé 107 nouvelles cabines de distribution, elles ont procédé à près de 9.000 nouveaux raccordements en basse tension et posé plus de 15.600 nouveaux compteurs. Le réseau alimente aujourd'hui plus de 1,4 million de clients en basse et en haute tension.

Au cours de l'année, les travaux d'entretien du réseau électrique aérien ont porté sur 65 kilomètres et 52 kilomètres de lignes au total ont été enfouies. Plusieurs grands chantiers ont été menés un peu partout en Wallonie: rénovation de postes de transformation et pose de câbles haute tension pour le raccordement de parcs éoliens à Gouy-lez-Piéton, Perwez et Quévy notamment; fiabilisation de liaisons et installation de nouvelles cabines de distribution pour accueillir les productions photovoltaïques locales, dont le premier parc agrivoltaïque de Wallonie à Wierde (Namur); modernisation des réseaux basse tension dans le cadre de projets de développement ou de rénovation énergétique de sociétés de logements sociaux; travaux en synergie avec les autorités locales et les autres gestionnaires de câbles et conduites dans le contexte de grands chantiers de réaménagement urbain à Ath, Eupen, Mons, Namur et Verviers entre autres.

Faciliter le raccordement et l'injection des énergies renouvelables

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Wallonie dans le cadre de sa participation au Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030.

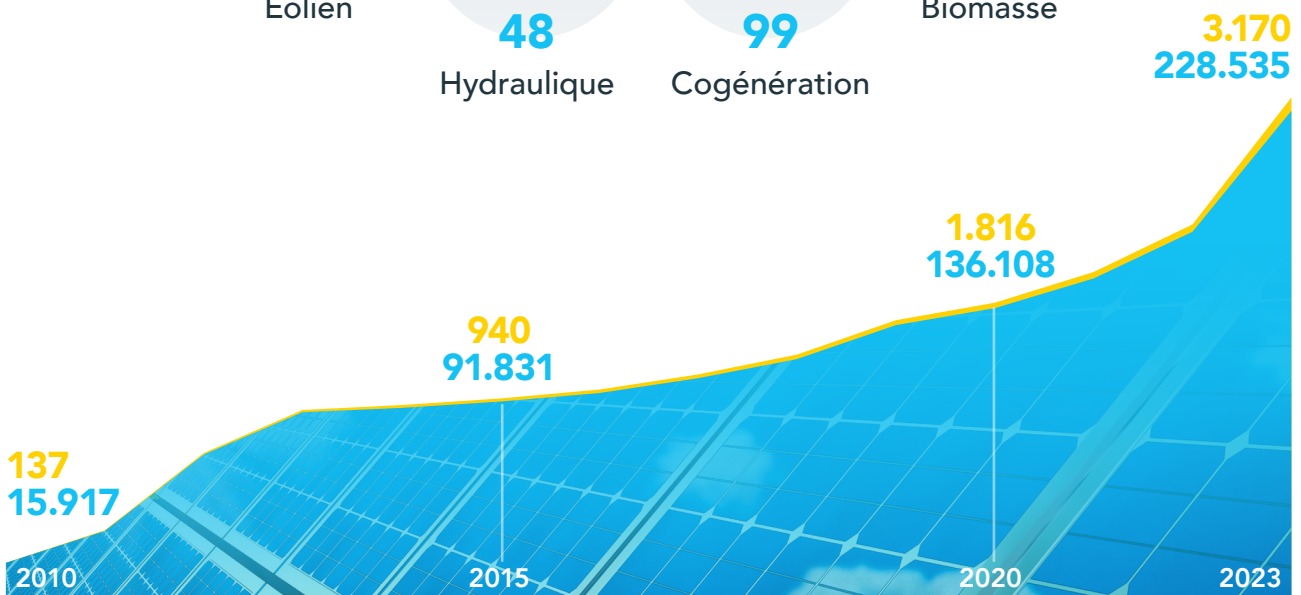
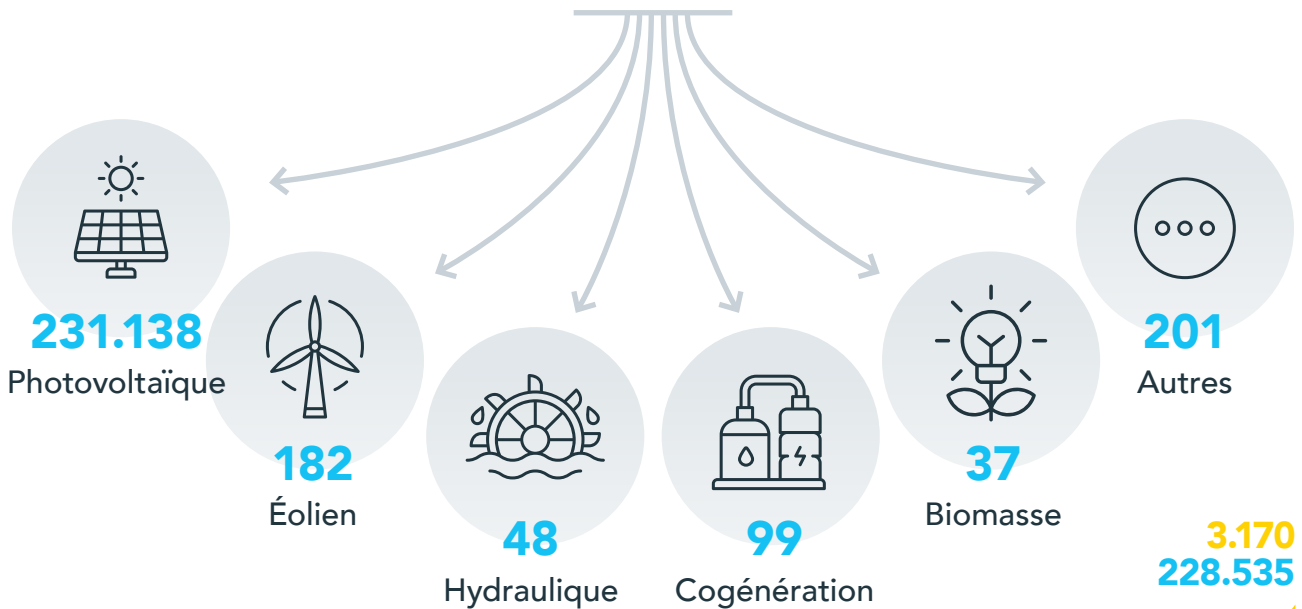
Dans la perspective de l'arrêt du mécanisme de compensation à la fin 2023, l'année a vu l'installation d'un nombre sans précédent d'unités de production photovoltaïque. Nos services ont enregistré plus de 60.000 nouvelles unités de ce type, contre 22.000 l'année précédente. Toutes filières confondues – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse... – on dénombrait quelque 231.705 unités enregistrées au 31 décembre 2023, représentant une puissance totale installée de 3 GW (ou 3.050 MVA – voir schémas ci-après). Toutefois, compte tenu du nombre exceptionnel de dossiers photovoltaïques introduits notamment dans les derniers mois de l'année par les candidats prosumers désireux de bénéficier du système de la compensation, la vérification et l'encodage des dossiers a connu du retard. Les chiffres communiqués ici et dans les graphiques qui suivent correspondent au nombre de dossiers contrôlés et enregistrés au 31 décembre 2023. Le nombre effectif d'installations de production décentralisées d'origine renouvelable raccordées au réseau en 2023 approche en réalité les 270.000 unités, ce qui correspond à une croissance de près de 100.000 nouvelles installations de production renouvelable sur 12 mois.

Par ailleurs, la production électrique d'origine renouvelable ayant transité durant l'année sur notre réseau de distribution à partir d'installations d'une puissance supérieure à 10 kilovoltampères représente une consommation d'environ 3.640 GWh – soit une augmentation de 30% en un an, et cela dans un contexte où cette augmentation atteignait déjà 23% en 2022.

Si les énergies d'origine renouvelable restent au final encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur nos réseaux de distribution, les chiffres progressent d'année en année. Les tableaux et graphiques ci-après traduisent ce développement constant qui s'est très fortement accentué en 2023.

231.705 UPD

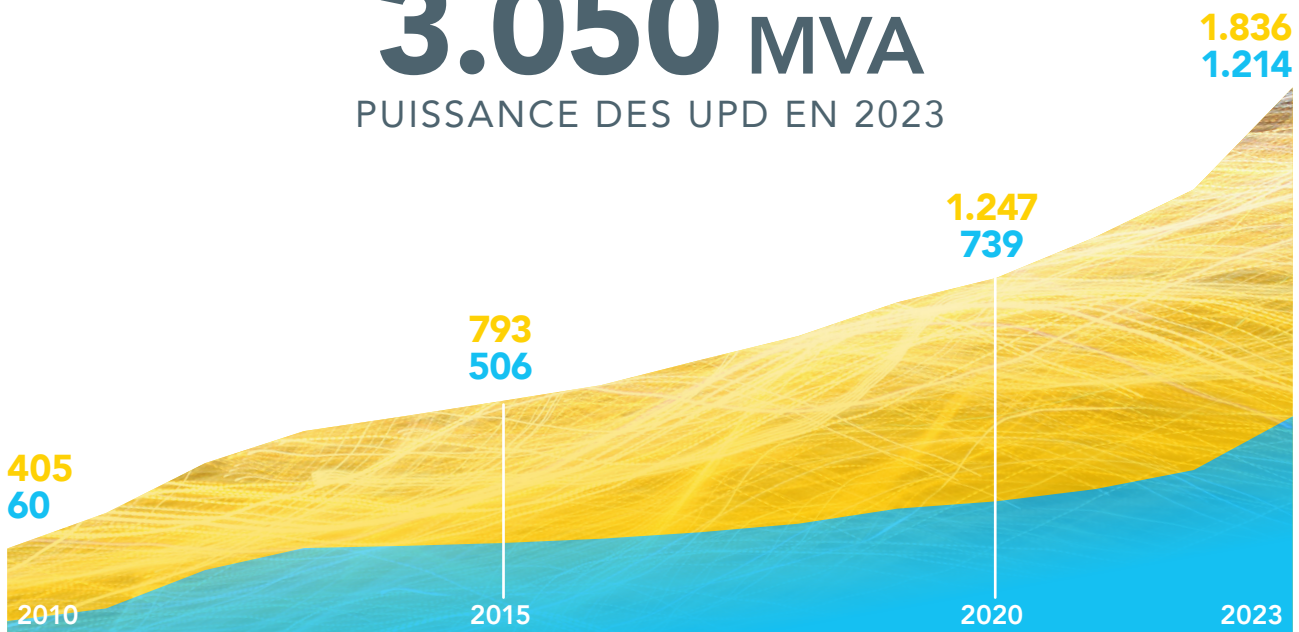
NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉES SUR LE RÉSEAU ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'UPD **UPD > 10KVA** **UPD ≤ 10KVA**

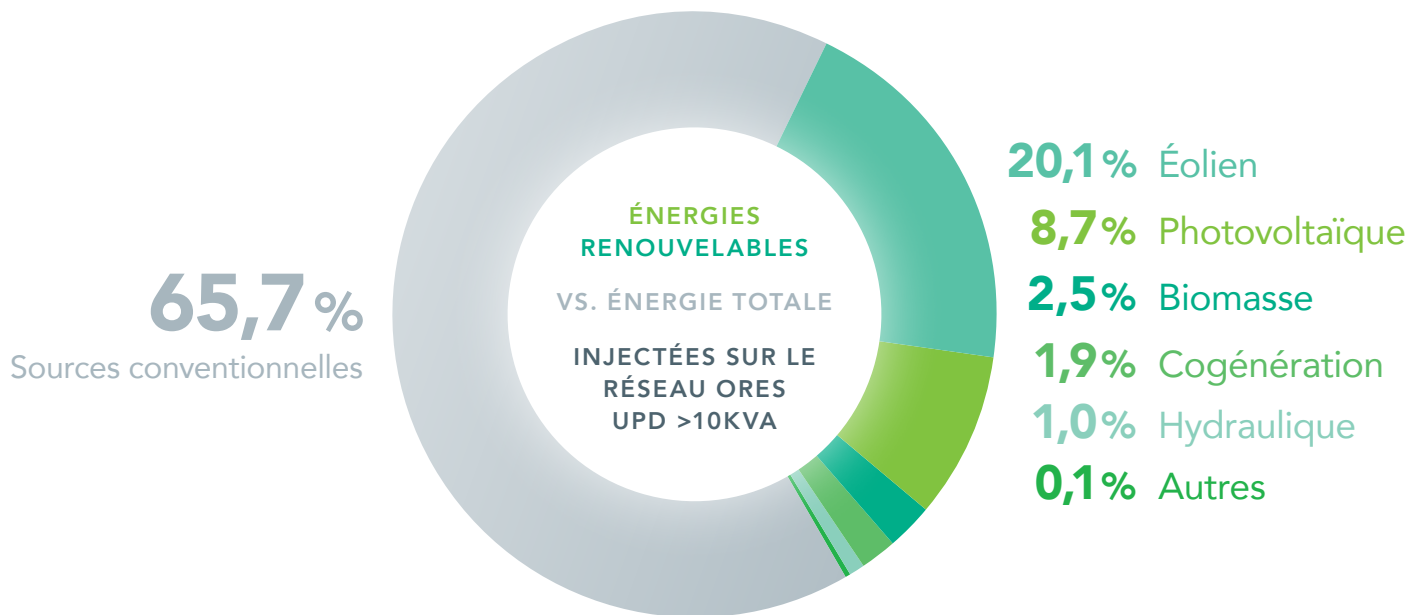
3.050 MVA

PUISSANCE DES UPD EN 2023



ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE TOTALE DES UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES (UPD) EXPRIMÉE EN MÉGAVOLTAMPÈRES (MVA)

UPD > 10KVA UPD ≤ 10KVA



AVERTISSEMENT

Les chiffres communiqués dans les tableaux et graphiques qui précèdent correspondent au nombre de dossiers introduits pour des unités de production décentralisées et valablement vérifiés et enregistrés par les services d'ORES au 31 décembre 2023. Compte tenu de la fin prévue du régime de compensation, un nombre exceptionnel de dossiers a été reçu durant l'année et particulièrement dans les derniers mois. La vérification et l'encodage des dossiers par les services d'ORES ont accusé du retard sur plusieurs milliers de dossiers. Si l'on tient compte de cet arriéré, le nombre d'installations de production renouvelable raccordées au réseau électrique de l'entreprise à la fin 2023 approche dans les faits les 270.000 unités.



Décrochages d'onduleurs: Hingeon «village témoin»

En 2023, le nombre spectaculaire de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques (PV) chez les particuliers a mis le réseau électrique basse tension d'ORES sous pression, avec notamment des problèmes de congestion et en conséquence une recrudescence de décrochages d'onduleurs dans certains quartiers. La résolution effective de ces problèmes demande des travaux sur le réseau, qui peuvent nécessiter de longs délais. Toutefois, des solutions à plus court terme existent et durant l'année, ORES a pris différentes mesures actions et mis en place des outils de suivi, de diagnostic et d'analyse afin de traiter cette problématique de la manière la plus efficace.

Le compteur communicant est un outil essentiel de ce diagnostic, puisqu'il permet de faire remonter sur une base régulière et d'analyser ensuite les données relatives aux anomalies de tension. Dans

une dynamique de partenariat avec l'association «Be Prosumer» -- qui défend les intérêts des propriétaires de panneaux photovoltaïques -- et la commune de Fernelmont, le village de Hingeon a été choisi pour mener un projet pilote de pose de compteurs communicants chez un grand nombre de prosumers d'une même zone. Objectif: atteindre un taux de pose de 75% sur un périmètre où de nombreux problèmes s'étaient fait jour vu la concentration d'installations PV, dans le but de récolter un maximum d'informations et réduire efficacement les phénomènes de décrochages locaux. À l'automne 2023, les équipes de raccordements d'ORES et de sous-traitants ont installé 317 compteurs en trois semaines chez des prosumers sur un total de 382 visés au départ. Les résultats d'analyse et les conclusions de ce pilote sont attendus pour le premier trimestre 2024.

Une qualité de service constante

ORES se doit avant toute chose de garantir la sécurité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs qu'elle dessert. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée depuis plus de quinze ans. Des montants importants sont consacrés chaque année à l'entretien, la modernisation et au développement des réseaux électriques en haute et basse tension.

Les statistiques de qualité pour 2023 restent conformes à la tendance observée ces dernières années. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à près de 12.000 reprises en 2023, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente. Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-après (exprimées en heure).

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2022	2023
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:30:01	00:39:42
Temps moyen d'interruption	02:34:07	02:25:40
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non-planifiée	00:33:00	00:30:00
Temps moyen d'interruption	00:37:45	00:34:29

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi aux intempéries voire à des « agressions extérieures » – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux de voirie en domaine public à proximité de nos infrastructures. Les indicateurs relatifs au temps d'arrivée sur site et à la durée

moyenne pour clôturer une intervention de dépannage sont en légère baisse par rapport à l'année précédente en raison d'une fréquence moins marquée des épisodes de tempêtes ou de conditions météorologiques extrêmes par rapport à 2022. Par voie de conséquence, le nombre d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures est lui aussi en baisse assez sensible : 167 en 2023 contre 201 en 2022.

INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site	01:00:59	00:55:32
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:09:03	02:08:24



Pilotage du réseau à distance

Avec l'augmentation des productions d'énergie renouvelable, le défi pour ORES consiste à préserver l'équilibre sur le réseau électrique pour éviter les situations de congestion et les risques de panne. Nos équipes implémentent actuellement un nouveau système ADMS, pour « Advanced Distribution Management System » (système de gestion avancée de la distribution), qui sera pleinement opérationnel en 2025. La supervision et la conduite des infrastructures à distance reposera sur un algorithme qui capte et interprète très finement les informations du réseau

électrique, même aux endroits où les cabines ne sont pas équipées de systèmes de télécommunication, ce qui permet d'assurer l'équilibre entre les lieux de production d'énergie renouvelable et les lieux de consommation. En cas de panne sur le réseau électrique, cet outil améliore aussi la qualité des diagnostics et propose des solutions de réalimentation rapide pour le plus grand nombre de clients possible. Cela permettra de maintenir sous contrôle les délais d'interruption de fourniture dans un environnement plus complexe que par le passé.



Un nouveau partenariat pour le déploiement de la fibre optique en Wallonie

Le 30 août 2023, la société Glasfaser Ostbelgien (Go Fiber) et ORES signent une convention en vue de l'utilisation des infrastructures de distribution et en particulier des poteaux pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Le plus grand défi concerne les « zones blanches », c'est-à-dire les régions les plus rurales, dont la couverture internet fixe reste très limitée et qui représentent 58% du territoire de la Communauté germanophone. La mise à disposition du réseau de distribution électrique par

ORES offre une plus-value sociétale notable pour les habitants qui ne pouvaient pas jusque-là profiter des avantages d'une connexion internet haut débit. Il s'agit d'un projet ambitieux impactant les services d'ORES à plusieurs titres: d'abord au niveau des calculs de résistance et du renouvellement éventuel des supports en basse tension pour l'intégration de la fibre sur le réseau aérien et ensuite, dans le suivi des synergies liées aux travaux de raccordement électrique des sous-stations nécessaires au réseau de fibre optique.



L'éclairage public au cœur de la vie des communes

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Les équipements d'éclairage public gérés par nos équipes appartiennent aux villes et communes qui sont nos partenaires. Celles-ci confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs infrastructures à notre entreprise.

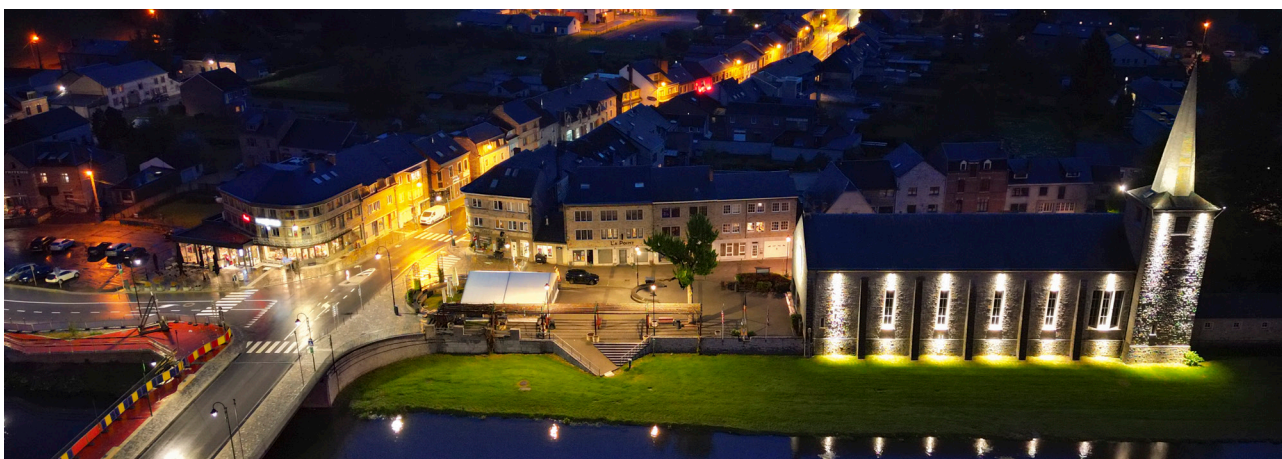
Un vaste plan de modernisation – baptisé e-LUMin et s'étalant sur une période de 10 ans entre 2019 à 2029 – est en cours afin d'améliorer l'efficacité énergétique des luminaires. Le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de *dimming*), permet

une réduction moyenne de la consommation de 60 à 65%. C'est loin d'être négligeable quand on sait que l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une commune moyenne. Lorsque l'ensemble du plan sera terminé pour les 450.000 points lumineux concernés au début du programme, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans. Cela correspondra en outre à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO₂. À la fin de 2023, nos équipes avaient procédé au remplacement de près de 50% des luminaires sous notre responsabilité, ce qui représente près de 234.000 points lumineux désormais équipés en LED dimmé.

ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL GÉRÉ PAR ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2022	2023
NaLP - sodium basse pression	39.540	17.857
NaHP - sodium haute pression	186.001	157.725
MHHP - halogénures/iodures métalliques	63.871	60.759
LED - diodes électroluminescentes	177.438	233.707
Autres	745	701
Total	467.595	470.749

En dépit d'une très légère augmentation du parc total de luminaires gérés par l'entreprise, la puissance installée totale, soit 31.493 kW, et la consommation globale, soit env. 92.000 MWh, sont en nette diminution, à savoir respectivement -5,7% et -36% par rapport à 2022.



Lors de l'explosion des prix de l'électricité en 2022, la rationalisation des consommations est devenue un véritable enjeu pour la majorité des communes. ORES leur a alors proposé d'éteindre l'éclairage public du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023, entre minuit et cinq heures. Avec un double objectif: participer à l'effort collectif de réduction des consommations et diminuer l'impact de cette flambée des coûts sur les budgets communaux. Plus de 80% des communes ont initialement accepté cette proposition. La mise en œuvre progressive par nos équipes techniques s'est opérée dans le respect de plusieurs demandes spécifiques visant notamment au maintien de l'éclairage dans des périmètres bien définis. Même si certaines communes ont ensuite fait marche arrière et demandé un retour à un régime d'éclairage normal, ces mesures ont permis de diminuer les consommations de 39% en moyenne durant quatre à cinq mois, en plus des économies déjà engendrées par le passage au LED dimmé.

Au début de 2023, près de 150 communes appliquaient encore des mesures d'extinction. Avant la fin du premier trimestre, les directions locales d'ORES ont repris contact avec leurs communes respectives pour leur proposer de poursuivre l'expérience selon trois options de fonctionnement, à mettre en place progressivement à compter du 1^{er} avril: soit un régime d'éclairage conventionnel, soit une extinction de 0h à 5h toutes les nuits, ou encore une extinction limitée à la semaine, du lundi au vendredi. 20% des autorités communales ont fait le choix de rester ou revenir à l'éclairage conventionnel et les autres ont opté – à parts pratiquement égales – pour l'une ou l'autre des formules d'extinction proposées.

À l'échelle du territoire d'ORES, l'économie financière totale réalisée par les communes est estimée à environ six millions d'euros sur 2023. Le programme de passage progressif au LED et les mesures d'extinction ont conduit à une réduction totale des émissions d'environ 26.000 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport à l'année précédente.

Mise en valeur du patrimoine communal

Le bureau d'études spécialisé en éclairage public et les équipes locales d'ORES collaborent aussi avec les villes et communes dans le domaine du relighting ou de la mise en lumière de leur patrimoine architectural. Nos services leur proposent les meilleures technologies disponibles sur le marché en intégrant les aspects relatifs à la consommation, au respect des législations et des normes, ainsi que le meilleur compromis entre le choix technologique, le coût total de la mise en œuvre du projet et le bénéfice environnemental, notamment en termes de réduction de la pollution lumineuse. Ces informations permettent aux responsables communaux de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Parmi les réalisations les plus emblématiques de 2023, on peut épingler le relighting du beffroi de Mons, la mise en lumière de l'église Saint Quentin à Tournai et de l'église de Hottot, la rénovation de l'éclairage de la Grand-Place et de l'Hôtel de Ville de Binche, l'Hôtel de Ville de Vinton ou encore les illuminations de bâtiments remarquables dans la commune de Rouvroy.



Un réseau de gaz en phase d'évolution

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone en 2050, la gestion d'un réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment compte tenu des effets néfastes du méthane sur l'environnement et le climat – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau jouera dans la transition. À terme, il devrait permettre de distribuer aux entreprises ou dans de nombreux centres urbains d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert.

Le biométhane fait partie des pistes les plus concrètes dans cette transition. Il a été établi que la Wallonie disposait d'un fort potentiel de biométhanisation pouvant servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses dans les années à venir, 25 à 33% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir 3 TWh, pourraient être verts d'ici 2030. Le marché du gaz pourrait ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers ou de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques. Dans ce domaine, le rôle technique de notre entreprise consiste non seulement à raccorder les unités de biométhanisation au réseau de distribution, d'effectuer les éventuels travaux de renforcement de réseau nécessaires, de réaliser les calculs, analyses et tests préalables, d'installer les cabines d'injection mais aussi de contrôler et garantir la qualité du gaz distribué aux clients.

À la fin 2023, trois unités d'injection de biométhane sont raccordées à notre réseau. Au total, ce sont près de 10.000 ménages qui se chauffent et/ou cuisinent aujourd'hui avec du gaz d'origine renouvelable produit en Wallonie. D'autres projets de construction et de raccordement d'unités de production de biométhane sont à l'étude pour 2024. Nos équipes accompagnent les porteurs de projets, issus du monde agricole notamment, dans leurs initiatives; ils leur apportent une expertise non seulement technique mais aussi de facilitation de leurs démarches administratives.

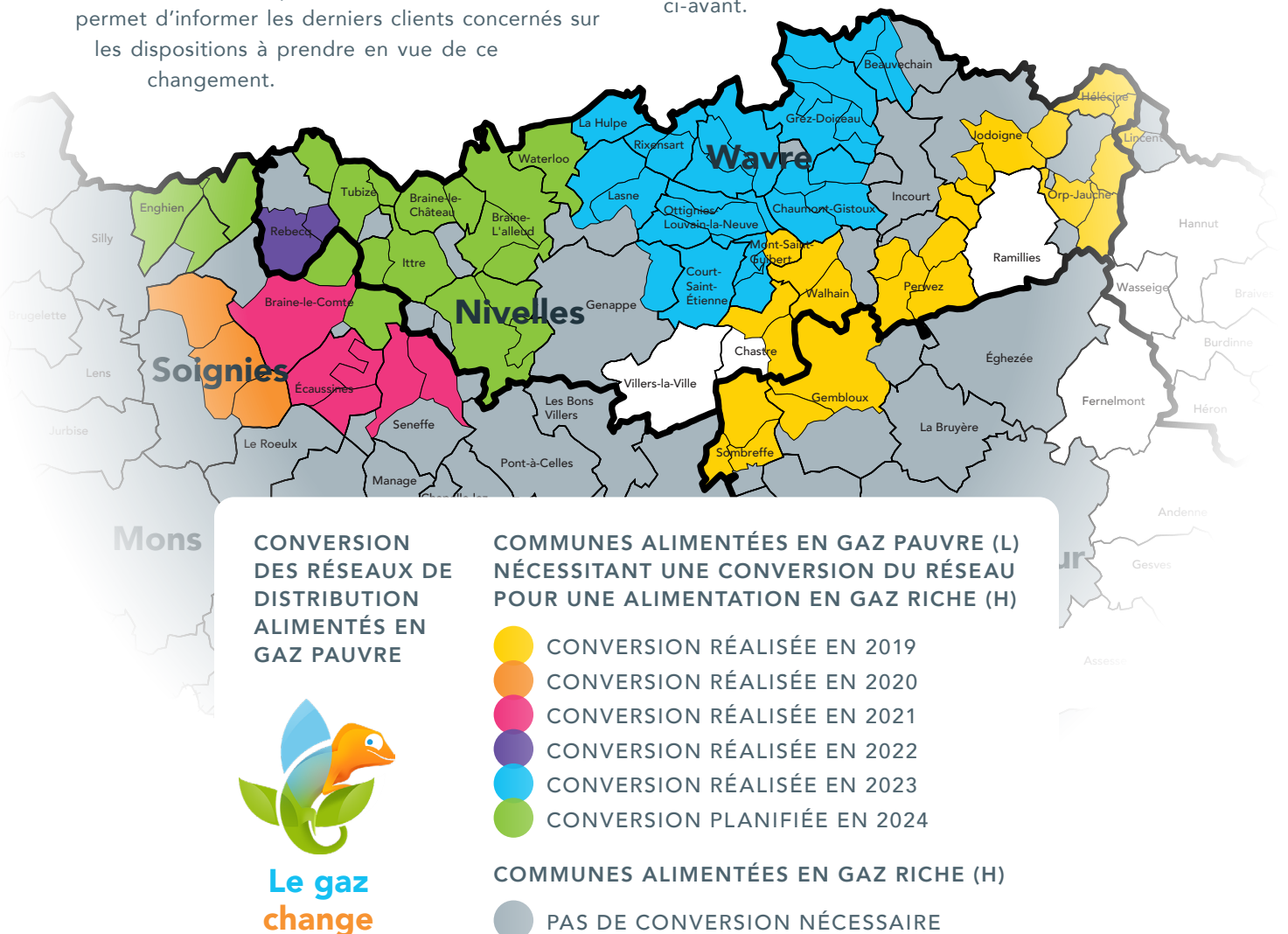
Rénovations, conversion et raccordements

En 2023, de nombreux travaux ont été menés pour garantir le bon fonctionnement du réseau et le service aux clients : assainissement et rénovation d'infrastructures, bouclages, augmentations de capacité, raccordement de zonings ou lotissements sur le réseau existant, ainsi que poursuite du programme de conversion du gaz pauvre (gaz L) au gaz riche (gaz H) en Brabant wallon. Au total, plus de 90 millions d'euros ont été investis à cette fin durant l'année.

Après la conversion de la commune de Rebecq en 2022, ce ne sont pas moins de 11 communes qui sont passées au gaz riche depuis le 1^{er} juin 2023 (en bleu sur la carte ci-dessous). Le challenge était exigeant: quelques milliers de raccordements et de renouvellements de branchement ont dû être effectués pour y parvenir. Nos équipes devaient également organiser le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez les clients. Une campagne de communication a permis de sensibiliser ces derniers quant à l'éventuelle nécessité d'adapter ou de remplacer certains appareils ménagers trop anciens non-compatibles avec le gaz riche. Enfin, pour les 750 clients industriels concernés sur la zone de conversion, des travaux de remplacement de cabine ou d'installation d'écrêteurs ont aussi été menés le cas échéant. Le défi a été relevé et plus de 35.000 clients supplémentaires consomment aujourd'hui du gaz à haut pouvoir calorifique.

La dernière phase du programme de conversion se déroulera en 2024. Un plan de communication structuré permet d'informer les derniers clients concernés sur les dispositions à prendre en vue de ce changement.

Par ailleurs, comme lors des dernières années, les activités de nos équipes se sont concentrées sur l'entretien et la rénovation du réseau existant. Il n'y a plus de réelles extensions du réseau et cette année à peine un peu plus de 7 kilomètres de nouvelles canalisations ont été posées. Les infrastructures les plus anciennes continuent d'être assainies. À la fin 2023, notre réseau de gaz – qui couvre au total 10.168 km – ne compte plus que 37 kilomètres d'anciennes conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont été menés sur 32 km. En dépit de la crise énergétique et de la flambée des prix du gaz consécutive à la guerre en Ukraine en 2022, de nouveaux clients ont demandé leur raccordement au réseau existant: nos équipes ont installé 4.466 nouveaux branchements, correspondant à 6.527 compteurs supplémentaires. Enfin, un peu plus de 4.600 branchements ont été rénovés durant l'année, notamment dans le contexte de la conversion gaz L/gaz H évoquée ci-avant.





Contrôles et sécurité

Dans une approche préventive, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz est contrôlée chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de cette recherche systématique des fuites, 1.830 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2023. Le nombre de fuites détectées et réparées dans ce cadre – 207 au total sur l'année – est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

La sécurité demeure prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées par des causes ou des intervenants externes, le nombre de réparations est en forte hausse: 721 au total contre 459 en 2022. Les fuites réparées sur des branchements pour défaut de matériel sont quant à elle en baisse (-16%). Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une très légère augmentation des durées d'intervention.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2022	2023
Moyenne pression	825	808
Basse pression	1.265	1.022
Total	2.090	1.830
RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2022	2023
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	197	207
Interventions suite à un appel de tiers	1.188	1.015
TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS) (EN HEURE)	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:51:26	00:46:13
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:12:42	01:22:28
Durée moyenne de clôture d'une intervention (appel - fin)	02:04:08	02:08:41

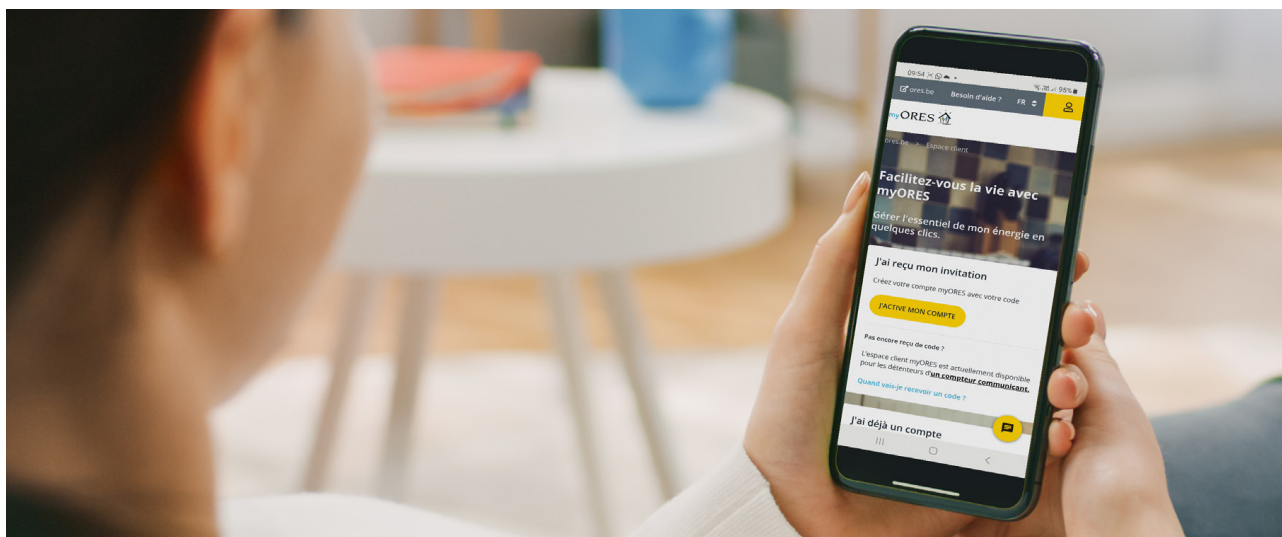
4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

Le monde de l'énergie évolue. Il se complexifie et pour les clients, ces changements amènent leur lot de questions. ORES entend les accompagner et les guider dans ce processus de transition, tout en continuant à répondre à ses obligations de service public, sans laisser personne au bord du chemin.



Dans l'exercice de ses différents métiers, ORES prend systématiquement en compte l'évolution des besoins et des contraintes des clients pour leur proposer un service à la mesure à leurs attentes. Même si la transition est aujourd'hui le cœur de nos priorités, elle n'est pas toujours la principale préoccupation des consommateurs. Notre entreprise se doit donc de maintenir un service de base de qualité au meilleur prix pour celles et ceux qui n'attendent rien de plus qu'une alimentation énergétique de qualité ou des données de comptage fiables transmises dans les temps. ORES veut être exemplaire en termes de qualité de service et rester accessible de manière simple et efficace pour l'ensemble des clients.





Pour ce faire, nous misons d'abord sur des services en ligne de qualité et nous développons de nouveaux moyens de communication digitaux, de manière à ce que les clients puissent nous contacter quand ils le souhaitent. L'une des traductions concrètes de cette digitalisation en 2023 est la mise à disposition d'un espace personnel en ligne baptisé «myORES» pour les clients équipés d'un compteur communicant. Cet espace est directement nourri par les données récoltées par le compteur du client et lui permet d'accéder en ligne à différents types d'interactions et demandes standards. Sur notre site web, nous mettons aussi à disposition des simulateurs et autres outils de personnalisation afin que les clients puissent trouver, en quelques clics, les réponses à leurs questions et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site ores.be – tutoriels, chatbots, foires aux questions, etc. – visent donc à présenter les différentes options qui s'offrent à eux, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels pourra avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent pour le client – voire, à terme, un renforcement du réseau local. Face à la multiplication actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Même si les clients privilégiant ce mode de communication s'avèrent aujourd'hui largement majoritaires – 75% des «interactions clients» s'opèrent par la voie numérique en 2023 – il est essentiel de maintenir d'autres moyens de contact. À côté du canal digital, la qualité de notre service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres types d'interaction. À travers notre filiale Comnexio, localisée en Wallonie et spécialisée dans les activités de contact clientèle, nous veillons à préserver des solutions téléphoniques, notamment via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature des demandes. Ce choix assumé permet de répondre partiellement au phénomène d'exclusion digitale.

Les conseillers et conseillères de Comnexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions au téléphone. Leurs réponses peuvent aussi s'opérer par courriel, par chat en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié pour le client. En 2023, le trafic téléphonique a connu une forte augmentation avec plus d'un million d'appels reçus (+21% par rapport à 2022). Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux et aux relevés de compteur qui enregistrent les progressions les plus fortes, dans le contexte d'une part, des évolutions des besoins liés à l'électrification et d'autre part, des difficultés relatives à la plateforme Atrias (voir ci-après). Des mesures sont prises en continu afin de personnaliser l'expérience client, anticiper les besoins, recommander des actions proactives, maintenir un temps d'attente satisfaisant et maîtriser les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité 25% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2023, hormis les contacts «physiques» dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation.

Problèmes d'échange de données et blocages sur le marché

L'année 2023 aura été marquée par le prolongement des problèmes rencontrés l'année précédente à la suite du lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias). Cette structure, mise en place de manière conjointe par les gestionnaires de réseaux de distribution en concertation avec les fournisseurs d'énergie, organise le traitement unifié et le transfert centralisé de millions d'opérations et de données de marché entre les différents acteurs. Objectif visé : plus de rapidité, plus de transparence, plus de précision et un meilleur service pour les consommateurs dans un marché rendu plus complexe par ses évolutions récentes et notamment le déploiement des compteurs communicants.

Suite à sa mise en œuvre opérationnelle et en dépit du transfert réussi pour plusieurs millions de consommateurs, des problèmes sont apparus dans certains scénarios d'échange, avec des blocages de transferts de données, parfois de ma-

nière aléatoire. Au niveau des systèmes d'ORES, 36.000 cas problématiques étaient répertoriés au début de l'été 2022. Un plan d'action a été mis en œuvre pour résoudre ces problèmes, soit par l'application de correctifs informatiques par famille de cas, soit via des vérifications et des solutions spécifiques, en ce compris individuelles. Les équipes Informatique et Clientèle ont été renforcées, de même que celles du centre de contact confronté à une augmentation sensible du nombre d'appels. Au printemps 2023, le nombre de dossiers problématiques avait pu être réduit de 50%. Toutefois, de nouveaux cas ont été répertoriés au fil des mois, ce qui a entravé la résolution de très nombreux dossiers en souffrance. Pour plusieurs milliers d'utilisateurs, cette situation reste extrêmement problématique dans la mesure où certains d'entre eux ne reçoivent plus de facture depuis de très nombreux mois, voire parfois deux années et demie.

Cette situation n'est évidemment pas acceptable et depuis la fin de 2023, une task force spécifique est dédiée à la résolution des blocages de manière prioritaire. Le premier semestre de 2024 est crucial et devrait voir des avancées significatives pour ces clients.



Un service d'accompagnement pour les entreprises aussi

Les entreprises, publiques ou privées, sont évidemment très impliquées dans la transition énergétique. En 2023, ORES a renforcé son équipe d'account managers et a créé une nouvelle cellule pour les PME. L'objectif est de mettre en place une 'voie rapide' pour accélérer leurs projets de

production renouvelable, de flexibilité technique, de mobilité électrique, etc. Chacun de ces clients professionnels va pouvoir bénéficier à terme d'un service d'accompagnement qui sera à la fois très réactif mais aussi proactif. Les entreprises seront contactées spontanément par nos équipes lorsque des opportunités se présentent pour elles sur le marché de l'énergie, afin de mieux anticiper leurs besoins futurs.

Obligations de service public à caractère social

ORES reste aussi engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le contexte de l'exercice de ses missions de service public à caractère social. Le statut de client protégé permet aux consommateurs en situation difficile de bénéficier du tarif social qui est le moins cher du marché. L'envolée des prix de 2022 a encore renforcé le niveau protection offert par le tarif social qui, au début 2023, présentait un différentiel très favorable par rapport aux prix de l'électricité et du gaz.

Dans le prolongement de la crise énergétique, qui a souvent eu des conséquences financières très lourdes pour la population, ORES avait mis en place durant l'hiver 2022-2023 des dispositifs d'aide et de protection venus compléter les mesures prévues par les autorités. Ce « bouclier hivernal » prévoyait la suspension du recouvrement des factures jusqu'au 31 mars 2023 et la possibilité pour les clients de bloquer leurs acomptes mensuels. Enfin, l'augmentation du tarif social avait été neutralisée pour les clients en prépaiement via une avance accordée sur demande, à hauteur de 50 euros pour l'électricité et 70 euros pour le gaz. Ce dispositif avait été entièrement préfinancé par ORES. Il a pris fin en avril 2023.

Le nombre de clients protégés alimentés par notre entreprise avait connu une forte hausse en 2021 et 2022 en raison notamment des mesures de protection conjoncturelles décrétées par les autorités wallonnes dans le cadre des différentes crises traversées. Mais en 2023, ce chiffre est à la baisse, en électricité comme en gaz : à la fin de l'exercice, ORES alimentait exactement 35.459 clients protégés en électricité (-10%) et 18.135 clients en gaz (-7,6%). Cette évolution est précisément liée à l'arrêt en juillet 2023 de la mesure dite de « protection élargie » mise en place de manière temporaire par le gouvernement, qui octroyait le statut de client protégé à tous les clients bénéficiaires de l'intervention majorée (« clients BIM »).

Développement des compteurs à prépaiement communicants

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation des compteurs à prépaiement, la plupart du temps chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur commercial. Jusqu'il y a peu, le prépaiement de l'énergie se réalisait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans le compteur, appelé « compteur à budget ». Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant de l'opération de rechargement, le système du prépaiement par carte était aussi vu comme un outil de gestion de leur budget énergie par les ménages concernés, à travers la sensibilisation plus directe aux volumes consommés et avec un contrôle plus aisé.

Avec le développement des compteurs communicants, une solution de prépaiement à la fois plus facile à gérer et moins pénalisante est disponible pour les clients. Un projet pilote avait permis à 3.600 ménages d'expérimenter le prépaiement de l'énergie à distance, par internet, en remplacement de leur compteur à budget classique à la fin 2021. Le département des Sciences de la Famille de l'UMons avait alors mesuré qualitativement et quantitativement l'impact de l'introduction de ces compteurs dans la pratique des ménages, en particulier dans un contexte de précarité énergétique. Ses conclusions positives ont mis en évidence des retours majoritairement enthousiastes de la part des clients, notamment sur les outils en ligne associés au compteur. Fort de ces conclusions, ORES a organisé le déploiement opérationnel des compteurs communicants à prépaiement, pour les nouveaux clients et en remplacement progressif des compteurs à budget. Ces activités se sont activement poursuivies en 2023 et au terme de l'année, on comptait plus de 44.000 compteurs de ce type.



Le parc total de compteurs à prépaiement « actifs » – chiffre cumulé pour les compteurs communicants et à budget – se chiffre à 43.174 unités pour l'électricité et 16.886 pour le gaz. La répartition du nombre de compteurs actifs par rapport au nombre total de compteurs à prépaiement installés sur le réseau est communiquée dans le tableau ci-après.

Les compteurs communicants sont désormais largement majoritaires et vont remplacer rapidement les compteurs à budget traditionnels, ce qui facilitera nettement la vie des clients concernés. Une rubrique d'information spécifique leur est dédiée sur le site internet d'ORES, où il peuvent accéder à un espace de gestion des prépaiements de leur consommation.

ÉTAT DES LIEUX DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT SUR LE RÉSEAU D'ORES

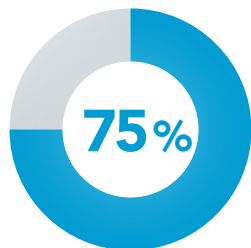
SITUATION À FIN 2023	Électricité	Gaz	Total
Parc total de compteurs à prépaiement installés	121.996	46.992	168.988
Compteurs communicants actifs	34.096	10.146	44.242
Compteurs à budget actifs	9.078	6.740	15.818
Pourcentage de compteurs à prépaiement actifs	35,4%	35,9%	35,5%

Statistiques de qualité de service

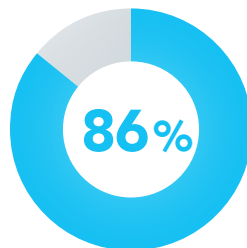
Autre aspect de la relation client d'ORES: les travaux réalisés par nos techniciens et les entrepreneurs sous-traitants. La qualité de ces prestations est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans pour les détenteurs de compteurs classiques, les interactions physiques des consommateurs avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel pour ORES de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux

non seulement dans les délais fixés par le régulateur du marché, mais également dans un esprit de bonne communication avec les clients. La qualité du respect des délais règlementaires (chiffres ci-dessous) pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension s'améliore par rapport à 2022, mais elle se détériore en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Cette situation découle de la forte augmentation du nombre de dossiers de raccordement reçus en 2023, dans le contexte de l'accélération de la transition énergétique. Il y a évidemment matière à amélioration et des efforts sont entrepris en ce sens.

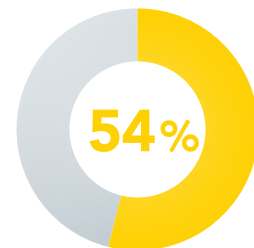
RESPECT DES DÉLAIS D'EXÉCUTION



Offres de
raccordement au
réseau électrique
basse tension



Raccordements au
réseau électrique
basse tension



Études de
raccordement au
réseau électrique
haute tension

Plaintes et insatisfactions

Pour améliorer ses performances, notre entreprise est à l'affût des motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement chez les clients. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés «en trottoir», devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Pour faire part de leurs griefs auprès d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou d'une demande de médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour ce type de demandes également. Compte tenu des difficultés rencontrées durant l'année – décrochages d'onduleurs et suites des blocages liés à la mise en place de la plateforme fédérale d'échanges de données en particulier –, le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation reçues était en hausse très marquée par rapport à l'année précédente, à savoir respectivement +20% et +110%. Les initiatives prises pour remédier aux difficultés doivent permettre de réduire à terme le nombre de plaintes.



Régulation et tarifs de distribution

C'est la CWaPE, le régulateur du marché wallon, qui détermine les revenus autorisés des gestionnaires de réseau – et donc les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions et à la mise en œuvre de la stratégie – sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à tous les gestionnaires wallons. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution appliqués aux clients, à travers la facture de leur fournisseur.

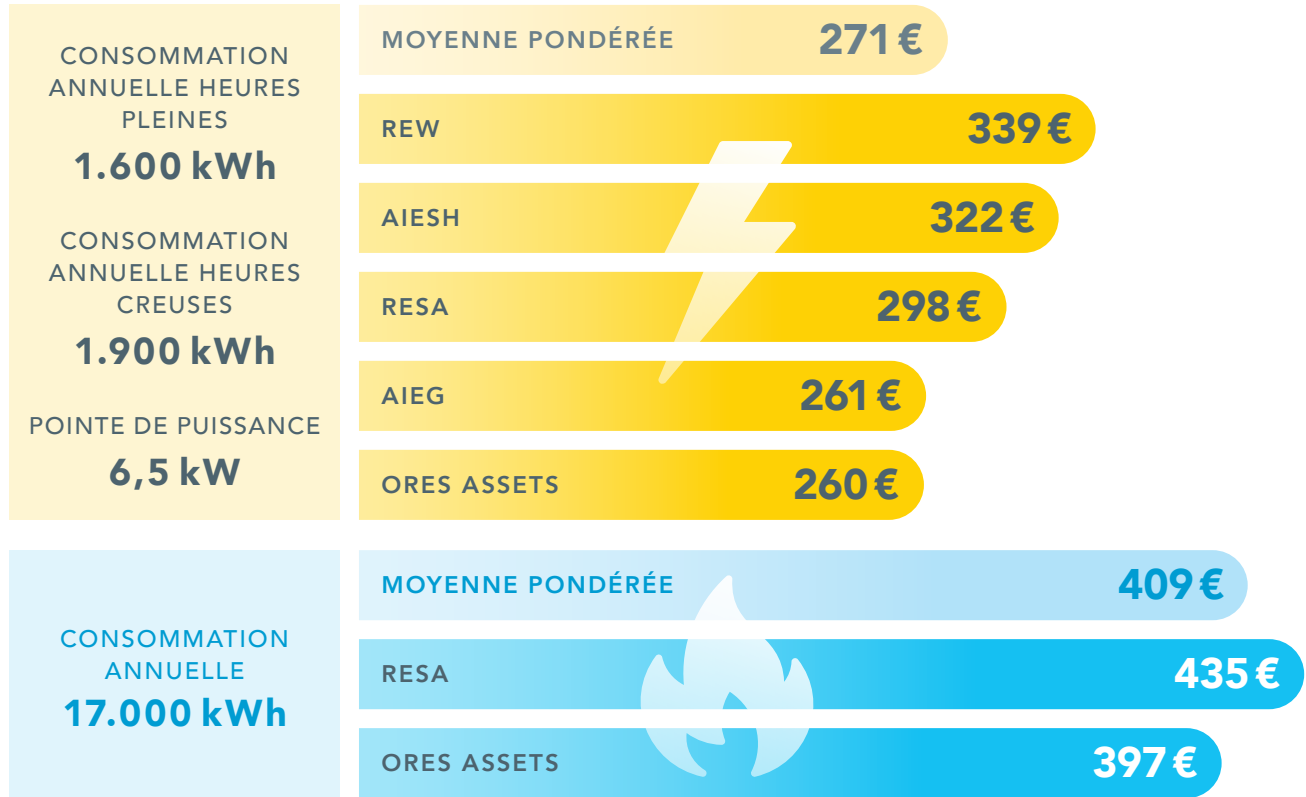
Les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur en 2023 sur les différents territoires d'ORES (sept grilles tarifaires pour l'électricité et cinq grilles tarifaires pour le gaz) s'appliquaient sur une période s'étendant de 2019-2023. Grâce à la maîtrise des coûts et de leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie des clients, notre entreprise est parvenue à stabiliser un «tarif moyen» durant toute cette période. Cette stabilité est un élément crucial, a fortiori alors que les clients étaient confrontés à des variations parfois importantes de la composante énergie de leur facture. C'est grâce aux efforts opérationnels et budgétaires fournis par l'entreprise ces dernières années que l'augmentation des coûts de réseau et donc des tarifs de distribution a pu être maîtrisée. Par ailleurs, il est important de souligner que l'évolution des tarifs d'ORES – hors charges, taxes et obligations de service public – est demeurée globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation.

L'année 2023 était la dernière au cours de laquelle des disparités de tarifs de distribution existaient entre différents secteurs géographiques sur le territoire d'activités d'ORES. En effet, à la fin de 2021, le Conseil d'administration d'ORES Assets a décidé d'une péréquation tarifaire, c'est-à-dire l'application d'un tarif identique sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale. Concrètement, à compter du 1^{er} janvier 2024, tous les clients selon leur catégorie se verraient appliquer un tarif unique pour la distribution de l'énergie où qu'ils résident. Pour notre entreprise, le choix de ce tarif péréquaté traduisait une volonté de dégager des budgets d'investissement orientés sur la transition énergétique dans une perspective d'ensemble, pour les réseaux de toutes les communes et non plus scindés par secteurs tarifaires.

Comme évoqué dans le rapport annuel 2022, la date de publication de la nouvelle méthodologie tarifaire a été postposée au 1^{er} juin 2023, imposant une modification de la période régulatoire de cette méthodologie tarifaire de manière à ce qu'elle porte sur 2025-2029 et la mise en place pour 2024 d'une année de transition entre deux périodes régulières de cinq ans (2019-2023 et 2025-2029).

Le 13 avril 2023, le régulateur a publié la méthodologie tarifaire pour 2024, année de transition. À l'issue des procédures d'approbation prévues par cette méthodologie, les tarifs de distribution d'électricité et de gaz 2024 ont été officialisés en octobre. Changement majeur pour les clients d'ORES, l'application à partir du 1^{er} janvier 2024 de la grille tarifaire unique évoquée ci-dessus, pour l'électricité comme pour le gaz. Autre bonne nouvelle, le tarif d'ORES Assets par client type – là aussi en électricité comme en gaz – est le moins cher en 2024. Les deux tableaux ci-dessous, tirés de l'analyse des tarifs de distribution 2024 réalisée par la CWaPE, illustrent cette situation.

TARIFS DE DISTRIBUTION 2024 (€/AN, HTVA) ÉLECTRICITÉ & GAZ



Source: CWaPE – « Tarifs de distribution 2024 : analyse et données chiffrées »

Autre changement important à partir de 2024 : pour les prestations les plus courantes, un même travail chez le client est tarifé de la même manière à travers toute la Wallonie. Conformément à la méthodologie tarifaire, l'harmonisation de certaines prestations des tarifs dits non-périodiques implique pour les gestionnaires de réseau wallons de libeller identiquement la prestation et d'en harmoniser le prix. En termes de niveaux de prix, l'année 2024 est une année de transition pour ces tarifs : selon la localisation de l'utilisateur et ses besoins précis, l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques peut avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur sa facture par rapport au passé.

Par ailleurs, les discussions sur le projet de méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029 se sont poursuivies au début de l'année 2023. Le 1^{er} juin, le régulateur publiait cette nouvelle méthodologie. Au-delà des mo-

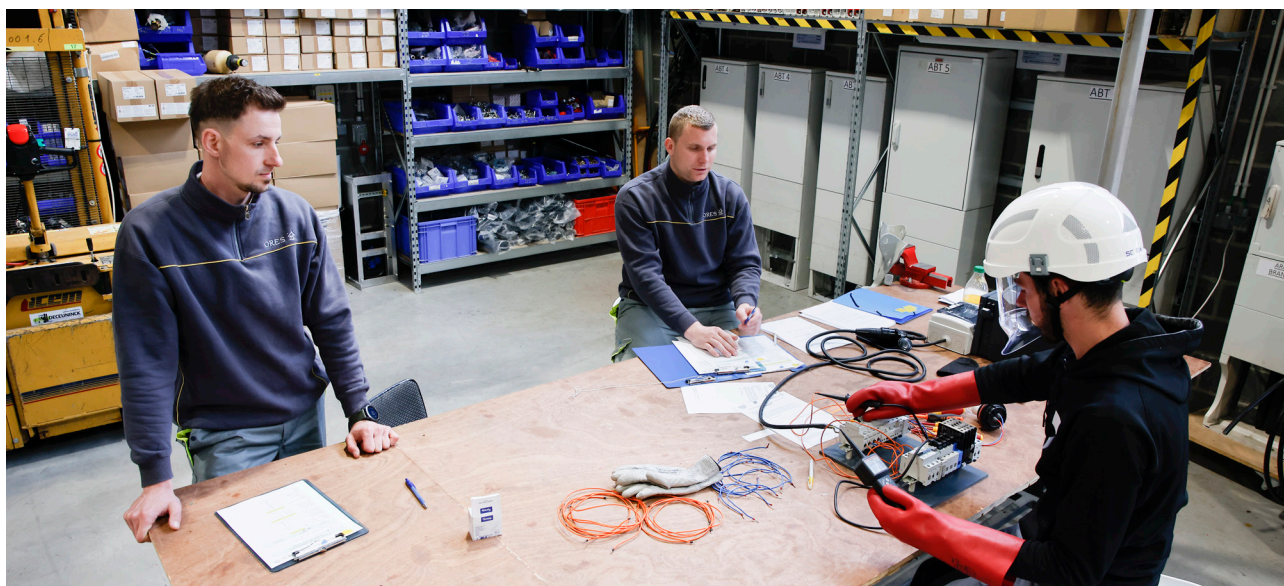
dalités nouvelles de ce texte, telles que celles relatives au revenu autorisé des gestionnaires de réseau, à la structure tarifaire instaurant une tarification incitative ou encore à la prise en compte de l'inflation, le constat global tiré pour les consommateurs wallons est celui d'une augmentation plus que probable des tarifs de distribution sur la période. En cause notamment, les investissements massifs nécessaires dans le cadre de la transition énergétique.

Sur la base de cette méthodologie, les équipes d'ORES ont remis une proposition de revenu autorisé au régulateur en octobre 2023. Celle-ci a fait l'objet d'observations et de multiples questions de la part de la CWaPE. ORES a apporté les réponses attendues et à la fin du mois de mars 2024, le revenu autorisé a été validé par le régulateur pour la période 2025-2029.

5. Ressources humaines, prévention et environnement

La responsabilité d'ORES s'exprime aussi dans les domaines des ressources humaines, de la prévention et de l'environnement. Pour relever les défis de la transition, ORES s'adapte en misant sur la formation du personnel et des sous-traitants, une gestion des talents responsable et des solutions RH renforcées. Consciente de l'impact de ses métiers, avec des activités porteuses de risques pour les collaborateurs, les prestataires, les riverains à proximité des réseaux de distribution ainsi que pour l'environnement, l'entreprise mène une politique de prévention et de gestion environnementale renouvelée.





Recrutement et formation au cœur des enjeux

Depuis trois ans, ORES a mis en place des modifications structurelles et organisationnelles afin d'accompagner durablement la transformation de l'entreprise au cœur des enjeux de la transition énergétique. Pour cela, elle doit aussi favoriser l'engagement, le développement et la reconnaissance des collaborateurs, en veillant à améliorer leur bien-être. Il faut aussi pouvoir disposer des ressources humaines suffisantes et compétentes dans les différentes filières de nos métiers. Il est donc impératif de recruter de nouveaux collègues.

Après un ralentissement du rythme des recrutements durant la pandémie, suivi d'une reprise graduelle amorcée en 2021, ORES a accéléré ses recrutements au cours des deux dernières années. Elle a continué à rechercher de nouveaux talents, pour combler les départs en retraite et répondre aux nouveaux besoins

liés notamment à la digitalisation. En 2023, 322 nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont rejoint les rangs d'ORES, alors que 163 départs ont été enregistrés durant l'année. Les « ORES TechniDays », journées de recrutement spécifiques aux techniciens, ont été organisées à six reprises ; elles ont permis d'accueillir 169 candidats techniciens et ont débouché sur l'engagement de 74 d'entre eux. Ces journées sont particulièrement utiles dans un contexte de guerre des talents entre entreprises et de pénurie généralisée des profils techniques.

Fin 2023, l'effectif total d'ORES comptait 2.665 collaborateurs actifs – dont 2.416 sous contrat à durée indéterminée. Le personnel féminin représente 33,5% de l'effectif. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAR GENRES	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	47,80%	10,24%	8,18%	0,26%	66,49%
Femmes	26,72%	3,38%	3,34%	0,08%	33,51%
Total	74,52%	13,62%	11,52%	0,34%	100,00%

PAR GROUPES D'ÂGE

< 30 ans	9,38%	0,00%	0,71%	0,00%	10,09%
≥ 30 < 50 ans	50,51%	7,02%	7,58%	0,11%	65,22%
≥ 50 ans	14,63%	6,60%	3,2%	0,23%	24,69%
Total	74,52%	13,62%	11,52%	0,34%	100,00%

En moyenne, les membres du personnel d'ORES ont suivi 33 heures de formation en 2023.

ORES est attachée au caractère essentiel de la formation, de son propre personnel comme des sous-traitants. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité ont lieu dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne). L'accent a notamment été mis en 2023 sur les formations en basse tension, notamment dans le contexte du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition. Par ailleurs, la plateforme en ligne Talentsoft, désormais totalement opérationnelle, permet à tous les collaborateurs de gérer plus activement leurs formations via un catalogue plus large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins : modules d'e-learning, formations à distance, vidéos... Avec 40% d'heures de formation suivies en plus en moyenne par rapport à 2022, l'indicateur relatif aux formations – ensemble du personnel, en ce compris les stagiaires – communiqué dans le tableau ci-après poursuit son évolution positive entamée en 2022, après le coup d'arrêt lié à la pandémie de Covid-19.

Dans le prolongement des initiatives développées ensemble au cours des années précédentes, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec le Forem. Notre entreprise doit en effet recruter pas moins de 500 nouveaux collaborateurs sur l'année 2024 dans toute la Wallonie. Le Forem va mobiliser ses équipes et lancer plusieurs formations dites « coup de poing pénurie » pour le métier de technicien raccordeur en électricité. La première de ces formations, qui s'étaleront sur une durée de dix mois, a été lancée à la fin mars. Elles commenceront au Forem et se poursuivront dans l'un de nos centres de formation. L'objectif est qu'au moins 80% des candidats qui les auront terminées avec succès se voient proposer un contrat à durée indéterminée par notre entreprise.

Enfin, il faut signaler l'obtention pour la troisième année consécutive de la certification « Top Employer »

pour notre entreprise. Après la reconduction du label en 2023, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH et de bien-être des collaborateurs. La certification 2024 est obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise sur des aspects tels que l'accueil des nouveaux engagés, la marque employeur et la gestion des talents.



Dialogue social : revendications et solutions

Dans le contexte du dialogue et de la concertation sociale au sein des organes paritaires de l'entreprise, la question de la revalorisation des métiers techniques avait été portée au débat par les représentants des travailleurs durant l'année 2022. Au début 2023, les représentants syndicaux et une partie du personnel, jugeant insuffisantes les réponses apportées à leurs revendications par les responsables de l'entreprise, ont mené des actions de grève et de blocage, d'abord au siège et ensuite sur plusieurs sites d'exploitation de l'entreprise à la mi-février 2023. Après négociation, un accord de principe sur de nouvelles propositions a été trouvé et après vote du personnel en assemblées locales, les blocages ont été levés.

À l'automne, les négociations sectorielles sur la programmation sociale pour les années 2023 et 2024 ont également conduit à des désaccords, allant jusqu'à la rupture du dialogue. Les discussions ont repris au début décembre et les partenaires sont parvenus à un accord qui a ensuite été présenté au personnel par les organisations syndicales. Une convention collective a pu être signée avant la fin de l'année. Elle organise de nombreuses mesures sociales en matière de congés, d'assurances, d'avantages tarifaires ou encore de formation, ainsi que l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat de 500 euros nets à tous les travailleurs en service actif.

FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2023	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	8,39	0,00	8,39
Personnel d'encadrement	26,62	25,96	26,43
Personnel de maîtrise	19,38	18,82	19,26
Personnel employé + stagiaires	43,08	19,90	27,56
Moyenne	39,69	22,02	33,18

Prévention et sensibilisation

ORES a développé une dynamique de sécurité liée aux risques inhérents à ses activités et elle s'attache à la faire évoluer davantage vers la prévention et le bien-être, afin de parvenir au « mieux-être » vu comme la résultante d'une prise en compte globale des travailleurs tant dans leur cadre professionnel que privé. La bonne santé d'un travailleur a en effet un impact direct pour l'entreprise et son travail influe sur sa santé privée.

Il s'agit donc de prévenir les facteurs de risque internes, externes et pluridisciplinaires. L'approche se fonde sur plusieurs principes directeurs, structurés autour d'un plan global de prévention à cinq ans. Pour augmenter la maturité de la prévention et évoluer vers le mieux-être, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental, le service interne de prévention a restructuré son organisation et son fonctionnement dans le sens d'une proximité et d'une

disponibilité accrues. Des modules de formation et de sensibilisation accessibles à distance sont disponibles pour tout le personnel, notamment via l'intranet de l'entreprise, dont les sections dédiées à la prévention ainsi qu'à la santé et au bien-être ont été totalement revues en 2023.

En juin, la semaine du bien-être au travail a été organisée pour la deuxième fois par l'entreprise. Les thématiques de la vitalité et de la santé physique étaient au cœur des actions organisées et soutenues par une campagne de communication. Un challenge interne a été organisé invitant les collaborateurs volontaires à couvrir seul ou en groupe plus de 10.000 km en courant ou en marchant. Le défi a été relevé, ce qui a permis de récolter 10.000 euros au profit de l'opération Viva for Life (voir aussi à ce sujet le chapitre *Présentation de l'entreprise*).



« Journées sécurité » et « Journées Entrepreneurs »

Pour promouvoir la prévention et la sécurité de manière active, des journées thématiques sont organisées chaque année pour le personnel, ainsi que pour les entrepreneurs sous-traitants qui travaillent au quotidien avec nos équipes sur le terrain. Elles s'articulent autour de différents ateliers où les causes et sources d'accident sont évoquées afin de mieux appréhender les risques et de rappeler les bons réflexes et les procédures.

Les Journées Entrepreneurs 2023 ont aussi donné l'occasion de mettre en avant les résultats des entreprises qui ont excellé dans les travaux réalisés pour ORES, via la remise des Prix de la qualité pour les prestations de l'année précédente. Elles permettent aussi d'échanger sur différentes thématiques et de renforcer les liens entre les équipes internes et externes.

Des résultats bien inférieurs aux attentes

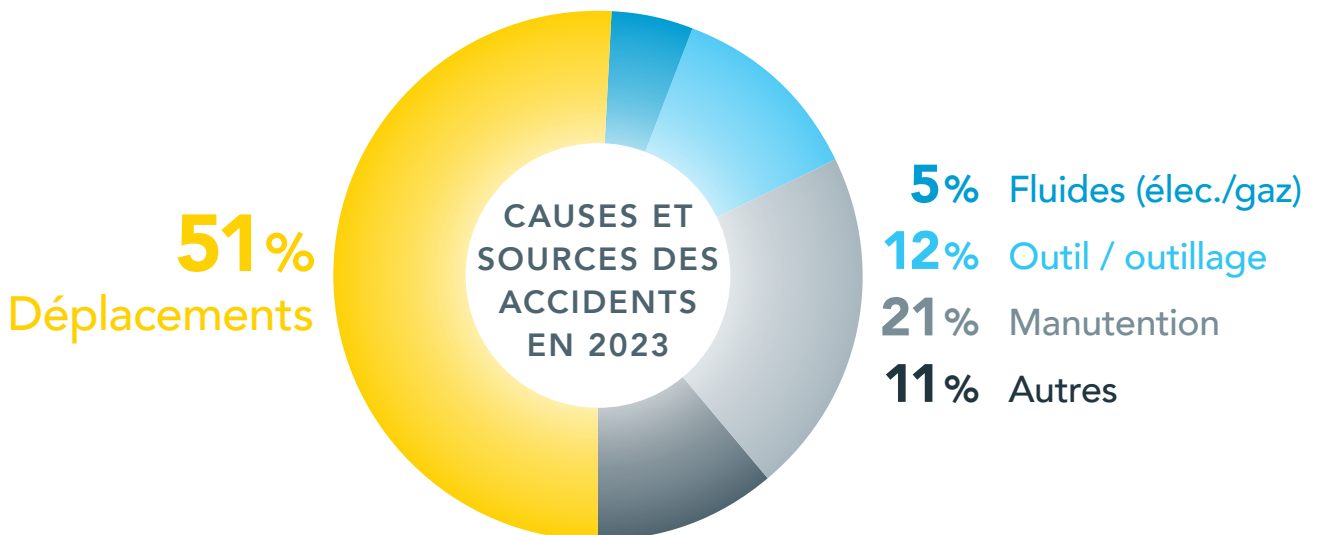
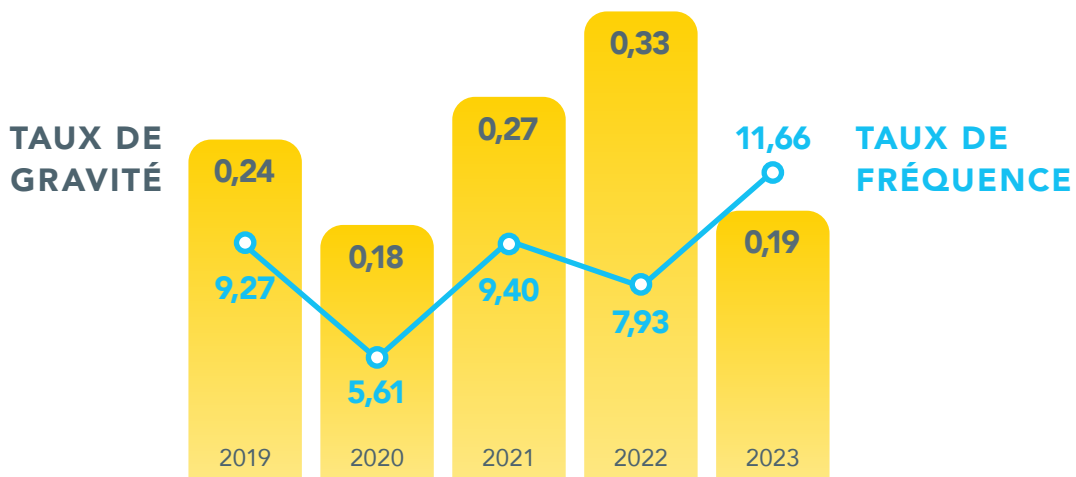
Pour 2023, le service Prévention et Environnement et le Comité de direction avaient fixé des objectifs de sécurité volontaristes, alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

Après une amélioration en 2022 au niveau du nombre d'accidents, l'année 2023 s'est clôturée sur des résultats à la fois décevants et interpellants: en dépit de campagnes de sensibilisation récurrentes, les accidents – majoritairement liés aux déplacements – sont en recrudescence. Pas moins de 45 accidents de travail avec ITT (28 en 2022) ont été comptabilisés, un chiffre

record depuis la création de l'entreprise, avec toutefois un nombre de journées d'ITT en nette baisse (717 contre 1175 en 2022). Les accidents sont donc plus nombreux, mais moins graves et l'entreprise a dû aussi déplorer au sein de ses techniciens deux «accidents fluides» liés directement aux travaux d'exploitation de l'électricité et du gaz. Malheureusement également, un travailleur d'une entreprise sous-traitante d'ORES a perdu la vie en 2023 lors de travaux d'installation d'un réseau électrique sur un nouveau zoning industriel.

En termes statistiques, les taux de fréquence et de gravité pour l'année se chiffrent respectivement à 11,7 et 0,19. Le travail de prévention des risques va se poursuivre et se renforcer encore afin de réduire les occurrences d'accident et limiter leur gravité, avec un accent particulier sur les déplacements et les manutentions qui ont représenté plus de 70% des accidents et ont été à l'origine de 90% des ITT en 2023.

ÉVOLUTION DES STATISTIQUES DE SÉCURITÉ 2019-2023



Dans ce contexte et dans le prolongement des constats déjà tirés en 2022, deux ateliers de « culture prévention » ont été créés, construits et testés autour des thématiques des chutes lors des déplacements et des bons gestes de manutention. Des espaces dédiés ont été aménagés à cette fin sur le site d'ORES situé à Sambreville. Les sessions pilotes organisées avec des techniciens de terrain ont permis de valider le concept et le déploiement de ces ateliers est en cours en 2024.

Enfin, en collaboration avec la direction de l'Informatique, le service Prévention a aussi lancé en 2023 un projet relatif aux visites de chantier et au remplacement de l'outil digital de suivi de ces visites. Un plan de déploiement, assorti de la formation et de la communication appropriées, est mis en œuvre depuis le début de 2024 avec des retours déjà très positifs.

Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale

Depuis le printemps 2023, la politique de gestion environnementale d'ORES connaît une phase de restructuration, basée sur une vision à long terme et la mise en conformité de l'entreprise par rapport aux évolutions des obligations légales. En parallèle, le processus de préparation à la certification ISO 14001 a débuté : de nombreux audits internes ont été réalisés afin notamment de préparer l'inventaire légal nécessaire, l'analyse précise des impacts environnementaux de l'entreprise et l'actualisation de différentes procédures. Un plan d'actions complet et prioritaire a été lancé pour remédier aux lacunes constatées.

Par ailleurs, des études de sols ont été menées sur deux sites majeurs d'ORES situés à Namur et Montignies-sur-Sambre, sur la base d'analyses historiques et d'orientation. Des prélèvements de sol ont été réalisés et les études de caractérisation destinées à cartographier la nature et l'ampleur de la contamination des sols sont en cours au début 2024.

Enfin, la politique de gestion de déchets a été réanalysée dans le contexte notamment de l'obligation de tri sélectif des déchets organiques qui s'applique à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2024. Le service Environnement travaille avec la société externe chargée de la collecte des déchets et les équipes chargées de la gestion des bâtiments afin de déterminer et mettre en œuvre les solutions les plus efficaces pour répondre au prescrit légal. Les données relatives aux déchets sont communiquées à la fin de ce chapitre.

Bilan carbone et maîtrise des impacts

Le premier bilan carbone d'ORES avait été réalisé à la fin de l'année 2022 et publié au printemps 2023. Construit sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international, le bilan prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Il concerne non seulement les émissions liées aux activités propres d'ORES – par exemple les pertes et fuites de gaz sur les réseaux, les consommations de combustibles fossiles de nos bâtiments et de nos véhicules, les pertes électriques sur nos infrastructures de distribution... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval, par exemple les émissions liées à l'extraction, à la production et à la consommation des énergies que nous distribuons, les émissions liées aux biens, services et matériaux que nous achetons, aux transports de matières ou encore aux investissements.

Ce premier bilan carbone portait sur les données des exercices 2019 à 2021. Sur ces trois années, il se chiffrait en moyenne à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂ par an. La découpe en catégories d'émissions telle que prévue par le protocole GHG montrait clairement que ce sont les émissions indirectes du scope 3 (voir ci-après) qui constituaient l'immense majorité de notre empreinte totale sur ces trois années (97%). Notre impact sur ces émissions ne pourra être qu'indirect par nature. Mais tous nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers pour accélérer le changement et faire évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes et plus vertes, qui auront à terme un effet sur cette partie de notre bilan carbone.

DANS LE CADRE D'UN BILAN CARBONE, LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES ENTREPRISES SONT RÉPARTIES EN TROIS CATÉGORIES OU « SCOPES ».

Scope 1

Inclut toutes les émissions **directes liées aux activités de l'organisation**. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les pertes de méthane sur notre réseau, les fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans certains transformateurs), la consommation de gaz dans nos bâtiments, les consommations de carburants fossiles des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux fuites et pertes de gaz constituent la majeure partie des émissions de notre scope 1.

Scope 2

Inclut toutes les émissions **indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise**. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi que sur le réseau d'éclairage public communal dont nous assurons la gestion.

Scope 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Le scope 3 comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux, et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, au transport ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Les nouveaux bilans carbone calculés pour les années 2022 et 2023 présentent des émissions totales en diminution sensible. De 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en moyenne, le bilan total passe à 5,7 millions de tonnes en 2022, et à un peu moins de 5,6 millions de tonnes en 2023. Cette réduction de notre empreinte de plus de 8% en deux ans est essentiellement due à la diminution des volumes de gaz distribués sur notre réseau en 2022 (-16,5%) et ensuite à la baisse des volumes d'électricité distribués en 2023 (-13%).

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPREINTE CARBONE TOTALE D'ORES EN MÉGATONNES D'ÉQUIVALENTS CO₂ (MT CO₂e)

SCOPE 1
SCOPE 2
SCOPE 3

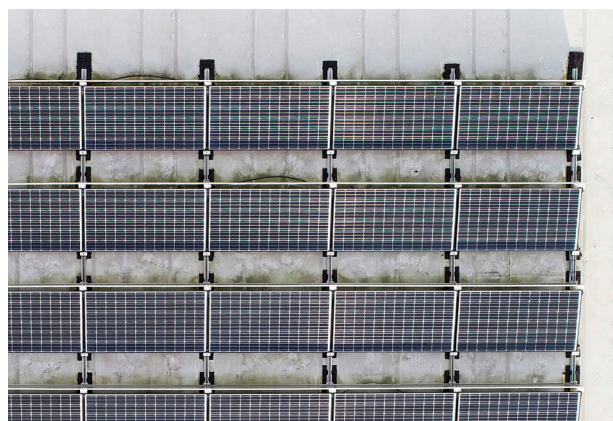


Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES.
Note : Les émissions sont rapportées selon l'approche « location-based ».

Les émissions liées aux scopes 1 et 2 restent très constantes sur la période. La légère réduction enregistrée en scope 2 sur les trois années est liée à la diminution des volumes d'électricité achetés pour nos besoins propres et pour ceux des clients sociaux. Les émissions directes en scope 1 présentent peu d'évolution sur la période considérée. Il faut noter toutefois une légère diminution au niveau des pertes de gaz (-4%) et un retour en 2023 au niveau de 2021 en ce qui concerne les volumes de gaz consommés pour le chauffage de nos bâtiments, après une augmentation assez sensible en 2022.

Le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que celles liées au parc de véhicules de l'entreprise, font partie des leviers actionnables pour réduire nos émissions de scope 1. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage... – sont installés progressivement sur les sites d'ORES. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont déjà mises en œuvre dans la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent encore dans certains bâtiments anciens et énergivores et ils seront exploités dans les prochaines années.

La production d'électricité photovoltaïque est aussi une voie empruntée dans cette démarche de réduction des consommations. En 2023, les installations de production photovoltaïque sur les bâtiments de l'entreprise ont produit l'équivalent de quelque 600 MWh d'électricité. Cela correspond à une diminution de 10% par rapport 2022, année globalement plus ensoleillée. Cette production a couvert en moyenne 25% de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments concernés et représente une économie de plus de 10% sur l'ensemble de la consommation électrique de notre parc immobilier. Globalement, 87% de l'électricité produite ont été autoconsommés.



Mesures de sobriété

Frappée elle aussi par l'envolée progressive des prix de l'énergie de 2022, ORES a pris des mesures de réduction de ses consommations. Le Comité de direction avait alors décidé la mise en place de différentes actions de sobriété : diminution de la température de 2°C en journée dans tous les bâtiments et abaissement du seuil de température minimum à 15°C la nuit, optimisation des éclairages intérieur et extérieur, modification des horaires d'allumage des équipements répertoriés comme gros consommateurs (groupes de ventilation, climatisation...) dans les locaux techniques, rationalisation de l'occupation de certains locaux et enfin campagne de sensibilisation interne via des communications ciblées.

Ces mesures, certes adaptées au fil des mois aux réalités des différentes implantations de l'entreprise, ont néanmoins porté leurs fruits. À la fin 2023, on constate une diminution significative des prélèvements de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments. Les prélèvements en électricité sont eux aussi en légère diminution, malgré le recours plus fréquent à la climatisation et à la ventilation en raison d'un été particulièrement chaud.

INDICATEURS ÉNERGIES BÂTIMENTS ORES (MWh)	2022	2023	Évolution
Total prélèvement gaz brut	8.534	7.454	-13%
Total prélèvement gaz normalisé suivant la saison de chauffe	10.489	8.743	-17%
Prélèvement total d'électricité	5.459	5.332	-2%
Production photovoltaïque	661	596	-10%
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV	6.002	5.745	-4%
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque	-98	-76	-22%
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques	33	107	325%

Les consommations des sites, désormais équipés de compteurs communicants, peuvent être suivies au niveau des pointes quart-horaires. Dans les prochaines années, elles pourraient diminuer, notamment sur les sites de taille réduite jusqu'ici peu monitorés, grâce à une analyse plus complète et plus fine des postes de consommation. Le remplacement des groupes de production de froid sur deux sites importants va également contribuer à réduire les consommations tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Une réflexion globale est menée sur la politique de gestion du parc immobilier d'ORES et notamment sur les bâtiments vétustes encore en portefeuille. Des décisions seront prises en 2024 sur les mesures à adopter pour améliorer le bilan énergétique global de l'entreprise, au regard aussi de son évolution en termes de ressources humaines.

Outre l'énergie, les consommations d'eau font également l'objet d'un suivi rigoureux. Tous les compteurs des bâtiments desservis par la SWDE ont été équipés de systèmes de télémétrie en 2023. Ces dispositifs ont déjà permis de détecter des anomalies, dont quelques fuites au niveau d'équipements sanitaires, correspondant à des volumes de consommation importants – jusqu'à 40% pour un site. Les mesures correctives ont été prises et l'équipement en télémétrie des compteurs des sites installés dans des communes desservies par des régies communales de distribution d'eau se poursuit en 2024.

Une mobilité en évolution

Des efforts sont également entrepris pour améliorer les performances environnementales du parc de véhicules de service ainsi que des véhicules de leasing des cadres de l'entreprise. À la fin de 2023, la flotte de service d'ORES comptait 1.191 véhicules, dont 10,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicule composant notre charroi, ce dernier présente encore une composition assez classique. Les évolutions sont en cours et les réflexions sur l'électrification de la flotte, avec ses spécificités propres, s'accroissent. Un projet est mené par exemple depuis l'été 2023 avec les collaborateurs chargés de la relève physique des compteurs: deux véhicules ont été mis à leur disposition afin de les tester dans leurs missions au quotidien. Après six mois de test en milieu urbain, avec des réactions très positives des collègues concernés, l'expérience se poursuit en milieu plus rural dans la région de Marche-en-Famenne.

Par ailleurs, les commandes de véhicules pour le personnel de direction et d'encadrement ayant droit à un véhicule de leasing portent désormais exclusivement sur des véhicules électriques. En 2023, 115 cadres avaient opté pour un véhicule hybride ou 100% électrique. Le remplacement complet est prévu d'ici 2026. Pour accompagner cette évolution, ORES a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales implantations. À la fin 2023, 15 bornes à double prise étaient à la disposition des employés sur les parkings de l'entreprise. Au printemps 2024, ce nombre est passé à 65 et il devrait dépasser la centaine avant la fin de l'année. Sans surprise, le volume des consommations liées aux recharges aux bornes a plus que triplé en 2023 (cf. tableau ci-avant).

Refonte de la politique de gestion des déchets

La transition énergétique conduit à un développement de l'activité d'ORES sur les réseaux électriques et ces activités supplémentaires sont génératrices de déchets. Le défi consiste aujourd'hui à maîtriser au mieux l'évolution des volumes – qui dans les années à venir augmenteront inévitablement – et surtout à en améliorer encore le tri et la valorisation.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques liées à la production de déchets ainsi qu'aux quantités éliminées et traitées. L'année 2022 avait été orientée à la baisse (-11,5%) mais elle faisait suite à un exercice marqué par la reprise des activités après la crise sanitaire ainsi que par les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021 qui avaient fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. L'année 2023 se caractérise quant à elle par une augmentation de la quantité totale de déchets produits (+3,7%).

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE DÉCHETS PRODUITS

CATÉGORIES (KG)	2020	2021	2022	2023
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	449.106	484.993	472.690	481.629
Papier/carton en mélange	116.635	106.302	103.800	116.761
PMC	4.902	6.583	8.721	10.709
Huiles diverses	16.956	15.402	3.006	2.182
Transformateurs	400.701	500.494	337.847	331.145
Cellules SF6	2.386	12.608	9.020	25.832
Autres déchets dangereux	—	—	18.875	—
Bois	41.640	45.280	45.440	47.160
Équipements mis au rebut	4.488	9.147	—	—
Terres souillées	21.060	—	—	—
Amiante	24.350	14.482	21.960	29.860
Cuivre, bronze, laiton	5.723	6.020	6.930	1.687
Métaux divers	431.494	450.343	413.335	427.259
Petits déchets dangereux	2.118	2.170	18.875	10.660
Déchets d'équipements électriques	—	—	—	28.442
Total	1.521.558	1.653.823	1.460.499	1.513.326

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS ÉLIMINÉS PAR MODE DE TRAITEMENT	2020		2021		2022		2023	
	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX
Valorisation énergétique	—	13.936	—	9.540	—	11.496	—	10.103
Recyclage organique	—	—	—	—	—	—	—	—
Recyclage inorganique	1.750	457,90	—	1.470	—	280	—	—
Échange pour valorisation	411.447	1.037.401	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544
Utilisation comme remblais ou fondations	1.240	—	2.200	—	—	3.240	—	4.800
Mise en décharge (CET)	780	—	1.180	—	—	8.700	—	2.180
Traitement physico-chimique avant élimination	30.190	—	10.660	—	2.560	—	3.000	—
Regroupement avant élimination	136	—	1.298	—	480	—	1.518	—
Stockage hors site avant élimination	23.950	—	25.606	—	9.326	10.020	30.442	22.880
Total	469.493	1.051.795	545.050	1.108.773	368.748	1.091.751	369.659	1.143.507



Des initiatives en faveur de la biodiversité

Depuis 2019, ORES a engagé un dialogue régulier et ouvert avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs services d'ORES ont ainsi collaboré avec le Service Public wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune et la flore. Les différentes bases de données cartographiques des partenaires ont été croisées et un travail d'identification des tronçons de voiries éclairées et « sensibles » ainsi que de points lumineux potentiellement superflus a été réalisé avec l'association Natagora. De nombreux facteurs ont été pris en compte dans cette analyse : proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité de zones habitées, etc.

Ce travail préparatoire a permis au SPW de lancer à la fin 2023 un projet ayant pour but de favoriser la « trame noire » en Wallonie. La trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Le projet est organisé en deux phases : d'une part, sensibiliser et informer sur la pollution lumineuse, la sobriété énergétique et la trame

noire du réseau écologique, et d'autre part accompagner dix communes wallonnes dans le développement d'un plan d'actions pour mettre en place une trame noire et lutter ainsi contre la pollution lumineuse. Au début de 2024, un choix a été fait parmi les communes candidates et il apparaît que les équipements d'éclairage de neuf d'entre elles sont gérés par ORES. Notre entreprise collaborera bien évidemment avec elles dans le cadre de ce projet en faveur de l'atténuation de la pollution lumineuse et de la suppression éventuelle de luminaires, comme elle l'a déjà fait avec les autorités communales de Chaumont-Gistoux qui ont pris la décision de supprimer près de 80% des points lumineux de la commune en 2022 et 2023.

Au-delà de l'éclairage public, ORES travaille également avec des partenaires publics ou privés aux aménagements possibles des réseaux de distribution pour préserver ou favoriser la biodiversité. En mars 2022, une structure permettant d'accueillir un nid de cigognes avait été installée sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines, non loin du parc animalier Pairi Daiza, suite aux sollicitations d'un riverain membre d'une asbl de protection des oiseaux. Le « nid » conçu et mis en place par nos équipes, dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau, a attiré un couple de cigognes qui s'y est installé et les premiers cigogneaux, nés en avril 2023, ont été bagués en juin.





3. INDEX GRI

Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au chapitre «Présentation de l'entreprise».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir deuxième de couverture ainsi que le chapitre «Rapport de gestion».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir chapitre 5 «Ressources humaines, prévention et environnement»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme variée d'indicateurs, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché, certains critères environnementaux et d'autres encore. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, égalité de traitement des candidats et absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs. Voir aussi

le chapitre intitulé «Liste des adjudicataires» du présent rapport.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir GRI 102-9 ci-dessus ainsi que le chapitre «Liste des adjudicataires» du présent rapport.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir paragraphe «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée», au chapitre 1. Commentaires sur les comptes annuels du Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO - l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — Ciriec - E.DSO - Gas.be - Synergrid - Union des Villes et Communes de Wallonie - Union Wallonne des Entreprises

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir Message du Président du Comité de direction

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — ORES applique un code de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-17 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — Code éthique des membres du personnel – Charte éthique des fournisseurs – Code de mise en application des abus de marché

Gouvernance**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre d'intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration

la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers. La dernière consultation a eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'informations GRI 102-40 ci-après. À l'issue de cet exercice, les enjeux prioritaires désignés lors de la consultation concernaient la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir chapitre «Rapports de rémunération».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir chapitre «Rapports de rémunération»

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au chapitre « Rappports de rémunération »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue de, en ce qui concerne ORES, effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein. Voir aussi à ce sujet le chapitre « Rappports de rémunération ». Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 - Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ;
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 - Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir chapitres « Responsabilité sociétale et durabilité » et « Rapport de gestion », paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques — L'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figure parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société et des risques y liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux — L'examen est réalisé :

1. annuellement dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion (paragraphe Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée)
2. trimestriellement (tableau de bord et rapport synthétique sur les principaux indicateurs de performance)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-33 Communication des préoccupations majeures — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération — Voir Chapitre « Rappports de rémunération ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-36 Procédure de détermination de la rémunération — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération — Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :	
4.4.1	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	Président du Comité de direction
4.4.2	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	60.226,92
4.4.3	calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	519%
4.5	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :	
4.5.1	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
4.5.1.1	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	Rémunération de base
4.5.1.2	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	oui
4.5.1.3	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	oui
4.5.1.4	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider la rémunération totale ; ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	ORES
4.5.2	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
4.5.2.1	salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
4.5.2.2	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
4.5.2.3	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle —**

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :	
4.6.1	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	Président du Comité de direction
4.6.2	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;	4,04%
4.6.3	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	60.226,92
4.6.4	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;	1,70%
4.6.5	calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	238%
4.7	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :	
4.7.1	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
4.7.1.1	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	Rémunération de base
4.7.1.2	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	oui
4.7.1.3	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	oui
4.7.1.4	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	ORES
4.7.2	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
4.5.2.1	salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
4.5.2.2	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
4.5.2.3	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — En janvier 2023, l'entreprise a convié une trentaine de parties prenantes externes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une table ronde sur la question de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de ses enjeux de durabilité. Préalablement, elle avait envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire de matérialité afin de leur permettre de prioriser 15 enjeux de durabilité déterminés suite aux exercices précédents. Les parties prenantes conviées étaient les suivantes : Cabinet du ministre Président wallon, Cabinet du ministre de l'Énergie, Cabinet du Vice-Président et ministre de l'Économie, SPW Energie-Direction des marchés régionaux de l'énergie, SPW Développement durable, SPW - DNE/DNF, la CWaPE, la Fédération belge des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, l'intercommunale IDEA - direction Energie et solutions durables, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et des Communes, le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie, Test-Achats, l'Union des Classes Moyennes, l'Union wallonne des Entreprises, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (Embuild), l'Union wallonne des Architectes, Belfius, la Fédération belge de l'industrie et des constructeurs automobiles - service Conseil Etudes techniques, l'association CANOPEA (Inter-Environnement Wallonie), l'association Be Prosumer, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Rescoop Wallonie, l'association Natagora, la SWDE, Act for Climate Justice - Youth for Climate, l'association Energie Commune, le Syndicat des Locataires et la société de logement social La Sambrienne. Cette rencontre a eu lieu le 26 janvier 2023 et a rassemblé, outre des responsables d'ORES, 11 représentants de parties prenantes. Par ailleurs, neuf autres parties prenantes externes n'ayant pu prendre part à l'exercice ont transmis leurs inputs via le questionnaire de matérialité envoyé au préalable. En interne, un échantillon représentatif de 40 collaborateurs ou collaboratrices d'ORES a reçu le même questionnaire et 22 y ont répondu.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-41 Accords de négociation collective — 100%

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-42 Identification et sélection des parties prenantes — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et élément d'information **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-43 Approche de l'implication des parties prenantes — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité », et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés — ORES Assets, ORES, Connexio et Atrias

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-47 Liste des enjeux pertinents — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », et éléments d'information **102-21** et **102-40**. La liste des 15 enjeux de matérialité de base identifiés par l'entreprise en 2022 et utilisée pour déterminer la matrice de matérialité au début 2023 est communiquée ci-après.

Transition énergétique	L'activité du secteur de l'énergie est aujourd'hui directement liée au défi climatique et à la décarbonation. La transition énergétique est en marche. En tant que distributeur, ORES fait face à de nombreux défis pour faciliter cette transition : intégration de la production renouvelable, électrification croissante et massive, augmentation de l'efficacité énergétique, modernisation du parc d'éclairage public, intégration du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, ...
Empreinte environnementale - climat	Les activités d'ORES ont des incidences sur l'environnement et le climat. Notre entreprise veut limiter son empreinte globale en agissant en particulier dans les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, véhicules, infrastructures (pertes électriques et gaz), effets sur la biodiversité des infrastructures électriques, gazières et d'éclairage public ; limitation de la production et meilleure gestion des déchets, notamment.
Digitalisation/ numérisation	Le fonctionnement et la gestion du marché s'articulent de plus en plus sur les données, leur traitement et leur mise à disposition. Outre la contribution future à l'optimisation des investissements et à la transition énergétique, la digitalisation/ numérisation des données, le comptage communicant et la smartisation des réseaux vont permettre de faire évoluer les marchés, de développer la flexibilité et, aux clients, de jouer un rôle plus actif. L'entreprise veut progresser dans cette voie compte tenu de son rôle central dans le marché.
Achats responsables et durables	Outre le respect des règlements et prescrits légaux, les achats/marchés publics d'ORES progressent vers plus de durabilité par la prise en considération de critères d'exigence environnementale, éthique et sociale, ainsi que de critères de qualité. L'entreprise veut aussi maintenir et construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.
Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience du réseau	La fiabilité et la résilience des réseaux de distribution sont essentielles. Elles permettent de soutenir un développement économique durable et de garantir la continuité d'approvisionnement en énergie des citoyens, entreprises et autorités publiques.
Qualité du service et de la relation clients	ORES est au service de différentes catégories de clients : particuliers, professionnels (PME) et pouvoirs locaux comme les Villes et Communes, qui sont également ses actionnaires. ORES veut faciliter la vie de ses clients en leur proposant un service efficace, à la mesure de leurs attentes, rapide et convivial.
Coût de l'énergie et précarité énergétique	L'électricité comme le gaz naturel sont des biens de première nécessité et le montant de la facture est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. ORES prend les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des coûts de la distribution pour tous les clients (particuliers, professionnels, entreprises), tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous. Il est indispensable d'assurer un service équitable et de qualité, avec un engagement affirmé et des actions tangibles en faveur des clients précarisés ou en fracture numérique.
Cybersécurité	Dans un environnement de plus en plus numérisé, la protection des activités d'ORES, de ses collaborateurs et des clients passe désormais par la mise en place de systèmes performants et de procédures strictes en matière de cybersécurité et de protection des données, dans le respect notamment du RGPD.
Gouvernance et éthique	ORES assure des services essentiels pour la collectivité et se doit évidemment de respecter le prescrit légal et réglementaire, notamment en termes de gouvernance et de périmètre d'activités, ainsi qu'une éthique sans faille. Elle met en place et observe des principes d'équité et de transparence dans ses pratiques opérationnelles et ses relations commerciales.
Partenaire des autorités publiques et des citoyens	ORES assume sa responsabilité de facilitateur, de conseil et de soutien envers les pouvoirs publics et les citoyens, dans la définition, la mise en œuvre et les évolutions des politiques ainsi que des pratiques de consommation d'énergie.

Dialogue / interactions entre parties prenantes	ORES veut prendre en compte les attentes de ses parties prenantes et favoriser les échanges avec et entre elles afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans le contexte de son ancrage dans le tissu socio-économique wallon et local.
Prévention, sécurité et bien-être au travail	Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains installés à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs.
Formation et employabilité	Les métiers d'ORES évoluent rapidement et nécessitent constamment de nouvelles connaissances. La réussite de l'entreprise dépend de sa capacité à faire face au changement, notamment par la (re)qualification des membres de son personnel et de celui des entreprises sous-traitantes.
Évolution de la culture d'entreprise et attractivité	La transformation du marché de l'énergie et le niveau d'exigence actuel des clients nécessitent de faire évoluer notre culture d'entreprise, en y intégrant davantage d'agilité et de confiance et en préservant des fondamentaux comme l'expertise technique des travailleurs. Face à la pénurie de profils sur le marché de l'emploi, ORES veut proposer un environnement et des conditions de travail motivantes pour attirer de nouveaux talents et garantir le renouvellement des effectifs.
Diversité et non-discrimination	À quelque niveau que ce soit - genre, âge, nationalité et origine, sexualité, handicap, conception philosophique - les traitements inégaux sont inacceptables. ORES prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de discrimination au travail.

Les enjeux identifiés comme majeurs à l'issue de l'exercice de matérialité finalisé au début 2023 avec les parties prenantes externes et internes sont les suivants: la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-48 Réaffirmation des informations — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Restructuration et synthétisation du chapitrage du présent rapport par rapport au reporting 2022 sur la base d'un regroupement des chapitres autour des enjeux identifiés comme majeurs

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2023

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle de rapportage annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Coordinateur RSE – jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation, dans le chapitre « Rapport de gestion ».

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir chapitre « Rapport de gestion »

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — Le Groupe bénéficie de subventions reçues de la Wallonie pour des projets de recherche d'intérêt général concernant, d'une part, l'utilisation de compteurs communicants dans un contexte de précarité énergétique et d'autre part, l'inclusion sociale dans les communautés d'énergie (projet « SOCCER » qui a pris fin en 2023). Par ailleurs, dans le contexte du projet « Interpreter », relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux intelligents et compteurs communicants –, de l'efficacité et de la durabilité, ORES a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — ORES applique une charte de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel: double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande. Voir aussi le chapitre «Rapports de rémunération», section Présentation des organes de gestion.

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

NOMBRE D'ENTRÉES 2023

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	65	35	100
>=30 <50	109	87	196
>=50	12	14	26
Total	186	136	322

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région

NOMBRE DE SORTIES 2023

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	15	16	31
>=30 <50	38	50	88
>=50	30	14	44
Total	83	80	163

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel. Il s'agit notamment et au minimum:

I. de l'assurance-vie

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé

Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997: le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière

V. de la retraite professionnelle

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionariat salarié

Néant

VII. des autres avantages

Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2023	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	748	332	1.080
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	87	89	176
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	31	34	65
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	145	120	265
E. Les taux de reprise du travail et de <i>réten</i> tion des employés ayant pris un congé parental, par genre.	35,63% 65,52%	38,20% 66,67%	36,93% 66,04%

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles — Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'organisation s'engage à engager la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Ainsi, le déménagement du siège de l'entreprise de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, longuement préparé et organisé à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans auparavant. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction — ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT «Ouest» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif et un suppléant. Le CPPT «Est» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation».

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — Voir également chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation». ORES réalise par ailleurs un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats — 100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting:

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrises » en nouvelles conditions de travail à compter du 1^{er} janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes:

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
< 30	0,00%	0,00%
≥ 30<50	0,11%	0,00%
≥ 50	0,15%	0,08%
Total	0,26%	0,08%

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité - Voir chapitre 5. « Ressources humaines, prévention et environnement », section « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants. Résultats consolidés pour une seule région, à savoir le territoire d'ORES en Wallonie.

RATIO 2023	Féminin/Masculin
Direction	-1,58%
Cadre	-6,46%
Maîtrise	-10,27%
Employé	-1,27%
Total	-4,03%

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme —

Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées. Voir aussi la « Liste des adjudicataires » dans le « Rapport de gestion » du Rapport annuel 2023 d'ORES Assets.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir élément d'information 412-3 ci-dessus.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) sous l'égide du service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et de garde, formées aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.



4



4. RAPPORT DE GESTION

1. Commentaires sur les comptes annuels p.71
2. Comptes annuels p.88

1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

1.1 Exposé fidèle sur

L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre «2. Rapport d'activités et de développement durable», auquel il est renvoyé. Les lignes de développement et le plan financier prévisionnel sont repris dans le plan stratégique, accessible sur les sites internet d'ORES et ORES Assets. En outre, relevons pour l'exercice 2023 que, bien que la croissance de l'indice santé ait fortement ralenti au cours de 2023 (4,33%), cet indice est resté, pour cet exercice, supérieur au taux forfaitaire prévu dans la méthodologie tarifaire (1,575%). L'augmentation du prix des biens et des services ainsi que des salaires diminue l'enveloppe du revenu autorisé mise à disposition du GRD. Relevons qu'à partir de l'exercice 2024, les méthodologies tarifaires prévoient un mécanisme de révision ex post des budgets des coûts contrôlables des années 2024 à 2029 sur base de l'indice santé réel de ces années. Ce mécanisme permet de se prémunir contre les hausses imprévisibles et incontrôlables d'inflation. À des fins de cohérence, ce mécanisme de révision de l'indexation fonctionne dans les deux sens et implique que si l'indice santé réel devait être inférieur à l'indice santé budgété, le budget des coûts contrôlables calculé ex post sera inférieur au budget des coûts contrôlables calculé ex ante. Le risque d'inflation de l'entité sera en conséquent diminué.

Les résultats et la situation de la société

I. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

ORES Assets évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs encadre l'activité d'ORES Assets. Le revenu autorisé ainsi que les tarifs facturés par le gestionnaire de réseau de distribution pour l'utilisation de son réseau ou pour di-

verses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur. Ce dernier réalise annuellement le contrôle des écarts entre le budget et la réalité et contrôle la bonne application des tarifs approuvés.

Les principes et modalités de détermination du revenu autorisé et des tarifs ainsi que le contrôle des écarts sont prévus dans le cadre réglementaire dont les éléments principaux sont le décret wallon du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité ainsi que la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE.

La méthodologie applicable au cours de l'année 2023 est la méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE le 17 juillet 2017 pour la période réglementaire 2019-2023 (ci-après «la méthodologie tarifaire CWaPE 2019-2023»). Cette méthodologie tarifaire s'applique donc pour une période de cinq ans qui a commencé le 1^{er} janvier 2019 et qui a pris fin le 31 décembre 2023. Elle précise notamment les éléments constitutifs du revenu autorisé qui pourront être répercutés dans les tarifs et leur classification. Elle instaure un système de type «Revenue cap», détermine la marge bénéficiaire équitable, fixe les taux d'amortissement, définit les modalités du contrôle des écarts entre le budget et la réalité, fixe les règles relatives aux tarifs de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport en électricité, etc.

Étant fixés pour une période de cinq ans (2019-2023), le revenu autorisé et les tarifs sont prévisibles. Le revenu autorisé du GRD est constitué des charges et produits nets opérationnels, de la marge bénéficiaire équitable et le cas échéant d'une quote-part du montant à apurer des soldes réglementaires des années précédentes. Les charges nettes contrôlables du revenu autorisé évoluent selon les facteurs fixés dans la méthodologie tarifaire (indice santé et facteur d'efficacité), à partir de 2020, au départ du budget 2019. Or, les charges annuelles n'évoluent pas selon la même tendance. La conséquence directe est la nécessité d'avoir une vision pluriannuelle ainsi qu'une gestion des budgets et des résultats au sein de cette période de cinq ans.

Deux nouvelles méthodologies tarifaires ont été approuvées au cours de l'exercice 2023. Tout d'abord le 14 avril 2023, la CWaPE a publié la méthodologie tarifaire relative à l'exercice 2024. L'exercice 2024 constituera une année de transition entre les deux périodes tarifaires, année dont la méthodologie tarifaire s'inscrit largement dans la continuité de la méthodologie applicable 2019-2023. Ensuite, le 1^{er} juin 2023, la CWaPE a publié sa méthodologie tarifaire 2025-2029.

I.A MARGE BÉNÉFICIAIRE ÉQUITABLE

De la libéralisation complète des marchés de l'énergie à la fin de l'exercice 2018, c'est la rémunération équitable qui rémunérait le capital investi dans les réseaux de distribution (REMCI = Rémunération Équitable des Capitaux Investis). Avec la mise en application de la nouvelle méthodologie tarifaire 2019-2023, cette notion a été remplacée par celle de la marge bénéficiaire équitable (MBE). Elle rémunère le capital investi dans l'actif régulé du GRD (« Regulated Asset Base » ou RAB) (la REMCI) ainsi que les financements externes du GRD. Le pourcentage de rendement, le WaCC, est fixe et non révisible pour la période régulatoire.

La marge bénéficiaire se calcule selon la formule suivante: $MBE = RAB \times WaCC$.

La formule applicable pour le calcul du pourcentage de rendement de la marge bénéficiaire équitable (WaCC) se présente comme suit:

$$WaCC_{\text{après impôts}} = \frac{E}{E+D} \times k_e + \frac{D}{E+D} \times k_D$$

AVEC :

E = valeur des fonds propres

D = valeur des dettes financières

E/(E+D) = ratio des fonds propres = 47,5%

D/(E+D) = ratio d'endettement = 52,5%

k_e = coût des fonds propres
 $= r_{ff} + B_e (K_m - r_f) = 5,502\%$

AVEC :

r_{ff} = taux sans risque du coût des fonds propres
 = 2,708%

B_e = bêta des fonds propres = 0,65

K_m - r_f = prime de risque de marché = 4,30%

K_m = taux de rendement espéré sur le marché

k_D = coût des dettes
 = coûts des dettes hors frais (2,593%)
 + frais de transaction (0,15 points de base)
 = 2,743%

WaCC = 4,053%

La valeur initiale de la base d'actifs régulés (RAB) est sa valeur au 1^{er} janvier 2019 déterminée par la somme des bases d'actifs régulés primaire et secondaire au 31 décembre 2015. À cette somme sont ajoutées les valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » (inclues les immobilisations incorporelles liées aux projets informatiques) des années 2016, 2017 et 2018. Ensuite, les mises hors services, les amortissements ainsi que les interventions de tiers des années 2016, 2017 et 2018 sont déduites de la somme obtenue.

La valeur de la base d'actifs régulés évolue chaque année de la période régulatoire à partir du 1^{er} janvier 2019 par l'ajout des valeurs d'acquisition des investissements « réseau » et « hors réseau » de l'exercice concerné et par la déduction des mises hors service, des amortissements ainsi que des interventions de tiers de ce même exercice. La valeur de la RAB prise en compte dans le calcul de la marge bénéficiaire équitable d'un exercice est la valeur réelle de cet exercice.

I.B CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

En ce qui concerne les charges et produits opérationnels, il y a lieu de distinguer les éléments non-contrôlables et les éléments contrôlables. Une nouvelle classification est d'application depuis 2019 avec l'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire 2019-2023. La proportion de charges contrôlables augmente alors que celle de charges non-contrôlables diminue.

Les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les charges et produits contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulatoire ou déficit constaté), soit une dette (passif régulatoire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les charges contrôlables réelles et les charges contrôlables budgétées fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Les bonus sur les charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont inférieures aux charges contrôlables budgétées) sont affectés aux réserves. Les malus sur charges contrôlables (si les charges contrôlables réelles sont supérieures aux charges contrôlables budgétées)

sont intégralement à charge des associés. À l'issue de la période tarifaire, sous réserve de l'approbation par le régulateur de l'entière des bonus/malus de cette période, les éventuels bonus seront réinvestis dans la transition énergétique.

I.C CHARGES NETTES RELATIVES AUX PROJETS SPÉCIFIQUES

Ayant introduit un plan d'affaires démontrant la rentabilité de ces projets, ORES a obtenu des budgets complémentaires pour la réalisation des deux projets spécifiques autorisés par la méthodologie tarifaire 2019-2023, à savoir le déploiement des compteurs communicants et la promotion des raccordements au réseau de gaz naturel (campagne Promogaz). En 2020, ORES a introduit un recours contre la décision de la CWaPE de mettre fin au projet spécifique initial de déploiement des compteurs communicants électricité et gaz. Dans un arrêt prononcé le 14 octobre 2020, la Cour des marchés a annulé les décisions de la CWaPE attaquées. S'en sont suivies des discussions entre ORES et le régulateur en vue d'aboutir à l'approbation d'une nouvelle enveloppe de coûts, tenant compte de nouvelles obligations qui s'imposent aux gestionnaires de réseaux en matière de déploiement de compteurs communicants. Ces discussions ont abouti, le 17 septembre 2021, au dépôt par ORES auprès de la CWaPE d'une nouvelle version du business case du projet de déploiement des compteurs communicants. Le 28 octobre 2021, la CWaPE a approuvé la révision des charges nettes des années 2019 à 2023 relatives au projet spécifique de déploiement des compteurs communicants électriques.

I.D TARIFS DE DISTRIBUTION

Les tarifs sont fixés sur la base des revenus autorisés de l'électricité et du gaz naturel approuvés par le régulateur. Les propositions de tarifs périodiques électricité et gaz d'ORES Assets pour la période régulatoire 2019-2023 ont été approuvées par la CWaPE le 7 février 2019. Les propositions de tarifs non-périodiques d'ORES Assets, électricité et gaz, ont été approuvées pour la même période le 20 février 2019. Le 27 mai 2021, la CWaPE a approuvé les révisions :

- des tarifs électricité 2022 et 2023 pour y affecter une quote-part des soldes régulatoires 2017 à 2019 d'ORES Assets, 2017 et 2018 de Gaselwest Wallonie et 2015 à 2017 de PBE Wallonie ;
- des tarifs gaz 2022 pour y affecter les soldes régulatoires 2017 à 2019 d'ORES Assets et 2017 et 2018 de Gaselwest Wallonie.

Les tarifs périodiques électricité et gaz d'ORES Assets pour l'année 2024 ont été approuvés par la CWaPE le 12 octobre 2023. Pour la 1^{ère} fois, il s'agit de tarifs périodiques péréquats, à savoir que tous les clients d'ORES Assets, selon leur catégorie, paieront un tarif identique pour la distribution d'électricité ou de gaz peu importe où ils résident en Wallonie. Les tarifs non-périodiques d'ORES Assets, électricité et gaz, pour la même année, ont été approuvés le 13 décembre 2023 par la CWaPE.

Les tarifs de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport sont fixés annuellement. La proposition de ce tarif, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024 a été approuvée le 20 février 2024.

I.E SOLDES RÉGULATOIRES

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2019-2023, la CWaPE a déterminé les montants à récupérer au cours des exercices 2019 à 2023 en ce qui concerne les soldes des créances et des dettes des années 2008 à 2016 de manière à avoir totalement apuré ces soldes au terme de la période tarifaire. Le solde des années 2008 à 2014 est récupéré à raison de 25% par an entre 2019 et 2022. Quant au solde des années 2015 et 2016, il est récupéré à un rythme permettant de lisser les évolutions tarifaires sur les exercices 2019 à 2023.

La CWaPE a pris plusieurs décisions relatives à l'approbation et à l'affectation des soldes électricité et gaz rapportés par ORES Assets pour les exercices 2017 et suivants :

SOLDES ÉLECTRICITÉ / GAZ	Décision d'approbation	Décision d'affectation
Solde électricité 2017	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2018	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2019	29 avril 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2020	25 novembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2020	25 novembre 2021	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2021	15 décembre 2022	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2021	15 décembre 2022	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029

(*) affectation répartie à 20% sur l'exercice 2022, 40% sur 2023 et le solde sera déterminé lors de l'approbation des revenus autorisés 2025 à 2029 voire 2026-2029

(**) affectation à 100% sur 2024

I.F SECTEUR COMMUN

Comme évoqué lors de la constitution d'ORES Assets et comme cela a été prévu dans ses statuts, un secteur dit « commun » a été mis en place en 2014. Il regroupe les actifs développés de manière partagée aux secteurs d'ORES Assets.

I.G RÈGLES D'IMPUTATION DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF ET DES PRODUITS ET CHARGES APPLIQUÉES POUR ÉTABLIR LES COMPTES SÉPARÉS.

ORES Assets tient des comptes séparés pour les activités régulées (les activités de distribution en électricité et en gaz) ainsi que pour les activités non-régulées (à savoir éclairage public considéré comme non relevant des obligations de service public (OSP), l'activité historique des bornes de rechargement électrique placées et gérées par ORES pour le compte de communes, le projet LogisCER ainsi que la location de deux bâtiments non utilisés dans le cadre des activités de distribution).

Les activités non-régulées autres sont comptabilisées dans des entités comptables bien distinctes. Les activités régulées et les activités non-régulées pour lesquelles une dérogation a été obtenue sont enregistrées dans des entités comptables et sont scindées par l'intermédiaire de la comptabilité analytique. Des objets analytiques spécifiques ont en effet été créés pour identifier précisément l'ensemble des coûts relatifs aux activités non-régulées et permettent ainsi des traitements comptables (production de bilans et comptes de résultats) et réglementaires

(calcul des soldes et bonus/malus) différenciés.

Les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et des produits et charges appliquées pour l'établissement de comptes séparés à préparer dans le cadre du rapport annuel et des comptes annuels sont donc les suivantes :

- Les opérations comptables liées aux éléments d'actif, de passif, de produits et de charges directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz, activités non régulées dérogatoires et autres sont enregistrées directement dans le compte correspondant ;
- Les éléments d'actif, de passif, de produits et de charges non directement attribuables aux activités régulées de distribution électricité, activités régulées de distribution gaz et activités non régulées font l'objet d'imputations indirectes aux comptes séparés au travers de clefs de répartition objectives, régulièrement revues et approuvées par les organes de gestion.

L'ensemble de ces règles d'imputation sont synthétisées dans une notice méthodologique conformément aux lignes directrices CD-19f27-CWaPE-0024 établies en application de l'article 152 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023. Cette notice méthodologique est mise à la disposition du réviseur d'ORES Assets et de la CWaPE.

II. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS D'ORES ASSETS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

II.A ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (EN K€)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes et prestations	1.217.650	1.141.853
Coût des ventes et prestations	-1.059.654	-997,643
Bénéfice d'exploitation	157.996	144.210
Produits financiers	4.723	741
Charges financières	-33.813	-21.716
Bénéfice de l'exercice avant impôts	128.906	123.235
Impôts sur le résultat	-22.700	-43.734
Prélèvement/Transfert aux réserves immunisées	957	-1.099
Bénéfice de l'exercice à affecter	107.163	78.402
Dotation aux réserves disponibles	-32.495	-5.782
Prélèvement sur réserves disponibles	0	0
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	74.668	72.620
Dividendes à distribuer par activité (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Gestion réseaux	74.079	72.620
Autres activités	589	—
TOTAL	74.668	72.620

Les dividendes à verser aux associés pour l'activité « gestion réseaux » d'ORES Assets s'élèvent en 2023 à 74.079 k€ c/ 72.620 k€ en 2022, soit +2,0%.

Le résultat pour les « autres activités » est de 589 k€ en 2023, s'expliquant principalement par la vente d'un bâtiment sur lequel une plus-value a été comptabilisée.

Le montant des ventes et prestations est de 1.217.650 k€ en 2023, en hausse de 6,6%. Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES Assets pour 1.124.227 k€ c/ 1.043.504 k€ en 2022 soit +7,7%. Celui-ci comprend principalement :

- des redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie :
 - en électricité, elles s'élèvent à 648.139 k€ en 2023 contre 907.328 k€ (-28,6%) en 2022 et comprennent la RTNR (redevance de transit non relevée). Cette diminution est, d'une part, liée à la baisse des volumes facturés (-12,7%), qui s'explique par la croissance importante de productions décentralisées (panneaux photovoltaïques) ainsi que par le changement de comportement

des clients (notamment suite à la crise énergétique).

D'autre part, suite à une adaptation de la méthodologie de calcul de la RTNR en 2023 au niveau de l'électricité, avec effet rétroactif au premier janvier 2022, le montant de la RTNR enregistrée en 2023 est une charge de 112.370 k€ (dont -73.112 k€ provenant de l'année 2022). Cela a eu pour conséquence de diminuer fortement notre chiffre d'affaires en 2023, compensé par une augmentation toute aussi importante de nos actifs régulatoires (voir ci-dessous).

- en gaz, elles s'élèvent à 173.410 k€ en 2023 contre 199.520 k€ en 2022 et comprennent également la RTNR. Tout comme pour l'électricité, cette baisse est en grande partie liée à une diminution des volumes facturés (-18,0%) s'expliquant par le changement de comportement des clients depuis la crise énergétique mais aussi, par le changement de moyen de chauffage (placement de pompes à chaleur).

- des soldes régulateurs de l'exercice :
 - en électricité: 120.213 k€ (actif régulateur ou AR) contre -86.695 k€ en 2022 (passif régulateur ou PR). La hauteur des actifs régulateurs enregistrés en 2023 provient en grande partie de deux éléments :
 - la baisse des volumes évoquée ci-dessus ;
 - le prix d'achat de l'électricité qui a littéralement explosé en 2023 (voir ci-dessous).

À la demande de la CWaPE, suite à la correction de la RTNR relative à 2022 évoquée ci-dessus, un actif régulateur d'un montant de 73.112 k€ a été enregistré en 2023 en électricité, corrigeant ainsi nos soldes régulateurs 2022 précédemment enregistrés en comptabilité. Il ne s'agit donc que d'un transfert entre le chiffre d'affaires et les soldes régulateurs qui n'impacte en rien le résultat net de l'année 2023.
 - en gaz: + 22.667 k€ (actif régulateur ou AR) contre + 25.024 k€ en 2022.
- de l'acompte récupéré (-) / restitué (+) sur les soldes régulateurs relatifs à 2015-2019, selon un pourcentage déterminé par la CWaPE :
 - en électricité : -18.296 k€ c/ -15.712 k€ en 2022 ;
 - en gaz : +493 k€ c/ -3.333 k€ en 2022.

Le solde des ventes et prestations est représenté, notamment, par les autres produits d'exploitation d'un montant de 94.128 k€ en 2023 contre 95.395 k€ en 2022. Ces produits comprennent principalement les récupérations provenant des facturations liées aux conventions conclues avec des tiers par ORES Assets telles que la location de bâtiments ou de fibres optiques, la facturation de fraudes constatées durant l'année, la facturation de frais liés aux dégâts constatés sur les installations d'ORES Assets, etc. Cette rubrique comprend également les récupérations à recevoir de la Région wallonne notamment pour les primes relatives au tarif prosumer remboursées aux clients par ORES Assets ou encore le montant à recevoir du fédéral pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique.

Les achats de marchandises s'élèvent à 65.813 k€ contre 41.088 k€ en 2022, en hausse de 60,2%. Ces coûts représentent principalement les achats d'énergie (électricité ou gaz) relatifs à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public. La hausse provient essentiellement de l'achat d'électricité suite à la hausse très importante du prix d'achat moyen en 2023 de 560% (le prix étant fixé sur base d'un marché public en vigueur pour 2023 et 2024), couplée à une légère

hausse des quantités achetées. Cette augmentation est compensée partiellement par l'achat du gaz, avec une baisse du prix du kWh et des quantités achetées.

Les biens et services divers s'élèvent à 808.890 k€ contre 670.337 k€ en 2022, en augmentation de 20,7%. Ils concernent essentiellement :

- les frais de gestion d'exploitation facturés par la filiale ORES: 325.237 k€ en 2023 c/ 291.012 k€ en 2022, en augmentation de 11,8% ;
- les frais de gestion d'exploitation facturés par la filiale Comnexio: 9.923k€ en 2023 c/ 8.925 k€ pour 2022, soit + 11,2% ;
- l'utilisation des infrastructures d'Elia pour 220.649 k€ en 2023 c/ 252.026 k€ en 2022, soit en diminution de 12,4%. Cette baisse provient essentiellement de la diminution du coût des surcharges et cotisations, et plus particulièrement la rubrique relative aux mesures de soutien aux énergies renouvelables. Les volumes transportés sont légèrement en baisse (-6,3%) tandis que le prix par kWh est en hausse compensant en partie l'impact favorable des volumes ;
- le coût de la compensation des pertes de 156.308 k€ en 2023 c/ 25.713 k€, en forte hausse due à l'augmentation importante du prix moyen en 2023 de 575% (le prix étant fixé sur base d'un marché public en vigueur pour 2023 et 2024), compensée légèrement par la baisse des quantités par rapport à 2022 (-8,0%) ;
- les redevances de voirie électricité et gaz pour 49.452 k€ en 2023 c/ 48.770 k€, en augmentation de 1,4% ;
- les charges de pension non capitalisées pour 3.506 k€ en 2023 c/ 5.169 k€ en diminution de 32,2%, ces charges sont en diminution constante avec un terme de l'amortissement en 2031.

Le montant des amortissements de 171.158 k€ en 2023 (168.004 k€ en 2022) est en légère hausse de 1,9%. Il comprend les amortissements des investissements incorporels et corporels ainsi que l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

Le montant des réductions de valeur sur créances commerciales consiste en une dotation de 430 k€ en 2023 contre une reprise de -4.791 k€ en 2022. Tout comme les autres années, des mises en irrécouvrables ont été enregistrées sur des créances anciennes (voir ci-dessous), avec en contrepartie, une reprise de réduction de valeur du même ordre. La variation entre les deux années s'explique en grande partie par le fait que l'année

2022 avait été marquée par des reprises de réduction de valeur importantes tant au niveau « fraudes » qu'au niveau des « redevances de transit » suite au paiement de créances marquées comme douteuses en 2021.

La rubrique des provisions pour risques et charges, -56.832 k€ en 2023 (+49.975 k€ en 2022), regroupe d'importantes reprises de provisions constituées à fin 2022 ou antérieurement. En effet, les provisions constituées à fin 2022 pour contrats déficitaires sur les achats d'énergie servant à couvrir nos OSP et nos pertes en réseau ont été entièrement utilisées ou reprises à fin 2023 (-49.778 k€). Pour rappel, conformément au décret électricité du 12 avril 2001, le gestionnaire de réseau est chargé d'acheter l'énergie pour couvrir les pertes. La provision constituée au 31 décembre 2022 représentait le malus que la société s'attendait à réaliser sur les volumes achetés en 2023 pour couvrir ses pertes, soit l'écart entre le prix maximum d'achat autorisé par le régulateur et le prix d'achat réel durant l'année 2023 et fixé à fin 2022 (dépassement de la limite supérieure du couloir autorisé). Le prix fixé pour 2024 étant dans le couloir déterminé par la CWaPE, aucune provision n'a par conséquent été actée à fin décembre 2023.

Citons également le dossier « déplacements d'installations » (reprise de 6.889 k€) qui a enfin abouti durant l'exercice 2023 en faveur de la Région wallonne.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 69.948 k€ en 2023 et sont stables par rapport à 2022 (69.934 k€). Elles regroupent notamment :

- les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles: 17.684 k€ en 2023 c/ 16.568 k€, en augmentation de 6,7% ;
- les moins-values sur créances commerciales, dont la majorité avait fait l'objet d'une réduction de valeur, en légère hausse: 10.121 k€ en 2023 c/ 9.641 k€ ;
- les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz) et du soutien au photovoltaïque (tarif prosumer) pour un total de 26.015 k€ en 2023 c/ 40.120 k€, en diminution de 35,2%. Cette baisse provient principalement du versement de primes aux clients particuliers pour le remboursement partiel du tarif prosumer facturé aux fournisseurs d'énergie. Ce remboursement, pris en charge par la Région wallonne a diminué entre 2021 et 2022 (passant de 100% à 54,3%) et l'effet de celle-ci se remarque à partir de l'exercice 2023 (majorité de décompte 2022 établis en 2023) ;
- les taxes et charges d'exploitation diverses pour le solde.

Au niveau des charges d'exploitation non récurrentes (247 k€ fin 2023 c/ 3.096 k€ en 2022), comme à chaque clôture, ORES Assets vérifie si des réductions de valeur doivent être comptabilisées sur les projets capitalisés en immobilisations incorporelles, en réalisant un test de dépréciation (impairment test). À la suite de ce test, des désaffectations sur des immobilisations incorporelles ont été actées, sans impact sur le résultat car déjà totalement amorties. De plus, un projet a vu sa durée de vie réduite avec comme conséquence un amortissement complémentaire enregistré, générant une charge supplémentaire de 247 k€, enregistrée en charges d'exploitation non récurrentes.

Les produits financiers s'élèvent à 4.723 k€ en 2022 c/ 741 k€ en 2022 et sont notamment constitués d'intérêts de retard portés en compte à la clientèle, d'intérêts sur les avances octroyées à la société Atrias (471 k€) ainsi que d'intérêts sur les instruments de couverture de type caps de taux d'intérêt (4.061 k€). Ces derniers, en augmentation suite à la remontée des taux d'intérêts et qui compensent l'augmentation de la charge d'intérêts sur emprunts, justifient essentiellement l'évolution de cette rubrique.

Les charges financières de 33.813 k€ en 2023 c/ 21.715 k€, en hausse de 55,7%, comprennent principalement les intérêts sur les emprunts bancaires (12.448 k€) ainsi que les intérêts sur les emprunts contractés envers la filiale ORES (21.346 k€). Cette augmentation provient de la montée générale du taux moyen de la dette entre 2022 et 2023 et est partiellement compensée par les produits sur instruments dérivés (voir ci-dessus).

Les impôts d'un montant de 22.700 k€ en 2023 c/ 43.734 k€ sont en baisse de 51,9% et comprennent majoritairement la charge fiscale estimée de l'exercice 2023 (23.196 k€) ainsi qu'une régularisation d'impôt suite au dépôt de la déclaration de l'exercice 2021 (produit de 496 k€). La nette diminution entre 2022 et 2023 s'explique en grande partie par l'exonération de la reprise de provision pour contrat déficitaire, taxée en 2022.

À noter que dans le cadre du « Tax shelter 2023 », une dotation aux réserves immunisées a été réalisée pour un montant de 989 k€. De plus, un transfert en réserves disponibles de 1.946 k€ a été enregistré cette année suite à la réception des attestations fiscales définitives pour les opérations « Tax shelter » relatives aux années 2019 et 2020.

Le bénéfice 2023 de l'exercice à affecter s'élève à 107.163 k€ c/ 78.402 k€ en 2022, soit une augmentation de 28.761 k€. Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 30.549 k€ et ce, dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en 2019. Avec le transfert de 1.946 k€ des réserves immunisées évoqué ci-dessus, une dotation totale aux réserves disponibles de 32.495 k€ a été réalisée. Les dividendes 2023 revenant aux associés s'élèvent, quant à eux, à 74.668 k€ c/ 72.620 k€ en 2022.

REMARQUE GÉNÉRALE CONCERNANT LES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS « GESTION RÉSEAUX » POUR L'EXERCICE 2023

Le nombre de codes EAN actifs (European Article Numbering = point de fourniture) relevant de la responsabilité directe d'ORES Assets en 2023 s'élève à 1.409.407 en électricité (+0,9% par rapport à 2022) et 531.404 en gaz naturel (+1,0% par rapport à 2022).

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2023, à 105.827 k€ tous fluides confondus contre 103.743 k€ en 2022, soit une augmentation de 2,0%.

Rappelons que la REMCI est influencée uniquement par la RAB moyenne selon la méthodologie tarifaire 2019-2023.

Tous secteurs et fluides confondus, les malus sur coûts contrôlables 2023 s'élèvent à 22.990 k€ (contre 39.373 k€ en 2022) tandis que la société réalise des bonus sur charges financières de 28.578 k€ (contre 35.480 k€ en 2022).

Fin 2023, le cumul des soldes régulateurs de transport et de distribution non encore récupérés/restitués, tous secteurs confondus, des exercices 2015 à 2023 s'élève à 163.640 k€ (actifs régulateurs ou AR) et se décompose comme suit :

- Électricité : 110.236 k€ ;
- Gaz : 53.404 k€.

II.B ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le total bilantaire d'ORES Assets s'élève au 31 décembre 2023 à 4.636.901 k€ contre 4.553.922 k€ au 31 décembre 2022.

II.B.1 ACTIF

Les immobilisations incorporelles augmentent de 9.148 k€ (valeur nette comptable de 66.644 k€) au 31 décembre 2023. Elles sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques. Les investissements de l'exercice 2023 concernent principalement les projets « Smart » (Smart Grid – « développement de réseaux intelligents » et Switch – « compteurs communicants »). Cette hausse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : +19.682 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -10.534 k€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 92.293 k€ (4.034.380 k€ à fin 2023), dont le détail est le suivant :

- investissements nets de l'exercice : +271.459 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -160.862 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value de réévaluation) ;
- mises « hors service » d'installations : -18.304 k€.

Les immobilisations financières s'élèvent à 11.580 k€ et sont stables par rapport à 2022 (11.574 k€). Elles sont principalement constituées du solde de l'avance consentie à la société Atrias (10.987 k€).

Signalons qu'ORES Assets détient les participations suivantes :

- 2.453 actions d'ORES ;
- 7 parts de Laborelec ;
- 2.400 parts d'Igretec ;
- 62 parts d'Atrias ;
- 93 actions de Comnexio.

Les créances à plus d'un an d'un montant de 7.263 k€ au 31 décembre 2023 (7.295 k€ en 2022) sont constituées des créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP (dont le projet s'est terminé en 2019) et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement en dix ans de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont en diminution de 705 k€ (10.838 k€ au 31 décembre 2023) et sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

¹ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Les créances commerciales sont en hausse de 23.136 k€ (154.989 k€ au 31 décembre 2023). Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances sur la clientèle protégée et sous « fournisseur X » ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir. Cette rubrique se compose également, depuis cette année, du montant à recevoir de la CREG pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux (20.476 k€).

La rubrique « autres créances » s'élève à 124.055 k€ (245.216 k€ en 2022). Cette baisse s'explique en majeure partie par l'évolution du compte-courant envers sa filiale ORES (62.593 k€ c/ 206.317 € en 2022). La diminution du compte-courant s'explique, d'une part, par des recettes liées à la redevance de transit en baisse (diminution des volumes) et, d'autre part, par des dépenses toujours plus importantes (notamment les achats d'énergie dont le prix a fortement évolué à la hausse comme évoqué ci-dessus). Cette rubrique se compose également d'autres éléments comme le solde de réconciliation de transport à récupérer (36.804 k€), l'impôt estimé à récupérer (17.039 k€) ou encore les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (1.672 k€).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 320 k€ au 31 décembre 2023 et regroupent les liquidités détenues en comptes à vue.

Les comptes de régularisation d'actif sont en hausse de 80.198 k€ (226.834 k€) et comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 8.145 k€, la redevance de voirie gaz de 18.252 k€, les actifs régulatoires pour 173.253 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 22.293 k€ ainsi que la RTNR (partie OSP) pour 2.342 k€.

II.B.2 PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 1.948.850 k€ au 31 décembre 2023, en hausse de 31.538 k€ par rapport au 31 décembre 2022 suite à la mise en réserve d'une partie du résultat 2023. Ils sont constitués des rubriques apport, plus-value de réévaluation et réserves.

L'apport est constitué d'une partie disponible (866.931 k€) et d'une partie indisponible (533 k€).

Au 31 décembre 2023, la structure de l'actionariat se présente comme suit :

RÉCAPITULATIF PARTS ORES ASSETS PAR ASSOCIÉ AU 31/12/2023

PARTS DÉTENUES	Nb de parts	%
par les communes	2.050.852	3,09%
par Igretec	4	0,00%
par Idefin	10.536.969	15,89%
par CENEO	29.647.516	44,70%
par Finest	2.507.233	3,78%
par Sofilux	7.464.424	11,25%
par Finimo	3.280.295	4,95%
par IPFBW	9.016.024	13,59%
par IEG	1.713.310	2,58%
par IFIGA	105.360	0,16%
Total	66.321.987	100,00%

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 429.610 k€, elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.769 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves augmentent de 52.307 k€ (651.777 k€ au 31 décembre 2023) suite :

- au transfert en réserves indisponibles de la quote-part de la plus-value de réévaluation pour le montant de l'amortissement, soit 20.769 k€ ;
- à la dotation aux réserves disponibles dans le cadre de l'affectation des résultats 2023 et d'un transfert provenant des réserves immunisées pour un montant total de 32.495 k€ ;
- au mouvement net sur les réserves immunisées de -957 k€ relatif au « Tax shelter ».

Les provisions pour risques et charges baissent de 56.832 k€ (3.619 k€ au 31 décembre 2023). Fin 2023, seules subsistent les provisions environnementales (3.619 k€). Nous renvoyons le lecteur aux explications fournies à la rubrique « provisions pour risques et charges » dans les éléments relatifs au compte de résultats.

Les dettes à plus d'un an s'élevèrent à 2.054.669 k€ au 31 décembre 2023 (2.080.509 k€ en 2022) représentent notamment les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit (232.231 k€) et de la Sowafinal (4.742 k€) ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES (1.815.308 k€). Fin 2023, une nouvelle mise à disposition de fonds d'un montant de 180 M€ a été effectuée par ORES à sa maison-mère afin de financer entre autres les investissements de 2024.

Les dettes à un an au plus s'élevèrent à 553.334 k€ (413.768 k€ au 31 décembre 2022) et comprennent :

- Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année, en hausse de 65.230 k€ (205.501 k€ au 31 décembre 2023), constituées par le capital des emprunts bancaires et autres emprunts venant à échéance en 2024.
- Les dettes commerciales augmentent de 74.126 k€ (178.492 k€ au 31 décembre 2023). Elles sont constituées de soldes fournisseurs ainsi que des factures et notes de crédit à recevoir au 31 décembre de l'exercice. Elles concernent principalement le solde des frais de gestion à porter en compte par la filiale ORES (en hausse de 27.157 k€), la redevance de transport Elia, les achats d'énergie relatifs aux pertes en électricité et aux OSP.
- Les acomptes reçus sur commande diminuent légèrement de 2.036 k€ (75.235 k€ au 31 décembre 2023) : ils comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes des clients pour travaux à effectuer.
- Les dettes fiscales d'un montant de 8.062 k€ (contre 17.775 k€) sont essentiellement constituées de la TVA à payer sur les opérations de décembre 2023 (7.889 k€). La diminution provient surtout de l'estimation de l'impôt sur le résultat de l'exercice, à récupérer en 2023 et enregistré en autres créances, contrairement à fin 2022 où une dette de 12.224 k€ avait été enregistrée.

- La rubrique « autres dettes », en hausse de 11.959 k€ (86.044 k€ au 31 décembre 2023), comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2023 à payer aux associés après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre 2024 (11.315 k€ c/ 10.485 k€) ainsi que les avances reçues de la Région wallonne et de l'État fédéral dans le cadre des diverses primes octroyées aux clients par l'intermédiaire d'ORES Assets (62.280 k€ c/52.382 k€). Cette rubrique contient également une avance reçue de la Région wallonne (7.857 k€) dans le cadre d'un subside lié à la transition énergétique. Il servira à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique.

Les comptes de régularisation du passif s'élevèrent à 76.428 k€ (81.881 k€ au 31 décembre 2022) et sont principalement constitués de la redevance de transit non relevée (66.398 k€) et des passifs réglementaires liés au solde de transport (9.613 k€).

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique ainsi que ses risques opérationnels. Début 2023, la gouvernance de gestion des risques a été optimisée afin d'assurer une plus grande convergence entre les experts du risque (entreprise risk manager, contrôle interne, CISO², DPO³, P&E⁴, audit interne), responsabiliser davantage l'ensemble des Directions et ainsi renforcer la maîtrise et la prise de décisions éclairées. Elle a été mise en œuvre dans le cadre de l'image risques 2023/2024.

2 Chief information security officer ou responsable de la sécurité de l'information

3 Data protection officer ou délégué à la protection des données

4 Prévention et environnement

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2023, et plus particulièrement dans la partie «Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques». Les principaux résultats de l'exercice 2023 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2023. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À UNE CYBERATTAQUE ET RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS

Les cybercrimes augmentent exponentiellement, phénomène renforcé par la guerre en Ukraine et le contexte de transformation digitale. En février 2022, le Gouvernement fédéral belge a annoncé une stratégie de sécurité nationale (SSN) avec pour objectif d'améliorer la résilience de notre pays.

Pour ORES, l'impact se renforce via la législation RGPD, la Directive NIS / NIS 2 et le projet de loi «risk preparedness for energy sector». Outre une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information, ORES se prépare via des plans de continuité d'activités sur ses processus critiques associés au plan de reprise après désastre du côté IT (cf. point 6).

2. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

Les défis liés à la transition énergétique sont nombreux, que ce soit l'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou que ce soit la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage notamment. Ils impliquent tous deux un basculement d'un système centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes entraînant une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux.

Deux problématiques spécifiques sont prises en compte dans le Plan Industriel d'ORES pour augmenter la résilience des réseaux: d'une part, le goulot d'étranglement du réseau haute tension pour lequel ORES travaille en étroite collaboration avec Elia (gestionnaire du réseau de transport) et, d'autre part, la congestion sur le réseau basse tension suite

- aux variations de prélèvement (chutes de tension) impactées par l'augmentation des véhicules électriques
- à la production décentralisée croissante qui génère de la surtension.

En affirmant sa volonté d'être un facilitateur de la transition énergétique, ORES veut être un acteur incontournable au service de ces très nombreuses évolutions: productions d'énergie renouvelable raccordées au réseau de distribution (panneaux photovoltaïques, champs éoliens, injections de biométhane), communautés d'énergie, flexibilité, stockage, etc. Les opportunités sont nombreuses et suivies de très près par ORES.

L'évolution de la stratégie d'entreprise intègre ces risques et opportunités pour réussir la transition vers le monde de demain tout en veillant à accompagner la clientèle dans ces changements et à anticiper des problèmes potentiels comme la congestion du réseau électrique. ORES traite également avec toute l'attention requise les signalements d'anomalies de tension de ses clients et prend les mesures adéquates pour y apporter une solution dans les meilleurs délais compte tenu des contraintes techniques et budgétaires.

3. RISQUES LIÉS AUX PÉNURIES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les conflits géopolitiques et la forte demande liée à la transition énergétique sur les semi-conducteurs aggravent les difficultés d'approvisionnement rencontrées depuis la pandémie de Covid 19, ce qui complique la production de matériel critique et l'approvisionnement de certaines matières premières (éléments électroniques, pénurie de semi-conducteurs, matériaux de construction, compteurs, câbles...).

Ces perturbations maintiennent les prix à un niveau très élevé. Leur intensification ces derniers mois peut également mettre en péril la continuité des activités si un stock de sécurité n'est pas constitué sur le matériel critique.

Une stratégie de gestion du matériel critique a été définie ainsi qu'un plan d'actions relatif au processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

4. RISQUES LIÉS AUX PRESTATAIRES EXTERNES ET ENTREPRENEURS

L'implémentation du Plan Industriel requiert le recours aux entrepreneurs. Le marché de l'emploi est tendu, notamment sur les profils techniques, ce qui impacte également nos entrepreneurs.

Une aggravation du risque quant à la disponibilité des entrepreneurs aura également un impact collatéral sur leurs prix (manque de saine concurrence et réduction du nombre d'acteurs).

La définition d'une « vision prestataires externes » a été réalisée afin d'identifier les leviers principaux et mitiger ces risques.

5. RISQUES LIÉS AUX BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

Les collaborateurs sont un élément clé de la réalisation de la stratégie et des objectifs d'ORES. Face aux changements liés à la transition énergétique, à la digitalisation et à un marché de l'emploi toujours plus sous tension, disposer des bonnes compétences, tant actuelles que futures, ainsi que d'une culture d'entreprise alignée avec notre stratégie est un défi majeur. Le secteur de l'énergie et notre métier deviennent de plus en plus complexes, nécessitant plus d'agilité et d'anticipation. Un trajet Horizon a été initié par la Direction des Ressources Humaines dès 2022 pour faire face à ces challenges notamment en termes d'attractivité et recrutement des talents, de formations, de bien-être au travail et de leadership.

6. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La pandémie de Covid 19 et la recrudescence des cyberattaques notamment ont démontré l'importance de mettre en place des mesures de continuité des activités, afin de continuer à travailler même en mode dégradé. Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale n'est pas un besoin ponctuel. C'est une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus (les aléas climatiques, les attaques malveillantes, la défaillance du matériel et des infrastructures,...) qui pourraient impacter les métiers d'ORES. Comme évoqué ci-dessus, la guerre en Ukraine a renforcé ce risque tout au long de l'année 2023 via une pression forte sur la disponibilité de certaines matières premières indispensables aux métiers d'ORES et poussant les prix à la hausse. À cela s'ajoute la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler...

Dès lors, le Comité de direction a décidé dès 2022, suite à l'image risques, de renforcer sa gouvernance en matière de continuité des activités via un Groupe de travail « Continuité des activités » qui vise à renforcer la gouvernance ainsi que l'amélioration continue permettant à l'entreprise d'assurer la résilience des activités. Parmi les activités menées, notons notamment l'inventorisation des processus critiques, les analyses d'impact et de risques, la rédaction ou la mise à jour des plans de continuités selon la gouvernance définie, assurer la cohérence avec le plan de reprise IT et la réalisation d'exercices et de retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration permanente. Ces éléments sont majeurs, en complément des actions liées au plan de reprise après désastre IT, dans le cadre de la certification ISO 27001 prévue d'ici fin 2024.

En complément, ORES dispose d'un plan interne d'urgence et prend, le cas échéant, des mesures exceptionnelles et proportionnées en vue notamment de :

- préserver la santé de son personnel ;
- maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

ORES a démontré sa capacité à assurer avec efficacité ses missions de service public dans le contexte de crise sanitaire inédit vécu ces dernières années.

7. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification y apportée peut donc affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Des propositions de revenu autorisé électricité et gaz ont été introduites sur la base de cette méthodologie tarifaire auprès du régulateur en octobre 2023. Pour le 31 mars 2024, le régulateur doit ainsi approuver le revenu autorisé dont disposera le Groupe pour la période 2025-2029. À partir de celui-ci, le Groupe pourra introduire des propositions tarifaires afin de déterminer les tarifs applicables pour cette période 2025-2029.

Disposer de revenus autorisés fixés pour une période de 5 ans est un élément positif qui donnera une visibilité à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer et qui sont nécessaires à son Plan Industriel. Il convient de préciser que les associés d'ORES Assets ont introduit en date du 30 juin 2023 une plainte en réexamen auprès de la CWaPE sur la méthodologie tarifaire 2025-2029, plus particulièrement sur certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. Étant donné le rejet de cette plainte par le régulateur fin septembre 2023, les associés d'ORES Assets ont introduit un recours devant la Cour des marchés à l'encontre de la méthodologie tarifaire. Début décembre 2023, ORES et RESA ont décidé de faire une requête en intervention dans le cadre de ce recours devant la Cour des marchés. Le jugement a été rendu au cours du 1^{er} semestre 2024 (voir le point 1.2. *Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice*).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2023, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, projet de directive relative au « devoir de vigilance »...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. Les méthodologies tarifaires 2019-2023 et 2024 prévoient en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulateurs est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2).

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Sur la base de l'approbation par les associés d'ORES Assets de l'opération, le transfert des sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny de la Ville de Couvin d'ORES Assets vers AIESH pour la gestion des réseaux de distribution électricité sur ces sections de communes est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. À partir de cette date, ORES Assets n'est donc plus le gestionnaire de réseau de distribution électricité sur le territoire de la Ville de Couvin.

Le 1^{er} mars 2024, la CWaPE a publié un projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029. Une concertation et une consultation publique sont organisées sur ce projet du 1^{er} mars 2024 au 31 mars 2024.

Depuis octobre 2023, les GRD wallons et la CWaPE échangent sur les propositions de revenus autorisés électricité et gaz relatives aux années 2025-2029 introduites par les GRD auprès du régulateur. Le 28 mars 2024, ce dernier a approuvé les propositions de revenus autorisés d'ORES Assets et les a publiées sur son site internet le lendemain. Il s'agit de l'aboutissement de la première des deux étapes permettant de fixer les tarifs de distribution pour la prochaine période régulatoire. Cette phase est d'autant plus importante qu'elle définit l'enveloppe budgétaire mise à disposition du GRD pour les cinq prochaines années. Ces moyens lui permettront de réaliser ses missions quotidiennes ainsi que de soutenir et concrétiser son plan industriel tel que présenté dans le plan stratégique « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

Fin mars 2024, le Gouvernement wallon a également approuvé deux arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD. L'objectif de ces subventions est de soutenir la modernisation des réseaux de distribution afin d'accélérer la transition énergétique en leur permettant à l'avenir d'absorber une production plus importante d'énergies renouvelables et de faire face à l'électrification des usages (comme par exemple la mobilité électrique). Les deux subventions ainsi octroyées, l'une découlant du Plan de Relance wallon 2024 et l'autre provenant du financement européen issu du programme européen REPOWER EU, s'ajoutent à celle octroyée en décembre 2023 dans le cadre du Plan de Relance

wallon 2023 pour constituer une enveloppe totale de subventions de 146 M€. Elle s'ajoute aux moyens mis à disposition par l'intermédiaire du revenu autorisé et permettra dès lors de le compléter pour supporter une partie des investissements futurs prévu par le plan industriel.

Début avril 2024, la Cour des marchés a déclaré irrecevable le recours introduit par les associés d'ORES Assets à l'encontre de la méthodologie tarifaire 2025-2029 et plus particulièrement de certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. La requête en intervention d'ORES et RESA a été considérée comme non fondée pour des raisons de procédure, la Cour des marchés ne s'étant pas prononcé sur le fond de l'affaire.

1.3 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant

1.5 Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant

1.6 Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice dans le compte de résultats pendant deux exercices successifs

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7 Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés et des associations

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2023: 66.321.987.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à la réglementation sur les marchés publics depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2023:

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans;

- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€.

ORES a contracté en 2023 des nouveaux emprunts bancaires pour 180 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points: taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.9 Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente du Comité d'audit à la date du 11 septembre 2019, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts. Elle justifie de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères d'indépendance prescrits par la législation et, d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

1.10 Renseignements complémentaires

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Des organes «miroirs» ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit «miroir» ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels, comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet, et règles d'évaluation), accompagné des informations non financières (introduction et rapport d'activités et de développement durable, ainsi que index GRI), des rapports de rémunération, du rapport spécifique sur les prises de participation ainsi que de la liste des associés au 31 décembre 2023.

2. Comptes annuels

2.1 Bilan après répartition (en euros)

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.112.603.274,27	4.011.156.747,45
Immobilisations incorporelles	6.2	21	66.643.580,98	57.495.836,57
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	4.034.379.510,58	3.942.086.997,99
• Terrains et constructions		22	133.356.018,49	133.452.061,26
• Installations, machines et outillage		23	3.867.370.022,76	3.772.295.916,55
• Mobilier et matériel roulant		24	33.079.843,68	35.199.146,95
• Location-financement et droits similaires		25		
• Autres immobilisations corporelles		26	573.625,65	1.139.873,23
• Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	11.580.182,71	11.573.912,89
• Entreprises liées	6.15	280/1	479.508	479.508
- Participations		280	479.508	479.508
- Créances		281		
• Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	10.989.617,24	10.989.617,24
- Participations		282	3.100	3.100
- Créances		283	10.986.517,24	10.986.517,24
• Autres immobilisations financières		284/8	111.057,47	104.787,65
- Actions et parts		284	16.891,92	16.891,92
- Créances et cautionnements en numéraire		285/8	94.165,55	87.895,73
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	524.297.551,28	542.765.325,44
Créances à plus d'un an		29	7.262.640,14	7.295.022,48
• Créances commerciales		290	3.980.301,24	3.150.946,16
• Autres créances		291	3.282.338,9	4.144.076,32
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	10.837.654	11.542.174,11
• Stocks		30/36		
- Approvisionnements		30/31		
- En-cours de fabrication		32		
- Produits finis		33		
- Marchandises		34		
- Immeubles destinés à la vente		35		
- Acomptes versés		36		
• Commandes en cours d'exécution		37	10.837.654	11.542.174,11
Créances à un an au plus		40/41	279.043.947,98	377.069.783,03
• Créances commerciales		40	154.989.030,61	131.853.312,05
• Autres créances		41	124.054.917,37	245.216.470,98
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
• Actions propres		50		
• Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	319.604,55	222.632,99
Comptes de régularisation	6.6	490/1	226.833.704,61	146.635.712,83
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.636.900.825,55	4.553.922.072,89

PASSIF

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.948.850.153,37	1.917.311.824,57
Apport	6.7.1	10/11	867.463.816,03	867.463.816,03
• Disponible		110	866.931.233,33	866.931.233,33
• Indisponible		111	532.582,70	532.582,70
Plus-values de réévaluation		12	429.609.826,75	450.378.584,95
Réserves		13	651.776.510,59	599.469.423,59
• Réserves indisponibles		130/1	351.057.118,55	330.288.360,35
- Réserves statutairement indisponibles		1311	351.057.118,55	330.288.360,35
- Acquisitions d'actions propres		1312		
- Soutien financier		1313		
- Autres		1319		
• Réserves immunisées		132	4.988.850	5.945.590
• Réserves disponibles		133	295.730.542,04	263.235.473,24
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	3.619.418,01	60.451.821,9
Provisions pour risques et charges		160/5	3.619.418,01	60.451.821,9
• Pensions et obligations similaires		160		
• Charges fiscales		161		
• Grosses réparations et gros entretien		162		
• Obligations environnementales		163	3.619.418,01	3.619.418,01
• Autres risques et charges	6.8	164/5	0	56.832.403,89
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.684.431.254,17	2.576.158.426,42
Dettes à plus d'un an	6.9	17	2.054.669.151,59	2.080.509.081,72
• Dettes financières		170/4	2.052.281.571,59	2.077.782.501,72
- Emprunts subordonnés		170		
- Emprunts obligataires non subordonnés		171		
- Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
- Établissements de crédit		173	232.231.015,13	299.024.751,82
- Autres emprunts		174	1.820.050.556,46	1.778.757.749,9
• Dettes commerciales		175		
- Fournisseurs		1750		
- Effets à payer		1751		
• Acomptes sur commandes		176		
• Autres dettes		178/9	2.387.580	2.726.580
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	553.334.343,35	413.768.236,31
• Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	205.500.930,02	140.270.743,21
• Dettes financières		43		
- Établissements de crédit		430/8		
- Autres emprunts		439		
• Dettes commerciales		44	178.492.051,29	104.365.933,09
- Fournisseurs		440/4	178.492.051,29	104.365.933,09
- Effets à payer		441		
• Acomptes sur commandes		46	75.235.237,07	77.271.443,65
• Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	8.061.771,46	17.775.125,34
- Impôts		450/3	8.061.771,46	17.775.125,34
- Rémunérations et charges sociales		454/9		
• Autres dettes		47/48	86.044.353,51	74.084.991,02
Comptes de régularisation	6.9	492/3	76.427.759,23	81.881.108,39
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.636.900.825,55	4.553.922.072,89

2.2 Bilan par secteur d'activité (en euros)

ACTIF	CODES	GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ		GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION GAZ	
		2023	2022	2023	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	2.732.720.622,50	2.659.877.251,22	1.379.867.778,16	1.350.724.841,31
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	55.885.936,47	46.647.132,89	10.757.644,51	10.848.703,68
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	2.667.762.025,10	2.604.163.727,22	1.366.617.485,48	1.337.383.489,46
A. Terrains et constructions	22	111.542.719,08	111.576.097,18	21.813.299,41	21.875.964,08
B. Installations, machines et outillage	23	2.528.522.850,81	2.463.435.208,42	1.338.847.171,95	1.308.860.708,13
C. Mobilier et matériel roulant	24	27.122.829,56	28.552.329,70	5.957.014,12	6.646.817,25
E. Autres immobilisations corporelles	26	573.625,65	600.091,92	0,00	0,00
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	9.072.660,93	9.066.391,11	2.492.648,17	2.492.648,17
A. Entreprises liées					
1. Participations	280	326.988,00	326.988,00	152.520,00	152.520,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation					
1. Participations	282	3.100,00	3.100,00	0,00	0,00
2. Créances	283	8.646.389,07	8.646.389,07	2.340.128,17	2.340.128,17
C. Autres immobilisations financières					
1. Actions et parts	284	2.018,31	2.018,31	0,00	0,00
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	94.165,55	87.895,73	0,00	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	457.752.186,79	462.301.344,13	115.074.016,86	88.534.448,81
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	7.262.640,14	7.295.022,48	0,00	0,00
A. Créances commerciales	290	3.980.301,24	3.150.946,16	0,00	0,00
B. Autres créances	291	3.282.338,90	4.144.076,32	0,00	0,00
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	3	10.837.654,00	11.542.174,11	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	10.837.654,00	11.542.174,11	0,00	0,00
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	286.636.558,12	349.254.120,75	40.936.042,23	35.968.584,67
A. Créances commerciales	40	119.311.096,40	110.321.122,49	34.327.404,25	21.525.850,17
B. Autres créances	41	167.325.461,72	238.932.998,26	6.608.637,98	14.442.734,50
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	292.114,51	212.342,75	27.490,04	10.290,24
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	152.723.220,02	93.997.684,04	74.110.484,59	52.555.573,90
TOTAL DE L'ACTIF		3.190.472.809,29	3.122.178.595,35	1.494.941.795,02	1.439.259.290,12

ACTIF	CODES	ACTIVITÉS		TOTAL	
		2023	2022	2023	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	14.873,61	554.654,92	4.112.603.274,27	4.011.156.747,45
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	0,00	0,00	66.643.580,98	57.495.836,57
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	0,00	539.781,31	4.034.379.510,58	3.942.086.997,99
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00	133.356.018,49	133.452.061,26
B. Installations, machines et outillage	23	0,00	0,00	3.867.370.022,76	3.772.295.916,55
C. Mobilier et matériel roulant	24	0,00	0,00	33.079.843,68	35.199.146,95
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	539.781,31	573.625,65	1.139.873,23
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	14.873,61	14.873,61	11.580.182,71	11.573.912,89
A. Entreprises liées					
1. Participations	280	0,00	0,00	479.508,00	479.508,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation					
1. Participations	282	0,00	0,00	3.100,00	3.100,00
2. Créances	283	0,00	0,00	10.986.517,24	10.986.517,24
C. Autres immobilisations financières					
1. Actions et parts	284	14.873,61	14.873,61	16.891,92	16.891,92
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	0,00	0,00	94.165,55	87.895,73
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	-48.528.652,37	-8.070.467,50	524.297.551,28	542.765.325,44
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	0,00	0,00	7.262.640,14	7.295.022,48
A. Créances commerciales	290	0,00	0,00	3.980.301,24	3.150.946,16
B. Autres créances	291	0,00	0,00	3.282.338,90	4.144.076,32
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	3	0,00	0,00	10.837.654,00	11.542.174,11
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00	10.837.654,00	11.542.174,11
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	-48.528.652,37	-8.152.922,39	279.043.947,98	377.069.783,03
A. Créances commerciales	40	1.350.529,96	6.339,39	154.989.030,61	131.853.312,05
B. Autres créances	41	-49.879.182,33	-8.159.261,78	124.054.917,37	245.216.470,98
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	0,00	0,00	319.604,55	222.632,99
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	0,00	82.454,89	226.833.704,61	146.635.712,83
TOTAL DE L'ACTIF		-48.513.778,76	-7.515.812,58	4.636.900.825,55	4.553.922.072,89

2.2 Bilan par secteur d'activité (en euros)

PASSIF	CODES	GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ		GESTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION GAZ	
		2023	2022	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.355.051.484,59	1.340.390.564,27	593.798.668,78	576.925.454,77
I. APPORT	11	589.238.415,93	589.238.415,93	278.225.400,10	278.225.400,10
A. Disponible	110	588.924.002,67	588.924.002,67	278.007.230,66	278.007.230,66
B. Indisponible	111	314.413,26	314.413,26	218.169,44	218.169,44
II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	12	284.581.946,10	301.063.171,03	145.027.880,65	149.315.413,92
III. RÉSERVES	13	481.231.122,56	450.088.977,31	170.545.388,03	149.384.640,75
A. Réserves indisponibles					
2. Réserves statutairement indisponibles	1311	274.161.658,68	257.680.433,75	76.895.459,87	72.607.926,60
B. Réserves immunisées	132	3.624.226,65	4.324.209,30	1.364.623,35	1.621.380,70
C. Réserves disponibles	133	203.445.237,23	188.084.334,26	92.285.304,81	75.155.333,45
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	1.174.418,00	54.436.942,69	2.445.000,01	6.014.879,21
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	160/5	1.174.418,00	54.436.942,69	2.445.000,01	6.014.879,21
A. Provisions pour risques et charges					
4. Obligations environnementales	163	1.174.418,00	1.174.418,00	2.445.000,01	2.445.000,01
5. Autres risques et charges	164/5	0,00	53.262.524,69		3.569.879,20
DETTES	17/49	1.834.246.906,70	1.727.351.088,39	898.698.126,23	856.318.956,14
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	17	1.342.526.117,61	1.362.009.187,16	712.143.033,98	718.499.894,56
A. Dettes financières	170/4				
4. Etablissement de crédit	173	157.722.574,03	203.790.122,69	74.508.441,10	95.234.629,13
5. Autres emprunts	174	1.182.593.963,58	1.155.702.484,47	637.456.592,88	623.055.265,43
D. Autres dettes	178/9	2.209.580,00	2.516.580,00	178.000,00	210.000,00
IX. DETTES À UN AN AU PLUS.	42/48	427.940.579,23	309.018.164,62	174.182.316,51	112.786.447,31
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	141.735.323,47	94.886.311,61	63.765.606,55	45.384.431,60
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	155.028.830,86	81.948.087,73	23.463.140,74	22.417.845,36
D. Acomptes reçus sur commandes	46	66.194.755,10	70.339.060,07	9.040.481,97	6.932.383,58
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.890.532,38	14.634.457,10	3.171.239,08	4.134.603,92
F. Autres dettes	47/48	60.091.137,42	47.210.248,11	74.741.848,17	33.917.182,85
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	492/3	63.780.209,86	56.323.736,61	12.372.775,74	25.032.614,27
TOTAL DU PASSIF	10/49	3.190.472.809,29	3.122.178.595,35	1.494.941.795,02	1.439.259.290,12

PASSIF	CODES	ACTIVITÉS		TOTAL	
		2023	2022	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	0,00	-4.194,47	1.948.850.153,37	1.917.311.824,57
I. APPORT	11	0,00	0,00	867.463.816,03	867.463.816,03
A. Disponible	110	0,00	0,00	866.931.233,33	866.931.233,33
B. Indisponible	111	0,00	0,00	532.582,70	532.582,70
II. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	12	0,00	0,00	429.609.826,75	450.378.584,95
III. RÉSERVES	13	0,00	-4.194,47	651.776.510,59	599.469.423,59
A. Réserves indisponibles					
2. Réserves statutairement indisponibles	1311	0,00	0,00	351.057.118,55	330.288.360,35
B. Réserves immunisées	132	0,00	0,00	4.988.850,00	5.945.590,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	-4.194,47	295.730.542,04	263.235.473,24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	0,00	0,00	3.619.418,01	60.451.821,90
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	0,00	0,00	3.619.418,01	60.451.821,90
A. Provisions pour risques et charges					
4. Obligations environnementales	163	0,00	0,00	3.619.418,01	3.619.418,01
5. Autres risques et charges	164	0,00	0,00	0,00	56.832.403,89
DETTES	17/49	-48.513.778,76	-7.511.618,11	2.684.431.254,17	2.576.158.426,42
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	17	0,00	0,00	2.054.669.151,59	2.080.509.081,72
A. Dettes financières	170/4				
4. Etablissement de crédit	173	0,00	0,00	232.231.015,13	299.024.751,82
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00	1.820.050.556,46	1.778.757.749,90
D. Autres dettes	178/9	0,00	0,00	2.387.580,00	2.726.580,00
IX. DETTES À UN AN AU PLUS.	42/48	-48.788.552,39	-8.036.375,62	553.334.343,35	413.768.236,31
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00	205.500.930,02	140.270.743,21
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	79,69	0,00	178.492.051,29	104.365.933,09
D. Acomptes reçus sur commandes	46	0,00	0,00	75.235.237,07	77.271.443,65
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	-993.935,68	8.061.771,46	17.775.125,34
F. Autres dettes	47/48	-48.788.632,08	-7.042.439,94	86.044.353,51	74.084.991,02
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	492/3	274.773,63	524.757,51	76.427.759,23	81.881.108,39
TOTAL DU PASSIF	10/49	-48.513.778,76	-7.515.812,58	4.636.900.825,55	4.553.922.072,89

2.3 Compte de résultats (en euros)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
VENTES ET PRESTATIONS		70/76A	1.217.649.611,07	1.141.852.926,16
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.124.226.544,5	1.043.503.749,18
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-704.520,11	2.954.599,87
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	94.127.586,68	95.394.577,11
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		0
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS		60/66A	1.059.653.592,79	997.643.007,04
Approvisionnements et marchandises		60	65.812.534,02	41.088.132,87
• Achats		600/8	65.812.534,02	41.088.132,87
• Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	808.890.351,5	670.337.042,37
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	171.157.562,63	168.003.820,31
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	430.058,88	-4.791.219,07
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-56.832.403,89	49.974.995,67
Autres charges d'exploitation		6.10 640/8	69.948.022,15	69.934.471,47
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12 66A	247.467,5	3.095.763,42
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(+)/(-)	9901	157.996.018,28	144.209.919,12
PRODUITS FINANCIERS		75/76B	4.722.996,48	740.973,09
Produits financiers récurrents		75	4.722.996,48	740.973,09
• Produits des immobilisations financières		750	300,17	384
• Produits des actifs circulants		751	621.952,41	431.062,77
• Autres produits financiers		6.11 752/9	4.100.743,9	309.526,32
Produits financiers non récurrents		6.12 76B		
CHARGES FINANCIÈRES		65/66B	33.813.308,42	21.715.435,1
Charges financières récurrentes		6.11 65	33.813.308,42	21.715.435,1
• Charges des dettes		650	33.793.409,13	21.683.205,23
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
• Autres charges financières		652/9	19.899,29	32.229,87
Charges financières non récurrentes		6.12 66B		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	(+)/(-)	9903	128.905.706,34	123.235.457,11
PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		780		
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		680		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(+)/(-)	6.13 67/77	22.699.667,85	43.734.319,01
Impôts		670/3	23.196.099,16	49.539.258,91
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	496.431,31	5.804.939,9
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	(+)/(-)	9904	106.206.038,49	79.501.138,1
PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		789	1.946.090	900.940
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		689	989.350	1.999.750
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	(+)/(-)	9905	107.162.778,49	78.402.328,1



RAPPORT DE GESTION

2.4 Compte de résultats par secteur (en euros)

GESTION RÉSEAU
DE DISTRIBUTION
ÉLECTRICITÉ

GESTION RÉSEAU
DE DISTRIBUTION
GAZ

	CODES	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
I. VENTES ET PRESTATIONS	70/76A	976.552.512,88	895.932.601,02	237.423.896,22	243.560.169,91
A. Chiffre d'affaires	70	912.979.365,59	820.947.116,62	208.391.727,39	220.269.977,33
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71	-704.520,11	2.954.599,87	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	74	64.277.667,40	72.030.884,53	29.032.168,83	23.290.192,58
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	0,00	0,00	0,00
II. COÛTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/66A	-877.956.833,80	-810.904.180,15	-178.813.889,30	-184.374.477,19
A. Approvisionnements et marchandises	60	-51.582.629,30	-10.305.580,01	-14.229.904,72	-30.782.552,86
B. Services et biens divers	61	-709.708.753,34	-576.529.051,70	-96.323.760,23	-91.468.672,74
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-116.038.106,42	-113.474.720,03	-55.094.424,45	-54.504.068,51
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-627.503,61	2.857.796,23	197.444,73	1.933.422,84
F. Provisions pour risques et charges	635/8	53.262.524,69	-49.809.238,01	3.569.879,20	-165.757,66
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-53.071.820,86	-61.206.626,26	-16.876.201,29	-8.727.845,21
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-190.544,96	-2.436.760,37	-56.922,54	-659.003,05
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	3.185.585,73	564.495,32	1.537.410,75	176.477,77
A. Produits des immobilisations financières	750	300,17	384,00	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	751	489.144,40	344.149,39	132.808,01	86.913,38
C. Autres produits financiers	752/9	2.696.141,16	219.961,93	1.404.602,74	89.564,39
V. CHARGES FINANCIÈRES	65/66B	-21.714.871,90	-14.474.997,26	-12.098.436,52	-7.240.437,84
A. Charges des dettes	650	-21.696.326,58	-14.444.881,62	-12.097.082,55	-7.238.323,61
C. Autres charges financières	652/9	-18.545,32	-30.115,64	-1.353,97	-2.114,23
VIII. IMPÔTS SUR LE RÉSULTATS	67/77	-16.253.359,42	-31.298.614,55	-6.248.725,36	-12.435.704,46
A. Impôts	670/3	-16.658.464,74	-36.035.975,90	-6.340.051,35	-13.503.283,01
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	405.105,32	4.737.361,35	91.325,99	1.067.578,55
X. MOUVEMENTS SUR RÉSERVES IMMUNISÉES	789-689	699.982,65	-792.677,00	256.757,35	-306.133,00
XI. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	9906	64.513.016,14	39.026.627,38	42.057.013,14	39.379.895,19

2.4 Compte de résultats par secteur (en euros)

	CODES	ACTIVITÉS			TOTAL
		12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
I. VENTES ET PRESTATIONS	70/76A	3.673.201,97	2.360.155,23	1.217.649.611,07	1.141.852.926,16
A. Chiffre d'affaires	70	2.855.451,52	2.286.655,23	1.124.226.544,50	1.043.503.749,18
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	71	0,00	0,00	-704.520,11	2.954.599,87
D. Autres produits d'exploitation	74	817.750,45	73.500,00	94.127.586,68	95.394.577,11
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	0,00	0,00	0,00
II. COÛTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/66A	-2.882.869,69	-2.364.349,70	-1.059.653.592,79	-997.643.007,04
A. Approvisionnements et marchandises	60	0,00	0,00	-65.812.534,02	-41.088.132,87
B. Services et biens divers	61	-2.857.837,93	-2.339.317,93	-808.890.351,50	-670.337.042,37
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-25.031,76	-25.031,77	-171.157.562,63	-168.003.820,31
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	0,00	0,00	-430.058,88	4.791.219,07
F. Provisions pour risques et charges	635/8	0,00	0,00	56.832.403,89	-49.974.995,67
G. Autres charges d'exploitation	640/8	0,00	0,00	-69.948.022,15	-69.934.471,47
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0,00	0,00	-247.467,50	-3.095.763,42
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	0,00	0,00	4.722.996,48	740.973,09
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00	300,17	384,00
B. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00	621.952,41	431.062,77
C. Autres produits financiers	752/9	0,00	0,00	4.100.743,90	309.526,32
V. CHARGES FINANCIÈRES	65/66B	0,00	0,00	-33.813.308,42	-21.715.435,10
A. Charges des dettes	650	0,00	0,00	-33.793.409,13	-21.683.205,23
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00	-19.899,29	-32.229,87
VIII. IMPÔTS SUR LE RÉSULTATS	67/77	-197.583,07	0,00	-22.699.667,85	-43.734.319,01
A. Impôts	670/3	-197.583,07	0,00	-23.196.099,16	-49.539.258,91
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	0,00	0,00	496.431,31	5.804.939,90
X. MOUVEMENTS SUR RÉSERVES IMMUNISÉES	789-689	0,00	0,00	956.740,00	-1.098.810,00
XI. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	9906	592.749,21	-4.194,47	107.162.778,49	78.402.328,10

2.5 Affectations et prélèvements (en euros)

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	107.162.778,49	78.402.328,1
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	107.162.778,49	78.402.328,1
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	32.495.068,8	5.781.877,94
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	32.495.068,8	5.781.877,94
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	74.667.709,69	72.620.450,16
Rémunération de l'apport	694	74.667.709,69	72.620.450,16
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

2.6 Annexes (en euros)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxx	136.723.325,02
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	19.681.604,24	
Cessions et désaffectations	8031	2.003.897,71	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	154.401.031,55	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxx	79.227.488,45
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	10.533.859,83	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	2.003.897,71	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	87.757.450,57	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	66.643.580,98	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxx	179.754.097,3
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.958.138	
Cessions et désaffectations	8171	2.039,57	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	182.710.195,73	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxx	5.179.201,7
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.179.201,7	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxx	51.481.237,74
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.052.790,96	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	649,76	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	54.533.378,94	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	133.356.018,49	
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxx	5.605.382.756,93
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	260.836.518	
Cessions et désaffectations	8172	50.399.278,86	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	5.815.819.996,07	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxx	1.033.106.442,95
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.033.106.442,95	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxx	2.866.193.283,33
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	148.081.324,68	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	32.718.191,75	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.981.556.416,26	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.867.370.022,76	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxx	186.015.368,57
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7.664.021,27	
Cessions et désaffectations	8173	5.094.134,78	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	188.585.255,06	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxx	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxx	151.585.548,21
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	9.685.556,63	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	4.996.366,87	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	156.274.737,97	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	33.079.843,68	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxx	4.168.451,05
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	2.445.091,58	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.723.359,47	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxx	3.028.577,82
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	51.498,03	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	1.930.342,03	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1.149.733,82	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	573.625,65	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxx	479.508
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	479.508	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	479.508	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxx	3.100
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	3.100	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	3.100	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	283P	xxxxxxxxxxxxx	10.986.517,24
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	10.986.517,24	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxx	16.891,92
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	16.891,92	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8453P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8523P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice			
	8553P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	16.891,92	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	xxxxxxxxxxxxx	87.895,73
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	13.229,82	
Remboursements	8593	6.960	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	94.165,55	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement Nombre	%	par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités)	Résultat net
ATRIAS 0836258873 Société coopérative Boulevard Albert II 37 1030 Schaerbeek – BELGIQUE	Actions	62	16,67		2022-12-31	EUR	18.600	0
Connexio 0727639263 Société coopérative Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	93	93		2022-12-31	EUR	25.000	0
Opérateur de Réseaux d'Énergies 0897436971 Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies – BELGIQUE	Actions	2.453	99,72		2022-12-31	EUR	508.375	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
• d'un mois au plus	8686		
• de plus d'un mois à un an au plus	8687		
• de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Capitaux pensions		8.144.522,65	
Dépenses liées à l'éclairage public		22.293.486,45	
Redevance de transit non relevée		2.341.602,32	
Actifs régulatoires		173.252.513,93	
Redevance de voirie gaz		18.251.634,68	
Solde certificats verts		2.067.122,49	

ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT Codes Exercice Exercice précédent

ÉTAT DE L'APPORT			
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	xxxxxxxxxxxxx	866.931.233,33
Disponible au terme de l'exercice	(110)	866.931.233,33	
Indisponible au terme de l'exercice	111P	xxxxxxxxxxxxx	532.582,7
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	532.582,7	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790		
• dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
• dont montant non libéré	87911		
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxx	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
• Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
• Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
• Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
• Montant de l'apport	8741		
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
• Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
• Montant de l'apport	8746		
• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Parts			
Répartition			
• Nombre de parts	8761	66.321.987	
• Nombre de voix qui y sont attachées	8762	64.271.335	
Ventilation par actionnaire			
• Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
• Nombre de parts détenues par les filiales	8781		

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT
(Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	205.500.930,02
• Emprunts subordonnés	8811	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
• Établissements de crédit	8841	66.793.736,58
• Autres emprunts	8851	138.707.193,44
Dettes commerciales	8861	
• Fournisseurs	8871	
• Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	205.500.930,02
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	784.818.224,98
• Emprunts subordonnés	8812	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
• Établissements de crédit	8842	199.989.451,22
• Autres emprunts	8852	584.828.773,76
Dettes commerciales	8862	
• Fournisseurs	8872	
• Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.387.580
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	787.205.804,98
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.267.463.346,61
• Emprunts subordonnés	8813	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
• Établissements de crédit	8843	32.241.563,91
• Autres emprunts	8853	1.235.221.782,7
Dettes commerciales	8863	
• Fournisseurs	8873	
• Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.267.463.346,61

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	142.403.754,59
• Emprunts subordonnés	8931	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
• Établissements de crédit	8961	142.403.754,59
• Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
• Fournisseurs	8991	
• Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	142.403.754,59
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
• Emprunts subordonnés	8932	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
• Établissements de crédit	8962	
• Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
• Fournisseurs	8992	
• Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
• Impôts	9032	
• Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	8.061.771,46
Dettes fiscales estimées	450	0
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Redevances de transit non relevée		66.397.643,51
Report de produit reçu pour la maintenance de l'éclairage public		274.773,63
Écart sur le solde transport		9.612.864,93

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
• Gestion réseau de distribution d'électricité		915.834.817,11	823.233.771,85
• Gestion réseau de distribution de gaz		208.391.727,39	220.269.977,33
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
• Actées	9110		
• Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
• Actées	9112	10.034.417,11	6.840.831,91
• Reprises	9113	9.604.358,23	11.632.050,98
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	17.815,46	50.002.461,86
Utilisations et reprises	9116	56.850.219,35	27.466,19
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	10.365,89	7.945,22
Autres	641/8	69.937.656,26	69.926.526,25
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE
OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		0
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		0
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	247.467,5	3.095.763,42
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	247.467,5	3.095.763,42
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	247.467,5	2.494,89
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents : dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		3.093.268,53
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents : dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	23.196.099,16
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	40.235.140,32
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	17.039.041,16
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Amortissement de la plus-value de réévaluation - majoration des réserves imposables		20.768.758,20
Exonération des reprises de réductions de valeur sur créances commerciales antérieures à 2015		-1.674.870,74
Rerise de provisions précédemment taxées		-55.174.800,94
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
• Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
• Autres latences actives		
- Tax Shelter		4.988.850
Latences passives	9144	
• Ventilation des latences passives		

IMPÔTS ET TAXES	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À la société (déductibles)	9145	172.873.840,73	160.391.349,84
Par la société	9146	219.206.702,34	248.406.209,94
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148	2.540.237,02	2.493.213,77

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
• Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
• Montant de l'inscription	91621	
• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
• La valeur comptable des actifs grevés	91811	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
• Le montant des actifs en cause	91911	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
• La valeur comptable du bien vendu	92011	
• Le montant du prix non payé	92021	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
• Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
• Montant de l'inscription	91622	
• Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
• Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
• La valeur comptable des actifs grevés	91812	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
• Le montant des actifs en cause	91912	
• Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
• La valeur comptable du bien vendu	92012	
• Le montant du prix non payé	92022	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Codes	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie		40.818
Garantie d'ORES Assets en faveur d'ORES sc et relative aux emprunts bancaires et obligataires		2.553.400.000
Garantie bancaire pour la location d'immeubles		279.082
Garantie en faveur de la RW dans le cadre du décret impétrants		100.000
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit		39.903.648
Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles		12.000
RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS		
Description succincte		
Mesures prises pour en couvrir la charge		
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE Non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT		
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN Dont ceux non susceptibles d'être quantifiés		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES,
LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES
AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	479.508	479.508
Participations	(280)	479.508	479.508
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	63.291.542,08	206.848.170,69
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	63.291.542,08	206.848.170,69
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	2.009.633.310,57	1.868.018.155,2
À plus d'un an	9361	1.815.308.333,33	1.773.400.000
À un an au plus	9371	194.324.977,24	94.618.155,2
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.553.400.000	2.439.000.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	21.345.651,47	17.939.130,87
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES,
LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES
AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES
IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
À plus d'un an	9303		
À un an au plus	9313		
Dettes	9353		
À plus d'un an	9363		
À un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	10.989.617,24	10.989.617,24
Participations	9262	3.100	3.100
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	10.986.517,24	10.986.517,24
Créances	9292	947.230,39	1.968.600,00
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	947.230,39	1.968.600
Dettes	9352	9.667.718,43	9.271.419,81
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	9.667.718,43	9.271.419,81

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	89.418
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	5.996,4
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	31.305
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations		

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS				Exercice	Exercice précédent		
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP (Vol en k€)	taux intérêts	Couverture	3.189	34.517		104.253	
Collars (Vol en k€)	taux intérêts	Couverture	27.103	1.033.550		2.072.622	
CAP (Vol en k€)	taux intérêts	Couverture	131.895	7.060.206		13.126.460	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate	Exercice	
	Valeur comptable	Juste valeur
ATRIAS SC	3.100	3.100
Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite		
ATRIAS SC: ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES Assets: 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES Assets considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.		
Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée		

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, § 4 et § 5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS		
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	129.918,27
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	5.996,4
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	31.305
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations		

2.7 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ORES Assets investit principalement dans le développement de projets informatiques.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet ;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service. La durée d'utilité correspond à une période de cinq ans jusque fin 2018.

Pour les immobilisations incorporelles acquises à partir de 2019, conformément à la méthodologie tarifaire 2019-2023, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est portée à 10 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois N sera amortie à partir du 1^{er} du mois N+1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	Taux d'amortissement en %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATIONS GAZ

Taux d'amortissement
en %

Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines - stations	3
Raccordements – branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusqu'à fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

RAB n = iRAB + investissements n – amortissements n – mises hors service n (b)

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats « autres charges d'exploitation ».

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats « autres produits d'exploitation ».

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit

relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets. Ces « actifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

SOLDES	Décision d'approbation	Décision d'affectation
Solde électricité 2017	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2018	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2019	29 avril 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2020	25 novembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2020	25 novembre 2021	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2021	15 décembre 2022	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2021	15 décembre 2022	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029

(*) affectation répartie à 20% sur l'exercice 2022, 40% sur 2023 et le solde sera déterminé lors de l'approbation des revenus autorisés 2025 à 2029 voire 2026-2029

(**) affectation à 100% sur 2024

Les soldes réglementaires relatifs à l'année 2023 (à savoir un actif réglementaire pour un montant de 142.880 k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation de l'actif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2023.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs réglementaires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable (pay-out ratio fixé à 70% de la REMCI).

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs réglementaires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs réglementaires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique « actifs réglementaires »). Les soldes réglementaires relatifs à l'année 2023 d'un montant de 142.880 k€ (actifs réglementaires) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2023. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs réglementaires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

2.8 Liste des adjudicataires

ADJUDICATAIRE	Description contrat	Procédure	Montant attribué	RSE
TRAVOCO-MOBIX ENGETEC Société Momentanée	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	10.350.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ETWAL INFRA - WANTY Société momentanée	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.216.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
FABRICOM INFRA SUD S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.442.500,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	70.178.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
CAPPAL SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	17.480.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
NONET Jean et Fils S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.187.500,00 €	Clauses environnementales et sociétales
MOBIX ENGETEC S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	50.646.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TMS S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	4.743.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
FODETRA-HOTTON INFRA S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	71.719.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
AQUAENERGIA S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.750.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ELECTROMONTAGE S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	16.876.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TRAVOCO SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	14.541.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TRBA S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.905.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
WANTY S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.095.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
TRTC - BONFOND FILS SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.500.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA S.A. (EES INFRA SA.)	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	4.588.500,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SIMON JEAN-LUC SRL	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.806.500,00 €	Clauses environnementales et sociétales

SUDTRAFOR S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	9.757.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ENTREPRISE DEVRESSE SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	9.780.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ENTREPRISE JEROUVILLE SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	4.255.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
BESIX Unitec S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.146.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
T.F.C. SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.203.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
GENETEC S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.900.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
AG GRONDWERKEN BVBA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.471.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
HYDROGAZ S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.604.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ENTREPRISES WILKIN SA	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.727.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SM ETWAL INFRA - DEMOL	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.738.500,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ROGER GEHLEN S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.457.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
S.M. TRTC BONFOND - LEJEUNE	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.492.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
ETABLISSEMENTS LEON CROSSET S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	8.050.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.385.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
VEREECKE NV	Accord-cadre de travaux de poses souterraines dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQPOSWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	25.846.250,00 €	Clauses environnementales et sociétales
PROXIMUS SA	Services d'Opérateurs de Télécommunications	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	14.773.975,00 €	NA
ABB N.V./S.A.	Fourniture et installation d'unités fonctionnelles à simple et double jeu de barres, dit matériel postes primaires	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	11.942.891,50 €	Clauses environnementales
EMAS SA	Marché pour la fourniture de visserie, boulonnerie et autre matériel de fixation pour réseaux d'électricité et de gaz basé sur le système de qualification WFQVISWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	672.145,66 €	Clauses environnementales et sociétales

EVODIS S.A.	Marché pour la fourniture de visserie, boulonnerie et autre matériel de fixation pour réseaux d'électricité et de gaz basé sur le système de qualification WFQVISWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	479.176,43 €	Clauses environnementales et sociétales
PGB-Europe SA	Marché pour la fourniture de visserie, boulonnerie et autre matériel de fixation pour réseaux d'électricité et de gaz basé sur le système de qualification WFQVISWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.068.781,44 €	Clauses environnementales et sociétales
DAVREUX NOIZET SARL	Marché pour la fourniture de visserie, boulonnerie et autre matériel de fixation pour réseaux d'électricité et de gaz basé sur le système de qualification WFQVISWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	39.481,60 €	Clauses environnementales et sociétales
TUBE BELGIUM S.A.	Fourniture de cabines de détente gaz	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.335.982,00 €	Clauses sociétales
TECHNOGAS SA	Fourniture de cabines de détente gaz	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.756.447,00 €	Clauses sociétales
AXIOMA NV	Verviers, Ville Conviviale - Aménagement de l'éclairage public en Centre-Ville - Phase 3	Procédure ouverte	59.821,71 €	Clauses environnementales
SCHREDER BE S.A.	Verviers, Ville Conviviale - Aménagement de l'éclairage public en Centre-Ville - Phase 3	Procédure ouverte	68.413,76 €	Clauses environnementales
WANTY S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.710.000,00 €	Clauses sociétales
EQUANS S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.313.000,00 €	Clauses sociétales
GENETEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.145.000,00 €	Clauses sociétales
ETS E. RONVEAUX S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	5.853.000,00 €	Clauses sociétales
EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA S.A. (EES INFRA SA.)	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	900.000,00 €	Clauses sociétales
MOBIX ENGETEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.280.000,00 €	Clauses sociétales
VERBRAEKEN INFRA S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.292.000,00 €	Clauses sociétales
JACOPS N.V.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.992.000,00 €	Clauses sociétales
CYNERPRO NV	Fourniture de tubes acier	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.047.591,00 €	Clauses environnementales et sociétales
EVODIS S.A.	Fourniture de tubes acier	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.590.701,00 €	Clauses environnementales et sociétales
BECHTLE GROUP BE Public S.A.	Accord-cadre de fournitures de matériel informatique à destination des utilisateurs ORES	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.000.000,00 €	NA

PROXIMUS SA	Achat de matériel Datacom et sécurité ainsi que les services relatifs à leur installation, à leur maintenance et à leur support pour le réseau bureautique et le réseau technique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	16.596.172,52 €	Clauses environnementales et sociétales
SIEMENS SA	Achat de matériel Datacom et sécurité ainsi que les services relatifs à leur installation, à leur maintenance et à leur support pour le réseau bureautique et le réseau technique	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.829.619,60 €	Clauses environnementales et sociétales
EVODIS S.A.	Fourniture de composants thermo-rétractables pour accessoires de câbles BT et protection anti-faune sur la base du système de qualification WFQTHRWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	303.066,24 €	NA
NUSSBAUMER SA	Fourniture de composants thermo-rétractables pour accessoires de câbles BT et protection anti-faune sur la base du système de qualification WFQTHRWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	26.653,66 €	NA
TE Connectivity solutions GmbH (TESOG)	Fourniture de composants thermo-rétractables pour accessoires de câbles BT et protection anti-faune sur la base du système de qualification WFQTHRWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.074.022,57 €	NA
TECONEX S.A.	Fourniture de composants thermo-rétractables pour accessoires de câbles BT et protection anti-faune sur la base du système de qualification WFQTHRWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	741.343,31 €	NA
ETHIAS SA	Services d'assurance-loi	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	3.639.305,11 €	NA
ABB Industrial Solutions BVBA	Fourniture d'accessoires pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	556.759,09 €	NA
ELECOM S.A.	Fourniture d'accessoires pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	262.463,73 €	NA
EVODIS S.A.	Fourniture d'accessoires pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.424.899,46 €	NA
TECONEX S.A.	Fourniture d'accessoires pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.196.361,28 €	NA
LIGHTWELL B.V.	Fournitures de luminaires LED routiers rectangulaires d'éclairage public	Procédure ouverte	9.230.723,18 €	Clauses environnementales
SCHREDER BE S.A.	Fournitures de luminaires LED routiers rectangulaires d'éclairage public	Procédure ouverte	6.483.815,24 €	Clauses environnementales
SIGNIFY BELGIUM NV	Fournitures de luminaires LED routiers rectangulaires d'éclairage public	Procédure ouverte	8.372.160,11 €	Clauses environnementales
VIZULO SOLUTIONS SIA S.A.R.L.	Fournitures de luminaires LED routiers rectangulaires d'éclairage public	Procédure ouverte	2.444.550,12 €	Clauses environnementales
VMA SUD S.A.	Marché de fourniture d'armoires Frontières et Auxiliaires	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	377.730,32 €	NA
ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	"Accord-cadre lancé sur la base du système de qualification OQFSMDV pour la fourniture de dispositifs mobiles (tablettes, PC mobiles rugged, smartphones, dispositifs de scanning, ...) et de leurs accessoires"	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.486.314,70 €	Clauses environnementales et sociétales

SWISTEC GmbH	Marché pour la fourniture d'injecteurs TCC	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	2.675.366,79 €	NA
SEBA SERVICE	Fourniture et installation d'équipements de recherches de défauts de câbles et de diagnostics dans un camion labo	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	1.443.992,60 €	NA
METUBEL S.A.	Interventions sur les raccordements gaz pour la conversion gaz pauvre/gaz riche dans la région du Brabant Wallon sur base du système de qualification WQGRBWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.988.750,00 €	Clauses environnementales et sociétales
CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Marché de travaux de poses souterraines dans les régions de Wallonie Picarde et de Charleroi sur base du système de qualification WQPOSWA (dossier spécifique)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	143.779,67 €	Clauses environnementales
T.F.C. SA	Marché de travaux de poses souterraines dans les régions de Wallonie Picarde et de Charleroi sur base du système de qualification WQPOSWA (dossier spécifique)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	203.460,70 €	Clauses environnementales
BESIX Unitec S.A.	Marché de travaux de poses souterraines dans les régions de Wallonie Picarde et de Charleroi sur base du système de qualification WQPOSWA (dossier spécifique)	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	419.207,54 €	Clauses environnementales
APPROACH BELGIUM SA	Services de mise à disposition de contenu de conscientisation à la sécurité de l'information	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	283.640,00 €	Clauses environnementales et sociétales
SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS	Services d'analyse de données des compteurs communicants	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	1.044.529,90 €	Clauses environnementales et sociétales
CELAFIX	Marché de fourniture et maintenance de détecteurs portables de gaz à col de cygne	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	239.989,50 €	Clauses environnementales
Network Research Belgium SA	Accord-cadre de services d'évaluation de la cybersécurité de tiers/fournisseurs via une plateforme dédiée	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	148.620,00 €	NA
MICROSOFT	Marché de services d'assistance et expertise Microsoft	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	142.490,00 €	NA
DAXIUM PARIS	Accord-cadre de fournitures ayant pour objet l'acquisition et l'implémentation de l'outil de visite de chantier	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	715.270,00 €	NA
EVODIS S.A.	Marché de fournitures de traversées flexibles sur la base du système de qualification WQTRAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.485.648,90 €	Clauses environnementales et sociétales
INFRATECH S.A.	Marché de fournitures de traversées flexibles sur la base du système de qualification WQTRAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	223.366,48 €	Clauses environnementales et sociétales
ETS E. RONVEAUX S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi, Mons-La Louvière, Namur et Wallonie Est sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	490.000,00 €	Clauses sociétales
INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi, Mons-La Louvière, Namur et Wallonie Est sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	900.000,00 €	Clauses sociétales

WANTY S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi, Mons-La Louvière, Namur et Wallonie Est sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.100.000,00 €	Clauses sociétales
GENETEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi, Mons-La Louvière, Namur et Wallonie Est sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	500.000,00 €	Clauses sociétales
ETABLISSEMENTS JACOBS S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi, Mons-La Louvière, Namur et Wallonie Est sur base du système de qualification WQBLAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.000.000,00 €	Clauses sociétales
INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES SA	Travaux aériens haute tension sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	690.000,00 €	Clauses sociétales
MOBIX ENGETEC S.A.	Travaux aériens haute tension sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	7.185.000,00 €	Clauses sociétales
JACOBS N.V.	Travaux aériens haute tension sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	940.000,00 €	Clauses sociétales
ETS E. RONVEAUX S.A.	Travaux aériens haute tension sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	6.070.000,00 €	Clauses sociétales
ELECOM S.A.	Fourniture de filerie pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	2.785.634,54 €	NA
TECONEX S.A.	Fourniture de filerie pour comptage basse tension sur base du système de qualification WFQCBTWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	594.032,85 €	NA
FINENERGY sprl	Marché pour l'achat de certificats verts sur base du système de qualification WQFCEVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.722.250,00 €	NA
OPTI-MENT	Marché pour l'achat de certificats verts sur base du système de qualification WQFCEVWA	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	1.748.250,00 €	NA
AIG EUROPE	Marché de services d'assurance Cyber	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	210.000,00 €	Clauses environnementales et sociétales
G. LAMBERT ET CO SA	Fourniture de véhicules utilitaires non-aménagés pour la détection et les diagnostics de défauts de câbles	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	351.714,61 €	NA
ORACLE BELGIUM BVBA	Marché de licences et de maintenance ORACLE	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	2.561.765,31 €	NA
HABEAS SPRL	Marché de services relatifs à la réalisation de development centers	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	378.000,00 €	Clauses sociétales
VANBREDA RISK & BENEFITS	Courtier en Assurance RC Exploitation et Risques environnementaux	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	25.167,00 €	NA
DIFLOR SRL	Marché de fournitures conjoint pour l'achat de cartes carburant pour les véhicules utilitaires – Région de Tintigny	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	111.000,00 €	NA



RAPPORT DE GESTION





5. RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE





6. RAPPORT DES COMMISSAIRES

1. Pour la distribution provenant du bénéfice de l'exercice en cours p.138
2. Pour les comptes au 31 décembre 2023 p.144



Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de Ores Assets SC dans le cadre de la distribution d'un dividende aux actionnaires

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'organe d'administration de la société Ores Assets SC (ci-après « la Société ») sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 septembre 2023 qui comprend 9 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la prise de décision envisagée de la distribution d'un dividende aux actionnaires.

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 septembre 2023, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2023 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6 :114 et 6 :115 CSA.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*normes ISA, International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.



Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 septembre 2023 qui fait apparaître un total du bilan de 4.623.284.552 EUR et un résultat de la période en cours de 79.054.529 EUR n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 CSA dans le cadre de la proposition de la distribution d'un dividende aux actionnaires pour un montant de 63.352.382 EUR et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Battice, le 14 décembre 2023

Christophe Colson
 (Signature)

Signé numériquement
 par Christophe Colson
 (Signature)
 DN : cn=Christophe
 Colson (Signature), c=BE
 Date : 2023.12.14
 10:27:39 +01'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
 Commissaire
 Représenté par Christophe COLSON*
 Réviseur d'entreprises
 *Agissant pour une société

Annexe : Etat résumant la situation active et passive au 30 septembre 2023



BILAN ORES Assets au 30/09/2023

ACTIF	30/09/2023	31/12/2022	Evolution
ACTIFS IMMOBILISÉS	4.094.749.623,85	4.011.156.747,45	83.592.876,40
Immobilisations incorporelles	61.134.036,74	57.495.836,57	3.638.200,17
Immobilisations corporelles	4.022.035.689,22	3.942.086.997,99	79.948.691,23
Terrains et constructions	133.618.916,10	133.452.061,26	166.854,84
Installations, machines et outillage	3.854.815.330,44	3.772.295.916,55	82.519.413,89
Mobilier et matériel roulant	32.500.193,05	35.199.146,95	-2.698.953,90
Autres immobilisations corporelles	1.101.249,63	1.139.873,23	-38.623,60
Immobilisations financières	11.579.897,89	11.573.912,89	5.985,00
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
<i>Participations</i>	<i>479.508,00</i>	<i>479.508,00</i>	<i>0,00</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10.989.617,24	10.989.617,24	0,00
<i>Participations</i>	<i>3.100,00</i>	<i>3.100,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances</i>	<i>10.986.517,24</i>	<i>10.986.517,24</i>	<i>0,00</i>
Autres immobilisations financières	110.772,65	104.787,65	5.985,00
<i>Actions et parts</i>	<i>16.891,92</i>	<i>16.891,92</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>93.880,73</i>	<i>87.895,73</i>	<i>5.985,00</i>
ACTIFS CIRCULANTS	528.534.927,82	542.765.325,44	-14.230.397,62
Créances à plus d'un an	8.013.110,85	7.295.022,48	718.088,37
Créances commerciales	3.869.034,53	3.150.946,16	718.088,37
Autres créances	4.144.076,32	4.144.076,32	0,00
Stocks et commandes en cours d'exécution	15.193.002,74	11.542.174,11	3.650.828,63
Commandes en cours d'exécution	15.193.002,74	11.542.174,11	3.650.828,63
Créances à un an au plus	246.123.722,72	377.069.783,03	-130.946.060,31
Créances commerciales	142.339.235,52	131.853.312,05	10.485.923,47
Autres créances	103.784.487,20	245.216.470,98	-141.431.983,78
Valeurs disponibles	217.928,52	222.632,99	-4.704,47
Comptes de régularisation	258.987.162,99	146.635.712,83	112.351.450,16
TOTAL DE L'ACTIF	4.623.284.551,67	4.553.922.072,89	69.362.478,78



PASSIF	30/09/2023	31/12/2022	Evolution
CAPITAUX PROPRES	1.996.366.353,89	1.917.311.824,57	79.054.529,32
Apport	867.463.816,03	867.463.816,03	0,00
Disponibile	866.931.233,33	866.931.233,33	0,00
Indisponible	532.582,70	532.582,70	0,00
Plus-values de réévaluation	434.801.912,49	450.378.584,95	-15.576.672,46
Réserves	615.046.096,05	599.469.423,59	15.576.672,46
Réserves indisponibles	345.865.032,81	330.288.360,35	15.576.672,46
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	<i>345.865.032,81</i>	<i>330.288.360,35</i>	<i>15.576.672,46</i>
Réserves immunisées	5.098.310,00	5.945.590,00	-847.280,00
Réserves disponibles	264.082.753,24	263.235.473,24	847.280,00
Résultat de la période	79.054.529,32	0,00	79.054.529,32
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	19.861.671,51	60.451.821,90	-40.590.150,39
Provisions pour risques et charges	19.861.671,51	60.451.821,90	-40.590.150,39
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Autres risques et charges	16.242.253,50	56.832.403,89	-40.590.150,39
DETTES	2.607.056.526,27	2.576.158.426,42	30.898.099,85
Dettes à plus d'un an	2.028.235.081,60	2.080.509.081,72	-52.274.000,12
Dettes financières	2.025.857.501,60	2.077.782.501,72	-51.925.000,12
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>298.299.751,70</i>	<i>299.024.751,82</i>	<i>-725.000,12</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>1.727.557.749,90</i>	<i>1.778.757.749,90</i>	<i>-51.200.000,00</i>
Autres dettes	2.377.580,00	2.726.580,00	-349.000,00
Dettes à un an au plus	448.437.156,26	413.768.236,31	34.668.919,95
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	180.270.743,33	140.270.743,21	40.000.000,12
Dettes commerciales	114.743.331,58	104.365.933,09	10.377.398,49
<i>Fournisseurs</i>	<i>114.743.331,58</i>	<i>104.365.933,09</i>	<i>10.377.398,49</i>
Acomptes reçus sur commandes	85.659.415,43	77.271.443,65	8.387.971,78
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.626.290,77	17.775.125,34	-16.148.834,57
<i>Impôts</i>	<i>1.626.290,77</i>	<i>17.775.125,34</i>	<i>-16.148.834,57</i>
Autres dettes	66.137.375,15	74.084.991,02	-7.947.615,87
Comptes de régularisation	130.384.288,41	81.881.108,39	48.503.180,02
TOTAL DU PASSIF	4.623.284.551,67	4.553.922.072,89	69.362.478,78



COMPTE DE RESULTATS ORES Assets au 30/09/2023

	30/09/2023	30/09/2022	Ecart
Ventes et prestations	893.628.357,10	883.208.236,12	10.420.120,98
Chiffre d'affaires	845.468.450,61	830.068.109,67	15.400.340,94
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	3.650.828,63	1.057.968,52	2.592.860,11
Autres produits d'exploitation	44.509.077,86	52.082.157,93	-7.573.080,07
Coût des ventes et des prestations	-774.940.397,13	-689.381.065,04	-85.559.332,09
Approvisionnement et marchandises	-52.064.304,02	-28.277.101,02	-23.787.203,00
Achats	-52.064.304,02	-28.277.101,02	-23.787.203,00
Services et bien divers	-605.358.444,24	-497.674.928,55	-107.683.515,69
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-127.572.943,78	-125.744.713,38	-1.828.230,40
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	1.535.296,52	4.468.254,72	-2.932.958,20
Provisions pour risques et charges	40.590.150,39	-44.115,46	40.634.265,85
Autres charges d'exploitation	-32.070.152,00	-42.108.461,35	10.038.309,35
Bénéfice (Perte) d'exploitation	118.687.959,97	193.827.171,08	-75.139.211,11
Produits financiers	3.318.522,15	296.969,06	3.021.553,09
Produits financiers récurrents	3.318.522,15	296.969,06	3.021.553,09
Produits des immobilisations financières	300,17	0,00	300,17
Produits des actifs circulants	468.174,93	243.987,10	224.187,83
Autres produits financiers	2.850.047,05	52.981,96	2.797.065,09
Charges financières	-24.142.710,67	-16.681.206,13	-7.461.504,54
Charges financières récurrentes	-24.142.710,67	-16.681.206,13	-7.461.504,54
Charges des dettes	-24.127.271,09	-16.652.657,40	-7.474.613,69
Autres charges financières	-15.439,58	-28.548,73	13.109,15
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	97.863.771,45	177.442.934,01	-79.579.162,56
Impôts sur le résultat	-18.809.242,13	-47.383.399,44	28.574.157,31
Impôts	-19.305.673,43	-47.383.399,44	28.077.726,01
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	496.431,30	0,00	496.431,30
Résultat de l'exercice	79.054.529,32	130.059.534,57	-51.005.005,25

Remarque sur les règles dévaluation : elles sont disponibles dans les comptes annuels 2022 déposés à la BNB ainsi que dans le rapport annuel 2022 et n'ont pas fait l'objet de modifications durant la période du 01/01/2023 au 30/09/2023.



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORES ASSETS SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.636.900.826 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 106.206.038 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 14 décembre 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 6 mai 2024

Christophe Colson
(Signature)

Signé numériquement
par Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature), c=BE
Date : 2024.05.06
07:34:39 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représentée par Christophe COLSON*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société





7. RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION

1. **Présentation des organes de gestion** p.152
2. **Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets** p.154
3. **Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES** p.155
4. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets** p.157
5. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES** p.160

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation -CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1^{er} 9^o du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1. Présentation des organes de gestion

ORES Assets

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants);
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2023.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 20 mars 2024, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 20 mars 2024.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Danièle STAQUET
Présidente

3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD - rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2023

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président a été modifiée au cours de l'année 2023 sur recommandation du présent Comité à l'Assemblée générale du 14 décembre 2023.

Ainsi, au 1^{er} semestre 2023 et par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

Dès le 2nd semestre 2023, par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2023 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 28 juin 2018 et 29 mai 2019 pour le 1^{er} semestre 2023 et du 14 décembre 2023 pour le 2nd semestre 2023.

**ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.**

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L 5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L 5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

Fait en séance du 20 mars 2024.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Danièle STAQUET
Présidente

4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0543.696.579
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ORES Assets
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	03
Conseil d'administration	11
Comité de rémunération	01
Comité d'Audit	03

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration	DE VOS Karl	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	100 %
Vice-président du Conseil d'administration	BINON Yves				Néant	100 %
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	BULTOT Claude				Néant	79 %
Administrateur- Présidente du Comité d'audit	BURNET Anne-Caroline				Néant	93 %
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	DELLICOUR Jean-Pol (*)				Néant	non applicable
Administrateur- membre du Comité de rémunération	DEMANET Nathalie				Néant	25 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	DUTHY André				Néant	57 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	FAYT Christian				Néant	83 %
Administrateur	FRANCEUS Michel				Néant	55 %
Administrateur	GILLIS Alain				Néant	100 %
Administrateur	HARDY Cerise				Néant	91 %
Administrateur	MAITREJEAN Camille (**)				Néant	67 %
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine				Néant	91 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	MEURENS Jean-Claude (***)				Néant	91 %
Administrateur	PIERMAN Thomas				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	PITZ Mario				Néant	92 %
Administrateur- Présidente du Comité de rémunération	STAQUET Danièle				Néant	92 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VAN HOUT Florence				Néant	100 %
Administrateur	VEREECKE Anne (****)				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VITULANO Maria				Néant	100 %
Total général	22					

*Monsieur DELLICOUR Jean-Pol a été coopté par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur MEURENS Jean-Claude. Son mandat a pris cours le 14 décembre 2023.

** Madame MAITREJEAN Camille a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 24 mai 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame VEREECKE Anne. Son mandat a pris cours le 25 mai 2023.

*** Monsieur MEURENS Jean-Claude a démissionné de son mandat d'administrateur au 1^{er} décembre 2023.

**** Madame VEREECKE Anne a démissionné de son mandat d'administrateur au 1^{er} mars 2023.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local			Néant	
Directeur x				
Directeur ...				
Sous-directeur				
Sous-directeur				
...				
Autre ...				
Total rémunérations				

ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante.
L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? non applicable
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? non applicable
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? non applicable
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? /

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexes :

- [Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion](#)
- [Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois](#)

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

ORES Assets - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 25/01/2023	CA 15/02/2023	CA 22/03/2023	CA 26/04/2023	CA 24/05/2023	CA 21/06/2023	CA 27/09/2023	CA 11/10/2023	CA 18/10/2023	CA 22/11/2023	CA 13/12/2023	Taux de participation total - %
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	BULTOT Claude	V	V	V	0	V	V	V	V	V	0	0	8/11 73%
	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	10/11 91%
	de BEER de LAER Hadelin	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	DELLICOUR Jean-Pol (*)												non applicable
	DEMANET Nathalie	0	0	0	0	0	0	0	0	V	V	V	3/11 27%
	DUTHY André	0	V	0	V	0	0	V	0	V	V	0	5/11 45%
	FAYT Christian	V	V	V	V	0	V	0	V	V	V	V	9/11 82%
	FRANCEUS Michel	0	V	0	V	V	V	V	0	V	0	0	6/11 55%
	GILLIS Alain	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	HARDY Cerise	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	10/11 91%
	MAITREJEAN Camille							0	V	V	0	V	4/6 67%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	V	V	V	0	V	V	V	V	V	V	10/11 91%
	MEURENS Jean-Claude	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	V	9/10 90%
	PIERMAN Thomas	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	PITZ Mario	V	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	10/11 91%
	STAQUET Danièle	V	0	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/11 91%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	VERECKE Anne	V	V										2/2 100%
	VITULANO Maria	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES Assets - Organe de gestion 2 : Comité de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CREM 08/03/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol (*)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES Assets - Organe de gestion 3 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude	V	V	V	3/3	100%
	DUTHY André	V	V	V	3/3	100%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	3/3	100%
	VITULANO Maria	V	V	V	3/3	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

Gosselies, le 20 mars 2024


Karl DE VOS
 Président du Conseil d'administration

5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	09
Comité de Nomination et de Rémunération	04
Comité d'Audit	03

1. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	37.420,48 € (dont ind. km 320,78 €) (-PP 37,35% : 13.976,52 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	95%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves	29.424,60 € (dont ind. km 490,12 €) (-PP 37,35% : 10.990,11 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie	2.808,18 € (dont ind. km 303,28 €) (-PP 37,35% : 1.048,85€)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	2.953,14 € (dont ind. km 448,24 €) (-PP 37,35% : 1.102,99 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités	Néant	Néant	77%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

			des membres du personnel de la fonction publique fédérale			
Administrateur Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne- Caroline	4.063,67 € (dont ind. km 471,63 €) (-PP 37,35% : 1.517,76 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	2.818,72 € (dont ind. km 313,82 €) (-PP 37,35% : 1.052,79 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol (*)	non applicable	non applicable	Néant	Néant	non applicable
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	956,21€ (dont ind. km 201,24 €) (-PP 37,35% : 357,13 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	36%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	2.594,78 € (dont ind. km 589,86 €) (-PP 37,35% : 969,12 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	62%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	2.588,49 € (dont ind. km 333,58 €) (-PP 37,35% : 966,82 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	79%
Administrateur	FRANCEUS Michel	2.132,98 € (dont ind. km 633,04 €) (-PP 37,35% : 796,65 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	60%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	5.226,93 € (dont ind. km 467,12 €) (-PP 50% : 2.613,59 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	HARDY Cerise	2.363,67 € (dont ind. km 108,76 €) (-PP 37,35% : 882,81 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Administrateur Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille (**)	2.211,52 € (dont ind. km 701,58 €) (-PP 37,35% : 825,98 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	67%
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine	2.992,27 € (dont ind. km 737,36 €) (-PP 37,35% : 1.117,62 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	MEURENS Jean-Claude (***)	3.160,61 € (dont ind. km 910,70 €) (-PP 37,35% : 1.180,47 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas	5.600,99 € (dont ind. km 841,18 €) (-PP 37,35% : 2.091,93 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario	3.999,49 € (dont ind. km 1.244,60 €) (-PP 37,35% : 1.493,81 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle	2.891,85 € (dont ind. km 276,96 €) (-PP 37,35% : 1.080,10 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité de Nomination et de Rémunération:</u> 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	93%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VAN HOUT Florence	3.879,49 € (dont ind. km 619,62 €) (-PP 37,35% : 1.448,98 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	VEREECKE Anne (****)	999,96 € (-PP 37,35% : 373,48 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	5.169,41 € (dont ind. km 1.909,54 €) (-PP 37,35% : 1.930,75 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

(*) Monsieur Jean-Pol DELLICOUR a été coopté par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Jean-Claude MEURENS. Son mandat a pris cours le 14 décembre 2023.

(**) Madame Camille MAITREJEAN a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 24 mai 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Anne VEREECKE. Son mandat a pris cours le 25 mai 2023.

(***) Monsieur Jean-Claude MEURENS a démissionné de son mandat d'administrateur au 1^{er} décembre 2023.

(****) Madame Anne VEREECKE a démissionné de son mandat d'administrateur au 1^{er} mars 2023.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Titulaires de fonction de direction – Comité de Direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute									Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	
			Salaires de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel *	Cotisation ONSS s/bonus ind.	Imposable bonus	Bonus collectif **	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif		
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand	314.818,76 € ***	314.818,76 €	41.146,81 €	273.671,95 €	-	-	-	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
Directeur Réseaux	MOES Didier	305.275,15 €	256.651,65 €	32.578,55 €	224.073,10 €	44.523,50 €	1.939,74 €	12.901,43 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré	
Directeur détaché	DECLERCQ Christine	278.317,82 €	255.136,32 €	32.348,19 €	222.788,13 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	252.365,81 €	201.198,11 €	26.218,28 €	174.979,83 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré	
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	284.955,04 €	245.872,29 €	31.161,39 €	214.710,90 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît	275.983,51 €	236.900,76 €	30.799,69 €	206.101,07 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	272.349,64 €	249.168,14 €	31.586,83 €	217.581,31 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Contassur – Non rémunéré	
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	279.943,85 €	240.861,10 €	31.320,97 €	209.540,13 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré	
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	254.084,38 €	202.916,68 €	26.384,52 €	176.532,16 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Total général		2.518.093,96 €	2.203.523,81 €			281.770,15 €			32.800 €				

* Valorisation estimative du bonus individuel avec l'index du mois de mars 2024 (127,51) applicable au sein de la commission paritaire 326
 ** ces bonus sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les warrants ou stocks options représentent un avantage en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel dont le montant n'est connu que lors de l'octroi (26/03/2024). Cet ATN imposable n'est pas repris dans l'imposable ici représenté.
 *** Rémunération établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018 mais également tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnée. La rémunération ici reprise ne prend pas en compte les différents ajustements négatifs réalisés en 2023 afin d'assurer la conformité avec le CDL.
 **** La rémunération brute total ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

Commentaires éventuels

Annexes :

- **Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**
- **Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**
- **Annexe 3 : Formation**

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

V-€ présence dominant lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	Taux de participation total - %		
		25/01/2023	15/02/2023	22/03/2023	26/04/2023	24/05/2023	21/06/2023	27/09/2023	18/10/2023	22/11/2023	13/12/2023				
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%	
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%	
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	BULTOT Claude	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	0	7/10	70%	
	BURNET Anne-Caroline	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	de BEER de LAER Hadelin	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	DELLICOUR Jean-Pol (*)												non applicable		
	DEMANET Nathalie	0	0	0	0	0	0	0	V-€	V-€	V-€	V-€	3/10	30%	
	DUTHY André	0	V-€	0	V-€	0	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	5/10	50%
	FAYT Christian	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	8/10	80%	
	FRANCEUS Michel	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	0	6/10	60%	
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	HARDY Cerise	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	9/10	90%	
	MAITREJEAN Camille							V-€	0	V-€	0	V-€	3/5	60%	
	MELLOUK Mohammed Amine	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%	
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	8/9	89%	
	PIERMAN Thomas	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	PITZ Mario	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	STAQUET Danièle	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%	
	VAN HOUT Florence	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	
	VERECKE Anne	V-€	V-€										2/2	100%	
	VITULANO Maria	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%	

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE 17/01/2023	BE 14/02/2023	BE 14/03/2023	BE 18/04/2023	BE 16/05/2023	BE 13/06/2023	BE 12/09/2023	BE 14/11/2023	BE 12/12/2023	Taux de participation total - %
Membres	DE VOS Karl	V	V	V	0	V	V	V	V	V	8/9 89%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9 100%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9 100%
	MAITREJEAN Camille						V - €	V - €	0	V - €	3/4 75%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9 100%
	VEREECKE Anne	V - €	V - €								2/2 100%

ORES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR 08/03/2023	CNR 24/05/2023	CNR 18/10/2023	CNR 13/12/2023	Taux de participation total - %
Présidente	STAQUET Danièle	V - €	V	V	V	4/4 100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol (*)					non applicable
	DEMANET Nathalie	0	0	V	V	2/4 50%
	FAYT Christian	V - €	0	V	V	3/4 75%
	MEURENS Jean-Claude	V - €	V	V		3/3 100%
	PITZ Mario	V - €	V	V	V	4/4 100%

(*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
Membres	BULTOT Claude	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	DUTHY André	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	V - €	3/3 100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Président				Vice-Président			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification	Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2023	2.087,93		92% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 5/6)**	Janvier 2023	1.565,95		100% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 6/6)**
Février 2023	2.087,93			Février 2023	1.565,95		
Mars 2023	2.087,93			Mars 2023	1.565,95		
Avril 2023	2.087,93			Avril 2023	1.565,95		
Mai 2023	2.087,93			Mai 2023	1.565,95		
Juin 2023	2.087,93	117,75		Juin 2023	1.565,93	177,30	
Juillet 2023	2.087,93		pas de réunion => 100%***	Juillet 2023	1.565,95		pas de réunion => 100%***
Août 2023****	233,97		pas de réunion => 100%***	Août 2023****	870,72		pas de réunion => 100%***
Septembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Septembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Octobre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Octobre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Novembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Novembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Décembre 2023*	2.129,70	83,24	100% de présence aux réunions du mois***	Décembre 2023*	1.597,25	129,74	100% de présence aux réunions du mois***

* Indexation suite dépassement indice pivot

** Par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

*** Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

**** Président: une régularisation de -1.853,96 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en décembre 2021

Vice-Président: une régularisation de -695,23 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en novembre 2021

Annexe 3: Formation

ORES - Formations

Une formation a été organisée le 21 juin 2023 et avait pour objet la conversion de tension du 230 V vers le 400V (enjeux BT/transition énergétique) ainsi qu'une visite terrain (salle manœuvre, dispatching et cabine).

Fonction	Nom - Prénom	21/06/2023 (*)	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	1/1	100%
Vice-président	BINON Yves	V	1/1	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	1/1	100%
	BULTOT Claude	V	1/1	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	1/1	100%
	DELLICOUR Jean-Pol (**)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	DUTHY André	0	0/1	0%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	FRANCEUS Michel	0	0/1	0%
	GILLIS Alain	V	1/1	100%
	HARDY Cerise	V	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V	1/1	100%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	0	0/1	0%
	PIERMAN Thomas	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%
	VITULANO Maria	V	1/1	100%

* jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

** Prise de fonction le 14 décembre 2023

Gosselies, le 24 avril 2024

Karl DE VOS
Président du Conseil d'administration





8. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION

Rapport spécifique sur les prises de participation

PARTICIPATIONS (COMPTES 28 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES) - EN EUROS

Entreprise	Souscription		Immobilisations financières libérées au 01/01/2023 valeur comptable	Mouvements année 2023			Immobilisations financières libérées au 31/12/2023 valeur comptable	% du capital au 31/12/2023
	Nombre d'actions / parts	Montant		Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / réductions de valeur/reprises de réduction de valeur		
ORES	2.453	456.258,00	100%	/	/	/	456.258,00	99,72%
Comnexio	93	23.250,00	100%	/	/	/	23.250,00	93,00%
Atrias	62	3.100,00	100%	/	/	/	3.100,00	16,67%
Laborelec	7	2.018,31	100%	/	/	/	2.018,31	0,01%
Igretec	2.400	14.873,61	100%	/	/	/	14.873,61	0,01%
TOTAL	5.015	499.499,92		/	/	/	499.499,92	



RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION





9. LISTE DES ASSOCIÉS

Communes associées

COMMUNES	PARTS
AISEAU-PRESLES	61
AMEL	1
ANDERLUES	101
ANHEE	49
ANTOING	2
ARLON	661
ASSESE	21
ATH	73
ATTERT	24
AUBANGE	226.471
AUBEL	1
BAELEN	1
BASTOGNE	232
BEAURAING	106
BEAUVECHAIN	2
BELOEIL	2
BERNISSART	2
BERTOGNE	13
BERTRIX	99
BIEVRE	1.428
BINCHE	302
BOUILLON	91
BOUSSU	307
BRAINE L'ALLEUD	2
BRAINE-LE-CHÂTEAU	2
BRAINE-LE-COMTE	69
BRUGELETTE	2
BRUNHAUT	1
BÜLLINGEN	1
BURG-REULAND	1
BÜTGENBACH	1
CELLES	43.464

CERFONTAINE	6
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	167
CHARLEROI	2.720
CHASTRE	123.077
CHATELET	422
CHAUMONT-GISTOUX	2
CHIEVRES	2
CHINY	49
CINEY	14
CLAVIER	1
COLFONTAINE	267
COMINES	568.250
COURCELLES	454
COURT-ST-ETIENNE	2
COUVIN	3.054
DALHEM	1
DAVERDISSE	13
DINANT	14
DOISCHE	9
DOUR	193
DURBUY	115
ECAUSSINNES	63.429
EGHEZEE	11.032
ELLEZELLES	38.239
ENGHIEN	2
EREZEE	19
ERQUELINNES	84
ESTAIMPUIS	16.259
ESTINNES	38
ETALLE	45
EUPEN	1
FARCIENNES	13
FAUVILLERS	13
FERNELMONT	7

LISTE DES ASSOCIÉS

FERRIERES	14.745	LA BRUYERE	11
FLEURUS	2	LA HULPE	2
FLOBECQ	2	LA LOUVIERE	902
FLOREFFE	7	LA ROCHE-EN-ARDENNE	65
FLORENNES	71	LASNE	2
FLORENVILLE	84	LE ROEULX	73
FONTAINE-L'EVEQUE	184	LEGLISE	20
FOSSÉS-LA-VILLE	9	LENS	2
FRAMERIES	285	LES BONS VILLERS	8
FRASNES-LEZ-ANVAING	42.482	LESSINES	2
GEDINNE	27	LEUZE-EN-HAINAUT	2
GEMBLOUX	2.209	LIBIN	37
GENAPPE	352	LIBRAMONT-CHEVIGNY	127
GERPINNES	9.777	LIERNEUX	4.025
GESVES	192	LIMBOURG	1
GOUVY	37	LINCENT	15.011
GREZ-DOICEAU	2	LOBBES	31
HABAY	88	LONTZEN	1
HAMOIR	1	MALMEDY	1
HAMOIS	11	MANAGE	263
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	86	MANHAY	22
HASTIERE	11	MARCHE-EN-FAMENNE	295
HAVELANGE	291	MARTELANGE	24
HELECINE	2	MEIX-DEVANT-VIRTON	30
HENSIES	30	MERBES-LE-CHÂTEAU	33
HERBEUMONT	13	MESSANCY	75
HERVE	1	METTET	32
HONNELLES	36	MONS	1.442
HOTTON	60	MONT-DE-L'ENCLUS	37.357
HOUFFALIZE	51	MONTIGNY-LE-TILLEUL	134
HOUYET	6	MONT-ST-GUIBERT	2
INCOURT	98.237	MORLANWELZ	198
ITTRE	2	MOUSCRON	3
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	14.831	MUSSON	46
JODOIGNE	2	NAMUR	18.709
JURBISE	2	NASSOGNE	481
KELMIS	1	NEUFCHATEAU	70

LISTE DES ASSOCIÉS

NIVELLES	2	TENNEVILLE	29
ONHAYE	5	THEUX	1
ORP-JAUCHE	2	THIMISTER-CLERMONT	1
OTTIGNIES	40.242	THUIN	82
OUFFET	1	TINLOT	1
PALISEUL	62	TINTIGNY	36
PECQ	10.823	TOURNAI	2
PERUWELZ	2	TROIS-PONTS	1
PERWEZ	221.298	TUBIZE	10
PHILIPPEVILLE	24	VAUX-SUR-SURE	25
PLOMBIERES	1	VERVIERS	1
PONT-A-CELLES	177	VIELSALM	93
PROFONDEVILLE	18	VILLERS-LA-VILLE	263.899
QUAREGNON	302	VIROINVAL	7.679
QUEVY	49	VIRTON	228
QUIEVRAIN	92	VRESSE	82
RAEREN	1	WAIMES	1
RAMILLIES	1	WALCOURT	16
REBECQ	2	WALHAIN	2
RENDEUX	24	WATERLOO	20.130
RIXENSART	2	WAVRE	19.187
ROCHEFORT	4	WELLIN	37
ROUVROY	21	YVOIR	28.265
SAINTE-ODE	20	Total	2.050.852
SAINT-GHISLAIN	213	INTERCOMMUNALES	
SAINT-HUBERT	642	PURES DE FINANCEMENT	PARTS
SAINT-LEGER	36	IDEFIN	10.536.969
SAMBREVILLE	71.335	CENEO	29.647.516
SANKT VITH	1	FINEST	2.507.233
SENEFFE	96	SOFILUX	7.464.424
SILLY	2	FINIMO	3.280.295
SOIGNIES	113	IPFBW	9.016.024
SOMBREFFE	12	IEG	1.713.310
SOMME-LEUZE	18	IFIGA	105.360
SPA	1	IGRETEC	4
STOUMONT	1	Total	64.271.135
TELLIN	25		

COMMUNES ASSOCIÉES	2.050.852
INTERCOMMUNALES PURES DE FINANCEMENT	64.271.135
TOTAL	66.321.987

L'opération de scission-absorption par l'AIESH de l'activité de distribution d'électricité sur le territoire de Couvin prend effet au 1^{er} janvier 2024 et conduira à une révision du nombre de parts qui sera actée lors de l'Assemblée générale de juin 2024



Service clientèle 078 15 78 01
Service dépannage 078 78 78 00
Urgence odeur de gaz 0800 87 087

ORES - Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies, Belgique
www.ores.be